# CONGO NURSING OR BASHING ?

# POUR QUI TRAVAILLE RÉELLEMENT **GLOBAL WITNESS** ?

ANALYSE DES ORGANISATIONS
DE LA SOCIÉTÉ CIVILE CONGOLAISE

# RÉSUMÉ EXÉCUTIF

Depuis sa création en 1993, Global Witness justifie son existence au nom de la lutte contre la corruption, notamment dans le domaine des ressources naturelles. A partir de 2004, cette Organisation Non Gouvernementale (ONG) a choisi de faire de la République Démocratique du Congo une de ses zones favorites d'intervention, qu'elle n'a plus quittée depuis.

Son activité principale depuis lors a consisté à écrire des histoires - raconter des « story » - pour préempter le terrain idéologique et convaincre l'opinion publique du bien fondé de ses positions, justifiées par une morale qu'elle a décrétée cause universelle.

Sa théorie – simpliste - en RDC – mais probablement dans tout le monde en développement dont par un hasard extraordinaire elle fait son terrain de chasse depuis la fin de la guerre froide - est que la pauvreté du peuple congolais est la résultante de la corruption endémique de ses élites depuis des décennies qui se servent du secteur de ses matières premières comme d'une caisse personnelle et qui privent le peuple des revenus de ses mines.

Sa solution - simpliste - : sanctionner les corrompus, accueillir à bras ouverts les investisseurs étrangers et la RDC se développera.

Ses leviers d'actions -simplistes - jouer sur les leviers de l'aide au développement et recourir au besoin, aux sanctions internationales extra-judiciaires, dit autrement, user avec les institutions de la vieille technique de la carotte et du bâton.

Tout ce cadre logique serait formidable si seulement il reposait sur une quelconque réalité et avait une quelconque utilité économique et sociale en matière de développement dans les pays dans lesquels il est censé s'appliquer. Et si tout cela était vrai, Global Witness aurait alors enfin trouvé la cause au sous-développement de la RDC et en mériterait probablement le prix Nobel.

Malheureusement, Global Witness est à la réalité, ce que le Canada dry est au Ginger Ale, une mauvaise copie.

Global Witness décrit un monde qui n'existe que dans ses rapports. Global Witness propose des causalités au sous-développement qui n'en sont que les conséquences. Global Witness propose des solutions qui ne sont que des catalogues de bonnes intentions, le tout au nom d'objectifs qui masquent de plus en plus mal la réalité de leur engagement au service de l'exploitation des richesses congolaises par d'autres que les Congolais.

Nous allons, à travers l'analyse des rapports de cette ONG, raconter l'autre histoire, celle que Global Witness ne raconte jamais mais que ses omissions et ses mensonges racontent en creux :

- Celle d'une ONG qui ne s'est intéressée à la RDC qu'à partir de 2004, date à laquelle le processus de transfert de ses ressources naturelles au profit massif d'entreprises étrangères et notamment anglo-saxonnes dans des conditions plus que douteuses, était quasiment arrivé à son terme après plusieurs années de guerre.
- Celle d'une ONG dont l'action loin de permettre aux Congolais de bénéficier des revenus de leurs ressources naturelles en contribuant par exemple à rééquilibrer les situations iniques nées de la guerre, ou de celle du code minier de 2002 très libéral, ou de la revisitation de 2007/2009 très inutile, a bien plus contribué à figer les situations acquises, c'est-à-dire à contribuer à légitimer le transfert du secteur minier au profit des investisseurs internationaux, secteur minier qui dans l'histoire de la République Démocratique du Congo n'aura pu échapper à la rapacité internationale que 25 petites années.
- Celle d'une ONG qui dans ses écrits cherche à faire croire que les exploiteurs étrangers et nationaux ont la même responsabilité dans la situation du pays et qu'ils sont donc coupables de la même manière.
- Celle d'une ONG qui a toujours cherché à légitimer l'action de la Communauté internationale alors que celle-ci a au moins autant été la cause des problèmes de la RDC que sa solution.
- Celle d'une ONG qui, pour masquer les déséquilibres structurels du secteur minier congolais qui privent l'Etat de ses ressources légitimes depuis près de 20 années, a développé sans relâche une théorie spécieuse sur la responsabilité congolaise, et a créé des boucs émissaires pour que l'opinion publique occidentale puisse continuer à utiliser sans remord et pour pas trop cher ses téléphones portables et ses batteries de voitures électriques qui fonctionnent au cuivre et au cobalt congolais.
- Celle d'une ONG qui postule que les Congolais ont besoin qu'on leur tienne la main pour les aider à se développer, même s'ils n'ont rien demandé.
- Pire que tout, celle d'une ONG qui, depuis 2004, a constamment menti à l'opinion publique et s'est fait passer pour le bon samaritain des Congolais, accompagnée de ses épigones Enough Project, The Sentry, toutes ONG internationales accompagnées de quelques supplétifs locaux, alors qu'elles ne sont en fait que le nouveau visage de l'impérialisme en RDC.

En réalité la déconnexion entre leurs ambitions affichées, les objectifs défendus et les méthodes utilisées est telle que la meilleure illustration qu'on puisse donner du fonctionnement de cette ONG, est celle d'un régime bien connu : *« En pleine conscience et avec une absolue bonne foi, émettre des mensonges soigneusement agencés. Retenir simultanément deux opinions qui s'annulent alors qu'on les sait contradictoires et croire à toutes les deux. Employer la logique contre la logique. Répudier la morale alors qu'on se réclame d'elle[1] ».*

Global Witness ne semble plus être une ONG mais apparaît plutôt une officine au service d'intérêts économiques étrangers.

Ce rapport va s'employer à décrire l'imposture moderne de cette ONG qui, sous couvert de défendre les intérêts des Congolais, ne fait que défendre un nouvel impérialisme, qui hier comme aujourd'hui souhaite, pouvoir continuer à se servir tranquillement en RDC.

**Pour la Coalition**

**Ernest Mpararo Chikolwe**

***Secrétaire Exécutif (Point Focal de Transparency International en RDC) de la Coalition***

1 1984, Georges Orwell.

# PRÉAMBULE

Nous, Organisations de la Société civile congolaises, patriotes et indépendantes, avons décidé de nous lever contre ce que nous constatons être un CONGO BASHING.

Depuis de nombreuses années, nous observons une prolifération incontrôlée d'ONG étrangères, qui stipendient souvent certaines ONG locales pour dénigrer le Congo, quoi qu'il fasse.

Nous ne sommes pas dupes des difficultés de notre pays, en matière de corruption, en matière de pauvreté, en matière de gouvernance. Mais nous ne sommes pas dupes également des causes de cette situation.

Nous assistons depuis une vingtaine d'années à une entreprise de démolition massive de notre secteur minier national au profit du parti de l'étranger. Pourtant personne n'en parle. Les richesses du Congo ne profitent plus à son peuple comme par le passé, tout le monde est silencieux sur ce point.

En revanche, dès que des Congolais – et nous nous concentrerons ici sur sa plus importante et plus emblématique entreprise – essayent de faire des choses positives elles sont constamment critiquées par ces mêmes ONG vertueuses qui prétendent défendre le peuple congolais et lui permettre de sortir de la pauvreté.

Nous ne croyons pas à fausses explications. Nous pensons, hélas qu'elles ne sont que le paravent de la défense des intérêts des industriels implantés en RDC.

Nous savons ce que ce discours a d'hétérodoxe dans le climat actuel, mais, nous ne pouvons plus nier l'évidence. Ceux qui prétendent nous défendre – au nom de quoi d'ailleurs – ne le font pas.

C'est ce que nous allons démontrer dans ce rapport, qui a été le fruit de la contribution de patriotes, qui bien que ne se satisfaisant pas de la situation de leur pays, ne souscrivent pas non plus à cette grande hypocrisie, menée par les puissances étrangères qui ont mis le pays à genoux et l'ont privé de ses richesses naturelles.

Grâce à la lecture des rapports de Global Witness – qui constituent la base de ce rapport – les prises de position publiques des dirigeants de GECAMINES notamment – et l'accès à des documents confidentiels et à des explications d'experts – nous avons pu vérifier combien la réalité décrite par Global Witness est éloignée de la réalité.

Encore une fois, nous ne nions pas les difficultés de notre pays et celles de nos entreprises, mais nous ne supportons plus ce CONGO BASHING justifié par des intérêts économiques et politiques étrangers à ceux de notre pays.



# « LES CONGOLAIS MÉRITENT MIEUX ET ONT BESOIN QUE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE COLLABORE AVEC EUX[2] »

Au nom de quelle légitimité une ONG anglo-saxonne qui a été créée dans les décombres de la guerre froide pour combler le vide laissé par les anciens blocs disparus et continuer à occuper le terrain, se permet de savoir ce qui est bon pour *« les Congolais », ce « qu'ils méritent et ce dont ils ont besoin ? »*

Probablement au nom de celle des pères missionnaires d'antan, qui au nom de la transmission de leur foi avaient pourtant légitimé la mise sous tutelle politique et économique du pays, Global Witness reprend aujourd'hui à sa manière le flambeau civilisateur de ses prédécesseurs et contribue au nom de sa morale anti-corruption, à vouloir exercer une nouvelle forme de contrôle sur la RDC[3].

Le narratif que déroule Global Witness depuis 2004 est le suivant :

1. *Les Congolais n'ont jamais bénéficié des ressources de leur pays, hier comme aujourd'hui, mais surtout aujourd'hui.*
2. *Les élites congolaises actuelles – qui sont corrompues et incapables et ne recherchent que leur seul profit au mépris de leur peuple - sont la cause contemporaine de tous les problèmes de la RDC.*
3. *L'action de la Communauté internationale, c'est-à-dire des institutions internationales et des investisseurs internationaux, offre donc la solution à leurs problèmes, puisque les Congolais ne peuvent ou ne veulent se prendre en charge.*
4. *Il est nécessaire de les aider au besoin malgré eux, grâce d'une part aux bonnes politiques des Institutions Multilatérales de Financement et d'autre part en recourant aux sanctions extra judiciaires.*

Pour un peu, on se croirait revenu au bon vieux temps de la Colonie où les gentils envahisseurs venaient en Afrique faire œuvre de civilisation auprès d'autochtones arriérés.

Sur la sincérité des motivations de Global Witness, on peut toujours sourire en citant les propos de ce chef africain, « à qui un émissaire qui entendait le convaincre du désir altruiste de la Couronne britannique (déjà ndr) d'apporter à son royaume les bienfaits de la civilisation, l'Asanthene[4] répliquait en substance : *« Votre motivation ne peut être celle-là. Pour ce qui est de l'industrie et des arts, vous nous êtes supérieurs. Mais nous sommes en relation avec un autre peuple, les Kong, qui sont par rapport à nous aussi peu civilisés que nous ne le sommes par rapport à vous. Or, il n'y a pas un seul de mes sujets, même parmi les plus pauvres, qui accepterait de quitter son foyer dans le but de civiliser les Kong. Maintenant comment espérez-vous me persuader que vous avez laissé la prospère Angleterre pour un motif aussi absurde ? »*

Mais plus encore sur le fond on ne comprend pas le caractère simpliste d'une telle théorie de la part d'une ONG qui se targue de contenir en son sein des chercheurs, et qui devrait avoir le recul et l'humilité nécessaire pour comprendre qu'un pays, ses institutions et sa vie sociale sont le fruit d'une évolution politique et économique, qui dans le cas de la République Démocratique du Congo, ont été façonnées par une histoire contrariée, sur une aire géographique et humaine récente, sur une période courte et que cette histoire a nécessairement eu des conséquences sur la courte période post coloniale que la RDC a vécue.

Global Witness devrait également avoir le recul et l'humilité de comprendre qu'un pays ne se développe et se structure qu'à partir du moment où il y est incité de l'intérieur et non parce qu'il y sera contraint de l'extérieur via des immixtions dans les processus politiques internes par des Etats qui comme l'écrit Global Witness qui ne cache plus ses penchants, *« utilisent les sanctions à la fois comme mesure punitive et comme moyen d'encourager les changements de comportements[5] »* et dont elle ne cesse de solliciter le recours à longueur de rapports.

2 Sos toujours la même histoire (Global Witness)

3 Pour une analyse complète des intérêts économiques sous-jacents de l'action des ONGs en Afrique et notamment en RDC, lire l'étude « Les réseaux Soros à la conquête de l'Afrique : les réseaux d'influence à la conquête du monde » Erbs, Barbe, Laurent

4 Monarque absolu du Royaume Asante, actuel Ghana

5 " Business As Usual" 2030

Rappelons que ces beaux discours et cette méthode ne sont pas nouveaux et étaient déjà au cœur de l'ancienne rhétorique coloniale.

Il suffit de rappeler avec Achile Mbembe *« qu'une propriété importante du pouvoir colonial, consistait à se décliner à la fois en autorité et en moralité »*, comme Global Witness le fait aujourd'hui qui définit le bien, mais également ce qu'il conviendrait de faire, avec ses recommandations lénifiantes permanentes, et en dernier lieu, ceux qu'il conviendrait de sanctionner. *« Il s'ensuit que la permutation quasi indéfinie entre fins et moyens était la règle sous la Colonie, si bien qu'en réalité était abolie toute distinction entre ces deux instances »* comme pour Global Witness aujourd'hui, dont la recherche de la sanction pour elle-même a manifestement supplanté l'objectif de développement, tout simplement parce qu'ils ne sont pas reliés par une relation causale.

*« Cette confusion entre fins et moyens qui est inhérente au genre de rationalité à laquelle il a été recouru afin de diriger les individus et les multitudes humaines et d'assurer la multiplication des biens et des choses lors de la colonisation, était revêtue par une expression qui avait beaucoup d'allure et qui était d'ailleurs constamment employée par les contemporains : « l'œuvre de mise en valeur ».*

C'est donc probablement cela dont les Congolais ont besoin et qu'ils méritent, qu'on mette une nouvelle fois en valeur leurs terres, à leur place et au nom de la morale et de l'autorité qu'elle est censée conférer.

Or, pas plus la mise en valeur d'hier, que celle que propose Global Witness aujourd'hui, ne bénéficia ou ne bénéficie aujourd'hui aux Congolais, pas plus la chicotte hier, que les sanctions internationales aujourd'hui, n'ont contribué et ne contribuent à aider au développement d'un pays, pas plus que l'interventionnisme militaire en Irak ou en Lybie, n'a amené la démocratie dans ces pays, pas plus que les politiques d'ajustement structurel imposées n'ont aidé un seul pays en développement dans le monde à se développer, car toutes ces interventions extérieures ne constituent dans les faits que des manifestations de la domination d'un monde sur un autre.

Cette vision messianique – et il faut le reconnaître très occidentale – de l'interventionnisme étranger dans les affaires d'un pays, au-delà de son caractère politiquement inopérant en raison de sa totale déconnexion des réalités historiques, économiques et sociales des pays dans lesquelles elles ont vocation à s'appliquer est, dans le cas de Global Witness, encore plus grave.

Elle est un instrument de déstabilisation qui n'a pour effet – et probablement pour objectif – que de contribuer à priver un peuple et ses institutions de l'exercice de sa souveraineté, pourtant nécessaire à son développement en tant que Nation et à justifier l'exploitation de ses richesses naturelles par d'autres qu'elle.

16 années de parutions aux noms aussi imagés que « SOS : au secours toujours la même histoire », « Une corruption profonde », « Out of Africa », « Distributeur automatique de billets du régime » ou récemment « Business As Usual », *« L'accord pour CNMC, DEZIWA et GECAMINES, et l'avenir du commerce en RDC »* témoignent des méthodes utilisées par Global Witness pour parvenir à ses fins.

- **Des méthodes de faussaires**

Derrière les habits des chercheurs et de l'objectivité qui est y attachée, ils instruisent leurs dossiers à charge, de manière partiale et sans preuve, en recourant alternativement à la dénonciation anonyme, à des dénonciateurs sans moralité, aux mensonges, à l'approximation et ***last but not least*** ne se remettent jamais en question lorsque ceux qu'ils ont désignés comme leurs adversaires leur portent la contradiction.

- **Une rhétorique d'imposteurs**

La lutte contre la corruption au nom de la lutte contre la pauvreté n'est qu'un prétexte moral pour masquer leur vrai objectif, celui de maintenir indéfiniment le statu quo. La meilleure preuve est que les accusations de détournements les plus importantes de fonds, qui de surcroit sont fausses, ne représentent qu'une fraction minime de ce que le secteur privé étranger prélève chaque année sur les ressources naturelles de la RDC sans que Global Witness n'y trouve à redire. Si réellement le but de Global Witness était de sauver l'argent des mines pour le développement du peuple congolais, Global Witness aurait d'autres combats et surtout d'autres cibles.

- **Le recours au mensonge et à la diabolisation pour parvenir à ses fins**

Global Witness jette en pâture à l'opinion publique des coupables, des boucs émissaires. En 2012 cette ONG a accusé à tort GECAMINES tout à la fois de ventes d'actifs sous-évalués dans des proportions inédites et inexistantes et de détournements toujours inexistants de fonds au détriment du Trésor Public en 2017, enfin en 2020 elle l'accuse de faire de mauvais contrats avec un partenaire chinois, alors qu'il s'agit du plus beau partenariat minier réalisé en RDC depuis plus de 20 années.



## « LES FAUSSAIRES »

Global Witness cherche à longueur de publications à se faire passer pour une ONG sérieuse et crédible en préemptant tous les codes de la recherche scientifique.

Au fur et à mesure des rapports, les qualificatifs employés par Global Witness pour caractériser ses activistes ont évolué. Ainsi, ils sont passés de celui *d'« enquêteurs »* en 2006 – dans Corruption profonde (p.13), à celui de *« Des chercheurs de Global Witness»* en 2016 dans Out of Africa (p.5), statut confirmé dans Cash Machine *« Global Witness et d'autres chercheurs»* en 2017 (Cash Machine p. 10).

Pourtant, force est de constater que rien dans la démarche de Global Witness ne relève des méthodes d'analyse scientifique qui sont celles des chercheurs, basée sur des preuves, soumise à la contradiction et au débat, sourçant ses informations, recourant à des témoignages crédibles et des démonstrations logiques et précises.

Rien de tout cela. Un rapport de Global Witness n'est en général au mieux qu'un amas d'approximations, une longue suite de références anonymes et le royaume du parti pris, du jugement de valeur, d'insinuation et du procès d'intention. Dans les faits, Global Witness ne fait que travestir la réalité pour qu'elle cadre avec ses postulats qu'elle ne remet jamais en question, l'inverse d'une démarche objective.

## « L'APPARENCE D'UNE MÉTHODE SCIENTIFIQUE DANS L'APPROCHE DES PROBLÈMES »

GLOBAL WITNESS, en introduction de chacun de ses rapports, explique systématiquement son protocole d'action, qu'elle doit confondre avec une méthode, qui est toujours le même : des voyages sur le terrain, des lectures principalement journalistiques et provenant d'autres ONG et beaucoup, beaucoup, beaucoup de discussions, la plupart du temps avec des sources qui doivent rester anonymes.

En 2017 par exemple : *« En 2015 et 2016, Global Witness a entrepris quatre voyages de recherche au Congo, dans la capitale Kinshasa mais aussi à Lubumbashi et Kolwezi au cœur de l'arc cuprifère du Congo. Au total, nous avons interviewé plus de 85 parties prenantes dans le secteur de l'exploitation minière à l'échelle industrielle au Congo, en Afrique et en Europe. Nous avons notamment interrogé des dirigeants d'exploitation minière, des employés de la Gécamines, des fonctionnaires, des syndicalistes du secteur minier, des figures importantes de la société civile, des politiciens, des fonctionnaires provinciaux, des employés du fisc et des membres des communautés locales. Avant la publication, nous avons écrit aux principales organisations, sociétés et personnes nommées dans le rapport afin de recueillir leurs commentaires.*

*Nous avons collecté et analysé divers documents au cours de notre recherche, notamment des données sur l'exploitation minière de la Division des Mines dans l'ancienne province du Katanga, des statistiques de la Banque Centrale et du ministère des finances publiques, des rapports du Ministère des Mines, les comptes de la GECAMINES, des documents fiscaux et des contrats divulgués ».*

Le problème, c'est que ce protocole, n'a que l'apparence d'une certaine rigueur « scientifique », ne repose jamais sur des preuves, mais que sur des jugements de valeur et sur le choix des interlocuteurs.

Un Chercheur, Benjamin Rubbers (FNRS-Bernheim, Université Libre de Bruxelles) dans un article de recherche publié à Politique Africaine n°93-mars 2004 intitulé « La dislocation du secteur minier au Katanga (RDC) / Pillage ou recomposition » a bien analysé la complexité, mais aussi la relativité des informations

obtenues massivement par le biais des entretiens ou des documents « divulgués » comme l'écrit Global Witness.

Ainsi, il évoque les difficultés rencontrées au début des années 2002 par le Panel d'experts de l'ONU pour établir des preuves « difficulté à laquelle le panel d'experts trouve néanmoins une solution commode, celle de l'argument d'autorité : *« Dans ses travaux, il [le panel] se fonde sur un degré raisonnable de preuve et toutes les informations, y compris les documents, qu'il obtient de sources très diverses, sont des informations données à titre permanent volontaire. Grâce à sa connaissance de la région et à ses compétences spécialisées, il est en mesure d'évaluer les informations recueillies avec objectivité et impartialité. »*

*Or le monde des affaires congolais évolue constamment dans un univers de ragots et de fausses accusations : sur chacun circulent des médisances, véhiculées par les concurrents ainsi que les perdants du jeu économique. Et, bien souvent, les rumeurs que colportent à l'extérieur les journalistes, les experts et les chercheurs scientifiques proviennent toutes de sources identiques car, de par leur position professionnelle, ils se trouvent en relation avec tous les acteurs du monde de l'information en Europe et aux USA. »*

C'est ainsi que Global Witness procède, et nous rappelons qu'il ne s'agit pas de l'ONU, une institution internationale tenue par des principes et des règles. Global Witness choisit ses interlocuteurs et choisit les informations qu'ils ont eux-mêmes jugées crédibles, du haut de leur autorité, objectivité et impartialité.

Cette déconnexion entre ce qu'elle professe et ce qu'elle prouve, Global Witness elle-même est obligée de la reconnaitre et par exemple dans un rapport consacré à la GECAMINES où elle accuse l'entreprise d'être *« le principal coupable dans le détournement des recettes minières du Congo*[6] **»** ce qui est quand même une très grave accusation, où elle rapporte aussi que *« la (mauvaise) gestion de la Gécamines est un sujet de conversation inépuisable au Congo et à travers le monde »* ce qui relève au mieux de l'argument de comptoir, elle se sent obligée de reconnaitre un peu plus loin que *« rares sont les preuves tangibles attestant de la corruption présumée au sein de la Compagnie ».* Et le pire, c'est qu'elles ne sont mêmes pas rares, on en a trouvé aucune dans les rapports de Global Witness.

Mais rien n'arrête Global Witness et surtout pas l'absence de preuves.

6 Cash Machine

## « DES RÉFÉRENCES ANONYMES »

Les rapports de Global Witness empruntent parfaitement les codes de la recherche : des centaines de références sont citées. Pour autant, ces références n'ont strictement rien à voir avec celles des ouvrages universitaires. La quasi-totalité de ces références, notamment lorsqu'il s'agit de dénoncer un supposé méfait, sont anonymes et donc invérifiables, comme par exemple pour les évaluations d'actifs cédés que nous retrouverons ultérieurement.

A titre d'exemple, dans le rapport Corruption Profonde, sur 251 références, 124 soit 49,4 % sont anonymes. Elles sont tellement nombreuses que Global Witness a jugé bon d'essayer de les différencier, ainsi on trouve *« entretiens avec des représentants d'une société minière », « entretiens avec une ONG congolaise », « entretiens avec des individus travaillant dans le secteur minier », « entretiens », « correspondance avec une source », « entretiens avec un transporteur sud-africain », « entretiens avec un fournisseur de cobalt », « entretiens téléphoniques », « informations relatives à un incident communiquées à Global Witness par plusieurs sources », « un représentant haut placé de la Gécamines intervenant à titre personnel », « diverses sources au Katanga », « un négociant », « une source à Kolwezi », « plusieurs sources indépendantes », « une source locale qui travaille dans le secteur minier »***,** etc…tout un luxe de détail, qui ne masque cependant pas que toutes ces sources qui sont toutes anonymes, pourraient tout aussi bien avoir été inventées par Global Witness ou que les propos rapportés pourraient ne pas l'être fidèlement, ou que tout simplement ces sources mentent.

De manière générale, quel que soit leur rapport, toutes les accusations contenues dans les rapports sont anonymes, ou tirés de travaux d'autres ONG qui est désormais un grand classique, elles-mêmes basées sur des travaux anonymes, les autres références, officielles souvent, étant utilisées pour la présentation contextuelle des travaux.

Personne ne niera que les sources doivent pouvoir être protégées, mais quand toutes les accusations ne sont fondées que sur des propos anonymes et que jamais une preuve matérielle ne vient les étayer, le procédé apparait comme singulièrement biaisé.

Et quand les sources pour une fois ne sont pas anonymes, elles s'avèrent peu crédibles. Ainsi Global Witness a-t-elle utilisé les services d'un « lanceur d'alerte[7] », Jean-Jacques LUMUMBA, qui dans CASH MACHINE accusait GECAMINES au sujet d'intérêts bancaires décomptés deux fois, alors même qu'un démenti avait déjà été apporté plusieurs mois avant dans le même quotidien qui avait relayé l'affaire. Plus récemment cet individu s'est à nouveau distingué en accusant GECAMINES d'avoir vendu des actifs sous-évalués et perçu sur des ventes estimées à un peu plus de 920 millions de dollars, pour 876 millions de rétro commissions.

Outre le caractère profondément ubuesque qui consiste à accuser quelqu'un d'avoir perçu pour 95% de rétro commission sur la valeur totale des supposés actifs en cause (quelle marge reste-t-il pour l'acheteur), outre le fait que ce « banquier » se soit trompé dans son propre calcul de 225 millions de dollars de rétro commission, outre que toute sa démonstration est incohérente (ce qu'un rapport de GECAMINES publié en juin 2020 et disponible sur son site internet, démontre p.58), ce Monsieur a été repris par un quotidien « La libre Belgique » qui se pense encore être de référence et est cité en exemple par des ONG qui ont troqué leurs convictions pour la défense d'intérêts politiques.

Et pourtant c'est sur la foi des propos de tels personnages que Global Witness ou ses satellites, se basent pour lancer leurs accusations.

## « GLOBAL WITNESS NE SUPPORTE PAS LA CONTRADICTION »

En juillet 2020, dans son rapport « Business As Usual », Global Witness n'hésite pas à se référer à un rapport du CARTER CENTER paru il y a deux ans qui accusait GECAMINES d'avoir fait disparaitre 750 millions de dollars.

Or, cette accusation avait été intégralement invalidée par une démonstration faite point par point par la Gécamines et par ailleurs de manière publique à la télévision nationale congolaise.

D'ailleurs, le Carter Center lui-même n'a plus jamais repris ces accusations et son équipe de rédacteurs a opportunément quitté la structure depuis.

Global Witness, qui est par construction au courant de ce rapport de novembre 2018, continue à propager ces mêmes accusations pourtant démenties sans que cela ne lui pose aucun problème.

Est-ce cela un travail de recherche, sans jamais oser se confronter aux arguments de ceux dont on prétend démontrer les malversations à longueur de rapports ?

7 Cash Machine

# « GLOBAL WITNESS NE S'EMBARRASSE NI DE SES PROPRES APPROXIMATIONS NI DE SES CONTRADICTIONS »

Les rapports de Global Witness sont volontairement touffus et on peut y lire à peu près tout et son contraire. L'objectif : saturer l'esprit du lecteur de tellement d'informations redondantes, approximatives, confuses, de préférence au conditionnel et de nature à laisser dans son esprit un halo, que son cerveau se chargera de rationnaliser a posteriori sur la base de ses propres croyances, nourries elles-mêmes de clichés qu'ils auront contribué à propager. L'idée n'est jamais pas de chercher la vérité mais de créer un narratif, outil de conviction beaucoup plus puissant, surtout quand il est au service d'une cause politique, à savoir que si les Congolais sont pauvres et sous-développés, c'est parce qu'ils sont corrompus et incompétents ce qui permet utilement de justifier qu'on continue à se servir chez eux.

Ainsi, quand Global Witness accuse GECAMINES de détournement, elle dit tout à la fois,

- *« Plus de 750 millions de revenus tirés de l'exploitation minière et versés par les entreprises aux organismes publics de la RDC ont été perdus durant leur acheminement au Trésor public entre 2013 et 2015 »*
- *« Cette somme a disparu dans les caisses d'une compagnie minière publique dysfonctionnelle »*
- *« La GECAMINES, la compagnie publique, est le principal coupable dans le détournement des recettes minières du Congo ».*
- *« L'analyse effectuée par Global Witness sur les données fournies par l'ITIE montrent que plus de 750 millions de dollars de revenus issus du secteur minier et perçus par les organismes fiscaux et les compagnies minières publiques ne sont jamais parvenus au Trésor Public ».*
- *« D'après les données de l'ITIE, 149 millions en 2013, 314 millions en 2014 et 291 millions en 2015 n'ont pas été versés au Trésor Public par les entreprises minières et les organismes fiscaux, soit 753 millions de dollars. Cet argent est conservé par diverses administrations fiscales en RDC pour « leurs fonds propres » ou « disparaît, absorbé par la GECAMINES. »*
- *« L'argent pillé dans les caisses de la GECAMINES »*

Comme cela sera démontré plus tard, cet argent n'a été ni perdu, ni n'a disparu, ni n'est jamais parvenu, ni n'a été absorbé, ni n'a été pillé. Il a été versé le plus légalement du monde sur les comptes de GECAMINES ce que reconnait l'Initiative pour la Transparence pour les Industries Extractives (ITIE). Mais cela aura permis de créer la confusion dans l'esprit du lecteur.

Ou encore, quand il s'agit de réécrire l'histoire et de dire que la production de cuivre sous le Maréchal Mobutu était une catastrophe, on peut lire : *« Toutefois, il y a une chute considérable des niveaux de production de cuivre, de cobalt et de zinc depuis le début des années 60, conséquence de la crise politique et économique expérimentée pendant les dernières années de la présidence de Mobutu et la mauvaise gestion des opérations d'exploitation du cuivre et du cobalt. Le Graphique 1 illustre la chute importante de la production de cuivre, de cobalt et de zinc qui eut lieu après le boom de la production au milieu des années 80.[8] »*

Il est donc cumulativement écrit qu'il y a une chute considérable de la production depuis le début des années 60, conséquence d'une crise expérimentée trente ans plus tard mais qu'en même temps, la chute a eu lieu au milieu des années 80 après le boom de la production…Difficile de s'y retrouver.

Sur le graphique produit par Global Witness, en bleu, la « chute de la production » de cobalt, en orange celle de cuivre. On voit bien que la production a augmenté sous le Maréchal Mobutu très largement en passant pour le cuivre de 330 000 tonnes à 486 000 en 1986 et que la chute est arrivée en 1990.

Illogique intellectuellement certes, mais pas idéologiquement. Cette contradiction s'explique par le fait que Global Witness a postulé que depuis 1885 jusqu'à 2004, la situation des Congolais avait été négative peu importe le régime mais encore plus sous le Maréchal Mobutu.

Or, sous le régime MOBUTU, il y a bien eu un boom de la production. Mais ce fait ne cadrant pas avec l'histoire racontée, il est impossible à Global Witness dont toute la thèse repose sur la certitude que le salut de la RDC ne peut venir que de forces extérieures, d'où cette contorsion intellectuelle, en espérant probablement que l'esprit du lecteur s'y sera laisser prendre.

Tout ce développement pour dire qu'il est en fait très compliqué dans ce fatras historico-économico-politique, de démêler pour le néophyte le vrai du faux et de déceler l'imposture de l'activisme de Global Witness, ce qui est le but.

8 SOS page 24 et 25.

# « L'IMPOSTURE IDÉOLOGIQUE »

Global Witness n'utilise pas ces techniques de propagande pour son seul plaisir. Il y a un but sous-jacent à toute cette manipulation qui est de préempter le terrain idéologique et celui-ci est clair :

Les Congolais n'ayant pas fait mieux que les Colons, il est donc nécessaire de se substituer à eux pour les aider. Comment ? En éradiquant la corruption de ses élites – et donc les élites - qui sont la cause de tous leurs problèmes.

Et sur cette base, Global Witness va dérouler son narratif.

*Graphique 1 : Evolution de la production minière au Katanga en tonnes (t)*

Source: Groupe d'intellectuels de Kolwezi (1996) *La Gécamines: Quel Avenir? Réflexions sur la privatisation*, p. 43.

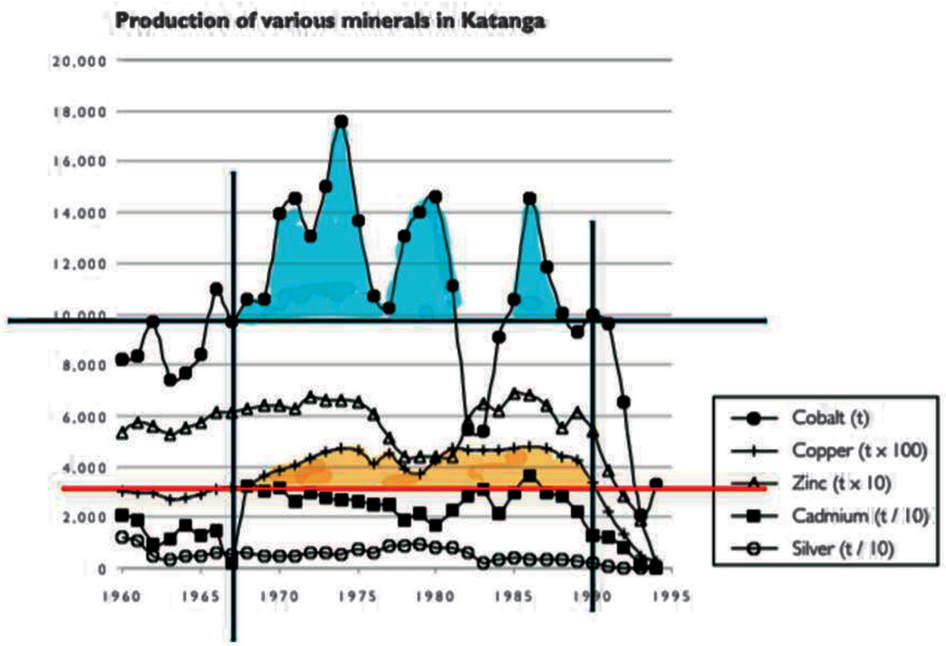

# LES HISTOIRES DE GLOBAL WITNESS « SI LES CONGOLAIS NE BÉNÉFICIENT PAS DE L'ARGENT DE LEURS MINES, C'EST LEUR FAUTE ! »

## 1ère idée : Colons et Congolais – Blanc bonnet et bonnet blanc

Tout à son œuvre de déconstruction, reconstruction historique afin de faire cadrer sa thèse avec la réalité, Global Witness s'est dans son premier rapport consacré à la RDC qui marquait le début de son Projet en 2004, livré à un bel exercice de réécriture de l'histoire congolaise et faire apparaitre l'histoire de la RDC comme un long continuum historique.

Selon elle, son histoire unirait dans une même dynamique les responsabilités entre d'une part les exploiteurs étrangers et d'autre part les exploiteurs nationaux, les seconds n'étant que l'émanation des premiers.

Cette présentation a pour avantage principal sur la période considérée, (i) de faire l'impasse sur la période 1960-1995, seule période où les Congolais ont profité de leurs richesses et (ii) de montrer que quel que soit les dirigeants, ceux-ci furent des exploiteurs, les renvoyant dos à dos.

- Ainsi, Léopold II et la Colonie seraient l'équivalent du Maréchal Mobutu, de Laurent Désiré Kabila et de Joseph Kabila, il n'y aurait aucune distinction, donc finalement peu de culpabilité de la part des premiers vis-à-vis des seconds, qui n'auraient pas réussi à s'abstraire de leur destin. En fait, la RDC serait maudite quels que soient ses dirigeants, extérieurs ou intérieurs. Leur salut ne viendra donc que de la Communauté internationale.

C'est d'ailleurs ce qu'on comprend quand on lit : *« Tout au long du siècle dernier, quels que soient le système de gouvernement ou les personnalités politiques au pouvoir, les ressources humaines et naturelles de la RDC ont été systématiquement pillées au profit de quelques individus mais aux dépens de la grande majorité du peuple congolais. »*

Dans cette phrase, on y parle d'individus, comme s'il s'agissait de la faute personnelle de certains – toujours le même rapport à la morale, alors même que l'Etat Indépendant du Congo et la Colonie étaient un système d'exploitation qui a permis à la Belgique, et pas à des individus, de créer la richesse sur laquelle elle est devenue une grande puissance.

*« Les élites politiques et militaires reproduisent aujourd'hui les habitudes établies par le roi Léopold II de Belgique au 19ème siècle de l'usage brutal de la force pour piller les ressources naturelles ».*

Pour comparaison voici comment Global Witness dépeint Léopold II dans la partie qui lui est consacrée : *« Une force brutale était utilisée pour veiller à ce que les Communautés locales satisfassent les quotas élevés de caoutchouc fixés par les chefs de la Force Publique ».* L'euphémisme est bien manié.

Sans verser dans la description macabre des abus commis sous l'EIC, il est assez étonnant de comparer les méthodes d'exploitation minières sous Léopold II où le travail forcé était la norme et celles utilisées après l'indépendance via notamment les entreprises d'Etat qui ont constitué la majeure partie de la production du pays, n'en déplaise à Global Witness.

Pour mémoire, la période de l'Etat du Congo Indépendant a été classée comme le 16ème événement le plus meurtrier de toute l'histoire du monde[9] et il a donné lieu, en raison des atrocités commises, à la constitution sous pression britannique d'une commission d'enquête internationale en 1904, qui aboutira finalement à la reprise du Congo par la Belgique en 1907 pour ne pas se le faire prendre par leurs partenaires internationaux.

Vouloir en 2004 unir dans une histoire commune Léopold II et le Maréchal Mobutu et ses successeurs est donc particulièrement osé, mais il est toujours possible que les lecteurs peu au fait de l'histoire de la RDC s'y soient laissés prendre à la lecture du rapport de Global Witness.

Mais non content d'essayer d'établir un parallèle entre la période indépendance et post indépendance, on a presque l'impression que l'indépendance fut pire que la Colonie

*« Comme Léopold II et la Belgique avant lui, Mobutu géra le Congo comme son entreprise personnelle. Il étendit donc un contrôle politique absolu dans tout le territoire congolais par des méthodes répressives, supprimant l'opposition politique et par la distribution patrimoniale de l'accès aux richesses naturelles du Zaïre. Son autorité fut caractérisée par la brutalité, la corruption, les héritages de contrôle patrimonial, une grossière incompétence dans la gestion économique et une absence épouvantable dans les services publics. Les ressources naturelles du Zaïre étaient principalement exploitées au bénéfice exclusif de MOBUTU et des amis tandis que la vaste majorité des Congolais languissait dans une pauvreté affligeante ».*

*« Kabila (Laurent-Désiré) a exercé un style de contrôle personnel semblable à celui de Mobutu sur les ressources de l'Etat et reprit les méthodes de son prédécesseur, comptant sur le népotisme et la corruption pour consolider son pouvoir »*

Quand on compare les descriptions, avec celle de Léopold II on se demande s'il ne valait pas mieux être Congolais sous Léopold II ou la Colonie ?

- Autre lien commun : la chute du Zaïre serait la cause de la corruption et de l'incompétence de ses dirigeants.

*« Plus de 25 ans de gestion financière désastreuse et corrompue des ressources minières par le Gouvernement et les sociétés paragouvernementale ont mené à un effondrement de l'économie et à la faillite de l'Etat au milieu des années 80 »*

Cette présentation est volontairement simplificatrice des causes structurelles ayant entrainé la chute économique du pays.

Dans la réalité, ce ne sont pas uniquement les politiques publiques et le mode de gouvernance qui ont été en cause dans la fin de la 2ème République, mais également le contexte international et les crises régionales, et enfin la difficulté que tout Etat africain depuis l'indépendance a connu pour se construire en tant qu'Etat.

Global Witness aurait pu rappeler par exemple que l'Etat indépendant nouvellement créé dût assumer une partie conséquente des dettes contractées durant la période coloniale : l'entièreté de la dette exprimée en francs congolais -23 milliards de francs congolais- et la dette exprimée en devises mais non garantie par la Belgique, 300 millions de francs belges[10]. Certains estimant que cette dette est illégale (car issue de la colonisation) et illégitime (car n'ayant pas bénéficié au peuple congolais), ce qui est certain.

Global Witness aurait dû s'intéresser au rapport de la « Commission d'enquête parlementaire chargée d'enquêter sur l'exploitation et le commerce légaux et illégaux des richesses naturelles dans la Région des Grands Lacs au vu de la situation conflictuelle actuelle et de l'implication de la Belgique » dont le rapport daté du 20 février 2003, c'est dire avant la parution de celui de Global Witness donne un aperçu plus objectif des causes de l'effondrement de l'économie et de l'Etat.

Ils auraient pu lire qu'au cours de la période s'étalant de 1967 à 1974, la croissance économique s'élevait à 7,6% par an et l'accroissement de l'industrie manufacturière à 8,6%. Le Congo est alors la 3ème puissance régionale d'Afrique.

Que les causes de la récession qui ont frappé à partir de 1974 ont été de plusieurs facteurs :

- comme la chute de 50% du cours du cuivre et d'autres minerais qui représentaient la quasi-totalité des revenus de l'Etat, couplée à la hausse des prix pétroliers, événements qu'on peut difficilement attribuer à la corruption endémique du pays.
- comme la guerre en Angola qui a entrainé la rupture des voies d'exportation des produits katangais sur l'Atlantique.
- comme les deux guerres du Shaba, qui ont entrainé le départ des étrangers.

*« Les grandes conséquences de cette politique de zaïrianisation combinée à un environnement économique mondial défavorable sont une période de récession de 6% l'an entre 1976 et 1978 accompagnée d'inflation. La corruption se généralise.[11] »*

Comme toujours chez Global Witness, la conséquence se substitue à la cause, comme la fin se substitue aux moyens. Dans les faits, la corruption s'est généralisée quand la situation s'est dégradée, mais on s'aperçoit néanmoins qu'on est loin de l'explication du roi nègre, qui doit trouver résonnance dans l'esprit des donateurs occidentaux de Global Witness, qui serait la cause personnelle de tous les maux de son pays.

S'agissant enfin de la « mauvaise gestion » - entendre la politique de zaïrianisation en RDC - on pourrait aussi essayer d'objecter à Global Witness, si cela avait la chance d'avoir un quelconque résultat, que les situations en matière de politiques publiques africaines, et notamment économiques, sont hélas plus complexes qu'il n'y paraît.

9 Données issues de White, 2011, cité par Steven Pinker, fig.5.3. Les cent pires guerres et atrocités de l'histoire humaine, La part d'ange en nous.

10 CRISP, le contentieux belgo congolais. Courrier hebdomadaire du Crisp 1965/15 (n°283), 1965 p. 25, cité par CADTM

11 Rapport Commission Grands Lacs

Ce positionnement de Global Witness relève d'un courant de pensée – simpliste – mais répandu chez certains économistes intitulé *« L'hypothèse de l'ignorance*[12] » qui postule que les inégalités dans le monde existent parce que les gouvernants (sous-développés) ne savent pas comment faire pour transformer des pays pauvres en pays riches, que leurs marchés ont des faiblesses que les économistes et pouvoirs publics n'ont pas réussi à dépasser et qu'ils ont suivi de mauvais avis par le passé.

Cette hypothèse qui fait des leaders africains de parfaits incompétents et des idiots complets, passe totalement à côté de la dimension politique d'une politique publique qui peut avoir d'autres priorités.

A titre d'exemple cité par les auteurs précités, on peut observer qu'après avoir conspué les politiques publiques de Nkwame Nkrumah, lorsque le Premier Ministre Busia du Ghana qui lui succéda appliqua enfin les réformes qui lui furent imposées par le FMI et la Banque Mondiale, c'est-à-dire les bonnes politiques de bonne gestion, il fut promptement déposé par l'armée qui revint immédiatement sur les mesures prises, car non applicables.

Les dirigeants africains vivent dans des environnements complexes que des esprits hors sol notamment étrangers au contexte africain, du haut de leur autorité, ne peuvent appréhender et encore moins juger à l'aune de leurs propres référentiels. Mais l'effet recherché par Global Witness aura sûrement été atteint, avant mais surtout après l'indépendance, c'est bonnet blanc et blanc bonnet, peu importe que ce soit faux.

## 2ème idée - La corruption des élites est la cause de la pauvreté contemporaine du peuple congolais

Dès le début de son entreprise de déstabilisation en 2004, Global Witness est partie du postulat suivant :

La pauvreté du peuple congolais est la conséquence de la corruption passée et actuelle…mais surtout actuelle.

- Ainsi dans SOS *« Les ressources naturelles du Zaïre étaient principalement exploitées au bénéfice exclusif de Mobutu et ses amis tandis que la vaste majorité des Congolais languissait dans une pauvreté affligeante ».*
- Ainsi dès l'introduction *d'« Une corruption profonde : fraude et abus dans les mines de cuivre et de cobalt du Katanga » - 2006.*

*« Le secteur minier du Katanga se caractérise par une corruption et une fraude généralisée, à tous les niveaux…. Les profits servent à remplir les poches d'une élite peu nombreuse mais puissante, composée de politiciens et d'hommes d'affaires qui exploitent la population locale et l'abondance des ressources naturelles à des fins d'enrichissement personnel. …d'où une perte importante pour l'économie congolaise et une opportunité manquée de lutter contre la pauvreté et de promouvoir le développement ».*

*« La situation économique au Katanga, tout comme dans le reste de la RDC, est désespérée depuis plusieurs décennies, résultat direct de la mauvaise gestion et de la corruption au sein du Gouvernement (ibid) ».*

- « Out of Africa (2016) » – (p. 3)

*« La demande en minerais – utilisés dans la fabrication de smartphone, d'ordinateurs, de batteries et d'innombrables autres biens de consommation populaire est incroyablement élevée, mais la corruption endémique et la mauvaise gestion maintiennent toutefois les citoyens congolais dans la pauvreté tandis que le commerce illicite de minerais finance la violence et le conflit armé depuis des décennies ».*

Et pour étayer ses accusations proférées tout azimut, Global Witness va illustrer largement son propos en décrivant les affres et la souffrance du peuple congolais, art un peu obscène dans lequel Global Witness excelle, sûr du bon droit que leur confère la justesse de leur croisade, où la moralité leur confère l'autorité, à moins que ce ne soit l'inverse.

*« Ce que nous avons trouvé explique en partie le paradoxe entre la pauvreté et la richesse qui touche le Congo : la présence de familles à quelques pas du centre-ville de Kinshasa, la capitale, qui ne mangent souvent qu'un repas par jour ; les communautés entières vivant dans le besoin, dont les enfants n'ont accès ni à une éducation de base, ni aux soins de santé*[13] *».*

Toutes ces justifications ne constituent qu'une succession de clichés, sans aucun lien systémique avec la pauvreté de la RDC.

12 Voir Acemoglu, Bates and Robinson "Why Nations Fails" et plus largement toutes les hypothèses non vérifiées par les faits émises par les « experts » du développement.

13 Cash Machine



- Le 1er cliché : la RDC devrait être l'un des pays les plus riches du monde. C'est malheureusement faux, car il y a loin de la coupe aux lèvres.

La RDC est un pays potentiellement riche, et qui pourrait l'être si toutes ses richesses étaient exploitées. Dans Out of Africa, Global Witness écrit : *« La République Démocratique du Congo devrait être l'un des pays les plus riches du monde grâce aux milliers de milliards de dollars que représentent l'or, le diamant, le cuivre et le cobalt et autres ressources naturelles de son sous-sol ».*

Mais comment le pays pourrait-il financer tous ses projets et combien d'années cela prendrait-il de les « mettre en valeur » ? Une mine de cuivre de 100 000 tonnes par an coûte approximativement 1 milliard de dollars et la totalité de lancement d'un projet nécessite presque 5 années de travail à partir du moment où on dispose de réserves certifiées. Le projet de barrage d'Inga c'est 14 milliards de dollars et cela fait des décennies que personne n'arrive à financer le projet. La RDC sera riche, quand elle aura les moyens de financer tous ses projets, ce qui n'est pas demain la veille avec la faiblesse des revenus qu'elle perçoit de l'exploitation de ses partenaires étrangers.

Ce point est d'ailleurs valable pour presque toute l'Afrique. La Communauté internationale n'arrive pas à trouver annuellement les fonds qui seraient nécessaires à la réalisation de ses infrastructures par exemple, dont les besoins varient entre 130 à 170 milliards de dollars par an, mais dont le déficit annuel de financement constaté est estimé entre 50 milliards et 90 milliards de dollars[14].

Comment trouver alors les centaines de milliards nécessaires quand on n'arrive pas à trouver les quelques milliards de dollars qui permettraient d'impulser de tels projets dont l'importance est d'échelle continentale ?

Sauf à postuler que la RDC devrait redevenir sous une forme moderne ce qu'elle fut par le passé, c'est-à-dire une grande zone franche ouverte aux investisseurs étrangers pouvant y exploiter ses richesses sans entraves et sans retour pour le pays. Mais faire croire qu'un pays comme la RDC, aussi vaste que l'Europe occidentale, n'est pas devenu un des pays les plus riches du monde depuis 1965 à cause de sa corruption endémique et malgré ses richesses est volontairement simpliste et passe juste à côté de l'essentiel.

- Le 2ème cliché, est du même acabit. Il suffirait de pas grand-chose pour que tout change. Ainsi Global Witness écrivait dès 2006 : *« elles (des mesures préconisées - ndr) mettraient un terme à des décennies de corruption et d'impunité dans le secteur minier, et permettraient enfin à la population congolaise de commencer à bénéficier des richesses naturelles du pays ». Rien que ça. C'est sans doute le pendant de « la thèse de l'ignorance »* qui s'exprime ici.

Global Witness persévère dans son raisonnement alors qu'il est avéré que les causes du sous-développement du pays résident principalement dans l'absence d'Etat centralisé fort et que la pauvreté et la corruption n'en sont qu'une conséquence.

Il convient d'ailleurs de rappeler que les Etats centralisés bureaucratiques fonctionnels comme les USA ou la Grande Bretagne ont mis des siècles à se développer et avec des conditions historiques spécifiques ; ce qu'une abondante littérature de chercheurs a largement démontré et décrit[15].

Bien sûr, d'autres puissances non occidentales ont également pu émerger beaucoup rapidement plus récemment mais sans interférences extérieures. Mais il est vrai qu'il est plus facile de venir s'occuper de la RDC où il y a tout à prendre, que d'aller enquêter en République Populaire de Chine.

- Le 3ème cliché récurrent de Global Witness est que la corruption et la mauvaise gestion, permet l'exploitation des ressources naturelles *« au profit de quelques individus ».*

Concrètement, quelques congolais capteraient l'essentiel de la richesse du pays condamnant le reste de la population à la pauvreté.

C'est un autre mensonge grave, car il détourne l'attention des vraies questions. La pauvreté économique des Congolais est systémique. Tous les chiffres avancés par Global Witness dans ses rapports au sujet de la supposée corruption des Congolais, outre qu'ils sont faux, sont finalement sans rapport avec les pertes récurrentes liées à l'exploitation privée étrangère dans le pays depuis des siècles. Mais cela permet d'écrire que les pertes potentielles de l'Etat du Congo entre 2010 et 2012 auraient représenté « deux fois le budget de l'éducation et de la santé », comme si d'ailleurs en doublant une seule année deux fois le budget de la santé et de l'éducation, le

14 Rapport ICA 2018

15 Voir par exemple Why Nations fails, The origins of Power, prosperity and Poverty, Daron Acemoglu, James A. Robinson

pays irait mieux de manière structurelle et pourrait s'engager sur la voie du développement.

Comme l'a rappelé un éminent africaniste[16], les phénomènes de corruption constituent un élément *« des luttes sociales constitutives de la recherche hégémonique et de la production de l'Etat »* et pas comme cela est rappelé de manière simpliste et manichéenne par Global Witness, le fait d'*« une élite peu nombreuse mais puissante, composée de politiciens et d'hommes d'affaires qui exploitent la population locale et l'abondance des ressources naturelles à des fins d'enrichissement personnel[17]. »*

## 3ème idée - La communauté internationale est la solution

Considérant que les ressources naturelles de RDC n'avaient jamais été exploitées au profit du peuple congolais, elle évoquait dans son premier rapport : *« S.O.S. : Toujours la même histoire – Une étude contextuelle sur les ressources naturelles en République Démocratique du Congo »*, une *« opportunité unique pour la communauté internationale de travailler ensemble pour, cette fois, bien faire les choses pour les Congolais18» à savoir leur permettre « de récolter les bénéfices issus des richesses naturelles de son pays et non pas être retenu en otage des modèles d'exploitation mis en place il y a des décennies[19] ».*

Ainsi on peut lire sous la plume de Global Witness : *« La Banque Mondiale et le FMI sont les organismes les plus adéquats pour apporter les réformes nécessaires à la reconstruction ».* (SOS p 16) ou encore *« Il faut saluer et encourager l'assistance soutenue et engagée fournie à la RDC »*

Qu'a réellement fait la Communauté internationale pour la RDC, c'est-à-dire les bailleurs de fonds et les investisseurs internationaux ?

Pendant la guerre, on apprend de la Commission sénatoriale belge précitée que *« Les institutions multilatérales telles que le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale ou l'Union Européenne ont mené une politique différenciée dans les différents pays de la Région impliqués dans la guerre au Congo. Cette politique « deux poids deux mesures » n'a certainement pas contribué à dissuader les pays impliqués dans la guerre de poursuivre celle-ci et d'aboutir rapidement à des Accords de Paix dans la Région ».*

En langage simple, certains belligérants bénéficiaient de l'aide pour qu'ils deviennent démocrates, comme l'Ouganda et la Rwanda, et d'autres n'en bénéficiaient plus au motif qu'ils n'étaient pas des démocraties, mais qu'ils le seraient une fois qu'ils auraient accédé à la démocratie. Dans les faits, cela a contribué à aider financièrement certains belligérants et en a poussé d'autres, comme la RDC, à céder des actifs miniers pour financer la guerre notamment.

Grâce au Panel des experts de l'ONU, on sait aussi de son premier rapport au sujet de la Communauté internationale des investisseurs « que 85 individus et sociétés contrevenaient aux directives de l'OCDE pour les entreprises multinationales », donc on ne parle pas de PME. « En octobre 2002, 70 autres sociétés et individus qui avaient prétendument (sic) violé les normes internationales d'Ethique des affaires » . Dans les faits, le panel de l'ONU a estimé à 10 milliards de dollars l'accaparement des richesses de la RDC par les gentils investisseurs internationaux venus au chevet du pays, et au niveau minier, la quasi-totalité des gisements de GECAMINES notamment.

On remarquera que la fameuse ONG de lutte contre la corruption et pour la transparence prend d'inhabituels gants pour ne pas fustiger ces attitudes répréhensibles dénoncées par l'ONU. D'ailleurs elle note elle-même que le rapport de l'ONU devint « controversé », mais sans expliquer pourquoi, à moins que ce ne soit le début de l'histoire.

Il faut rappeler, mais cela sera traité dans les chapitres suivants que les multinationales étrangères, à l'occasion de la guerre et de la période instable qui a suivie, ont fait main basse sur les mines congolaises.

Aller en profondeur sur les responsabilités des uns et des autres – et surtout les véritables bénéficiaires de ces transferts – impliquerait nécessairement de reconnaître que les entreprises privées, aidées par leur Gouvernement, se sont allègrement servies pour pas cher – certes en profitant de la faiblesse du régime politique installé qui était soit en guerre et avait besoin de fonds pour défendre le pays, soit dans un gouvernement de transition regroupant les adversaires d'hier, mais qu'in fine, venir remuer tout cela reviendrait à remettre en cause des avantages acquis, contre lesquels Global Witness n'avait que peu de prévention.

16 Voir l'Etat en Afrique, Jean-François Bayart, Fayard L'espace du politique

17 Une corruption profonde : fraude, abus et exploitation dans les mines de cuivre et de cobalt du Katanga, juillet 2006, p.4

18 Ibid

19 SOS



C'est d'ailleurs pourquoi, Global Witness fit probablement le choix de concentrer son rapport de 2006 *« Une corruption profonde »* sur l'artisanat minier même s'ils reconnaissaient eux-mêmes que les développements dans le secteur formel, comprendre industriel *« ont des conséquences considérables et durables pour l'avenir économique de la province, et du pays dans son ensemble »*.

Cette attitude très attentiste de la part d'une ONG pourtant prompte à l'indignation, pourrait-être lue comme une manière de donner l'impression qu'elle ne se désintéresse pas complètement du problème, tout en ne s'intéressant, comme d'habitude, qu'à la partie congrue du problème, dont les revenus et les pertes pour l'Etat sont infimes.

C'est ce que dira d'ailleurs le Carter Center pendant le processus de revisitation des contrats qui débutera en 2007 : *« La Communauté internationale des donateurs apportent des sommes considérables pour des problématiques moins controversées comme l'amélioration de l'artisanat minier ou l'implantation du processus de l'ITIE, qui sont des objectifs importants. Mais leur appui transparent et vigoureux sur ces objectifs, qui ne remettent pas en cause les intérêts miniers de leurs nations, donne un relief supplémentaire à leur silence sur la question de la revisitation des contrats[20] ».* Ce rapport constitua donc un premier témoignage de la malhonnêteté de Global Witness sur la question des vraies causes de la pauvreté dans le secteur minier congolais.

## 4ème idée – dénoncer la corruption c'est bien, mais pour être crédible il faudrait quand même trouver des coupables

Pour que tout cet édifice intellectuel trouve un débouché, il fallait quand même identifier des coupables et en la matière les premières années de la recherche en coupables fut assez pauvre en découvertes.

Ainsi, en 2006 pouvait-on lire : *« Depuis des décennies, les décideurs politiques de la RDC aux plus hauts niveaux hiérarchiques du Gouvernement, consacrent leurs efforts à leur enrichissement personnel au moyen du commerce lucratif du cuivre et du cobalt au Katanga, au lieu d'utiliser ces ressources pour développer le pays et la province[21] ».*

Mais à cette époque aucune remise en cause frontale du système minier n'est faite, à part quelques acteurs isolés et quelques dénonciations anonymes du régime politique du président de l'époque.

Il faudra attendre le 9 mai 2012, dans une note intitulée *« Le secret qui entoure les transactions de Glencore en République Démocratique du Congo risque d'exposer les actionnaires à des pratiques de corruption »* pour que Global Witness trouve enfin un coupable prêt à être désigné à la vindicte populaire nationale et internationale.

Global Witness accusa ainsi le régime politique de l'époque d'avoir bradé des actifs miniers de GECAMINES entraînant pour l'Etat congolais des pertes potentielles de plusieurs milliards de dollars et de *« n'avoir pas réussi à sortir la population congolaise de la pauvreté abjecte dans laquelle elle est plongée ».*

Cinq années plus tard en juillet 2017, l'ONG accusa cette fois-ci directement GECAMINES, dans un rapport intitulé *« Distributeur automatique du régime (cash machine) : Comment les exportations en plein essor de la République Démocratique du Congo ne profitent pas à ses habitants »*, rapport qui accuse GECAMINES.

*« Plus de 750 millions de dollars de revenus tirés de l'exploitation minière et versés par des entreprises aux organismes publics de la République Démocratique du Congo ont été perdus durant leur acheminement au Trésor entre 2013 et 2015. Cette somme a disparu dans les caisses d'une compagnie minière publique dysfonctionnelle et celles d'organismes fiscaux nationaux au fonctionnement opaque ».*

En 2020 enfin, Global Witness dans un nouveau rapport intitulé *« L'accord pour DEZIWA, CNMC, GECAMINES et l'avenir du commerce en RDC »* accusa GECAMINES d'avoir réalisé un MEGA CONTRAT avec un partenaire chinois qui serait la préfiguration de ce que pourrait être la main mise chinoise sur la RDC, une sorte de *« Péril Jaune »* après le *« Péril Blanc ? »*, ainsi qu'un projet d'usine à DEZIWA qui bien que présenté par GECAMINES comme son plus beau projet serait selon l'ONG inéquitable, mais explique pourquoi.

Toutes ces accusations qui seront réfutées constituaient donc enfin pour Global Witness la validation de leur thèse.

20 The Carter Center, Review of DRC Mining Contracts – Update and recommandations – November 30, 2007

21 Une corruption profonde

## 5ème idée – Avec une théorie et des coupables, je dois obtenir des résultats

Dernière brique de l'échafaudage, la preuve du bien fondé de toute cette action par les résultats, l'impact comme on dit désormais. C'est pourquoi après ces dénonciations, il apparut quand même nécessaire à Global Witness, de trouver un débouché opérationnel direct à son activisme et d'en prouver l'utilité pour les Congolais.

Pourtant, malgré des recherches approfondies dans les rapports de Global Witness, et mis à part la satisfaction d'avoir enfin réussi à faire sanctionner certaines personnes, qui ne semble être en fait que leur seul objectif probablement pour faire exclure du jeu local les acteurs qui ne conviennent pas aux intérêts de leurs mandants, nulle part on ne trouve de preuve que toute cette énergie aurait permis aux Congolais, comme ils l'avaient défini dès 2004 *« de récolter les bénéfices issus des richesses naturelles de son pays et non pas être retenu en otage des modèles d'exploitation mis en place il y a des décennies. »*

Finalement dans son rapport Out of Africa, Global Witness, dont les travaux sont régulièrement financés par des coopérations qui elles-mêmes financent l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives, affirme que les revenus issus du secteur minier auraient été multipliés par cinq, grâce à l'engagement du pays sur la voie d'une plus grande transparence. Enfin pourrait-on dire !

*« Cet engagement sur la voie d'une plus grande transparence (il s'agissait de l'adhésion à l'ITIE ndr) a déjà commencé à porter ses fruits, les secteurs pétrolier et minier ayant rapporté un chiffre record de 2 milliards de dollars à l'Etat en 2014, une hausse impressionnante par rapport aux 400 millions de dollars annoncés en 2007 et ceci, en dépit d'une chute des prix des matières premières ».*

Ce serait beau si c'était vrai. Mais une nouvelle fois, cette argumentation ne résiste pas à une analyse objective des faits et Global Witness s'attribue des mérites qui ne lui appartiennent pas et pour lesquels son action est nulle.

En 2007, la production de cuivre était de 185 000 tonnes et en 2014 de 1 030 129 tonnes, celle de cobalt de 25 000 tonnes, contre 75 560 en 2014, l'or de 143 kilos à 23 937 kilos, etc…A part le diamant qui a baissé, la production a explosé dans tous les domaines de production.

| Statistiques minières minefi rdc[1] | 2007 | 2014 | % |
|---|---|---|---|
| Cuivre (tonne) | 185 00 | 1 030 129 | + 456% |
| Cobalt (tonne) | 25 000 | 75 560 | + 3 00% |
| Or (kg) | 143 | 23 937 | +16 639% |
| Zinc (tonne) | 11 925 | 12 000 | - |
| Coltan (tonne) | 393 | 1217 | +209% |
| Diamant (carats | 33 809 | 16 699 | -51% |

L'augmentation des revenus pour l'Etat sont donc simplement le résultat de la reprise de la production en RDC. Certes, la transparence est un combat pour lequel nous devons nous battre, mais à elle seule comme le rappelait le Carter Center, sans changer les déséquilibres en place, elle serait bien incapable d'apporter 5 fois plus de revenus pour le pays.

En plus d'être un mensonge, c'est un péché d'orgueil, Global Witness se targuant d'être par ailleurs [son travail] *« key catalyst in the creation … of the Extractive Industries Transparency Initiative[22]».*

En réalité, Global Witness est incapable de justifier l'impact de son action au nom de la défense des revenus du peuple congolais, car il n'y a pas de lien entre ce qui est dénoncé par Global Witness, la corruption et ses conséquences, la faiblesse des revenus des mines pour l'Etat et son manque de moyens.

Et c'est toute l'imposture de Global Witness d'avoir substitué à un objectif noble, lutter contre le sous-développement, un objectif indigne : contribuer à maintenir le pays dans sa situation de faiblesse vis-à-vis de ses partenaires internationaux, en contribuant à sa déstabilisation.

22 Glencore and the gatekeeper, p. 2 mai 2014



# « LA RÉALITÉ QUE VEUT MASQUER GLOBAL WITNESS EST QUE LES RICHESSES DE LA RDC SONT PILLÉES DE L'EXTÉRIEUR »

## La réalité congolaise, c'est que si l'Etat congolais n'a pas les moyens de sa politique, c'est parce que les revenus de l'exploitation minière, notamment industrielle, ne sont pas partagés équitablement avec l'Etat

La RDC est un pays de 80 millions d'habitants, grand comme l'Europe de l'Ouest et qui dispose d'un budget annuel depuis de nombreuses années de 5 milliards de dollars.

A titre de comparaison, l'Angola dispose d'un budget de 30 milliards de dollars ou l'Afrique du Sud de 18 milliards pour des géographies et des populations qui varient à la baisse dans des proportions très importantes. Pour verser dans le sensationnalisme qu'affectionnent tant nos ONG, on peut encore dire que le budget de la police de New-York est de 4 milliards de dollars, celui de la ville de Paris de 9,4 milliards d'euros.

Pourtant, chaque année l'industrie minière bat des records de production et de revenus qui manifestement ne se traduisent pas dans les comptes de l'Etat, ni de GECAMINES qui est le partenaire principal d'un certain nombre d'entre eux et qui devrait pourtant bénéficier de cette augmentation de la production.

## D'où vient l'inadéquation entre la faiblesse des revenus et la rente minière ?

Dans son rapport Cash Machine dont le sous-titre était beaucoup plus prophétique qu'il n'y paraît – « Comment les exportations en plein essor de la RDC ne profitent pas à ses habitants », Global Witness posait un vrai problème, pourquoi les exportations ne profitent pas à l'Etat congolais, et donnait indirectement les réponses à la question des raisons du manque de fonds pour permettre au pays de se développer.

Malheureusement toute à son credo, l'ONG ne pouvait décemment reconnaitre que ce n'était pas la corruption la cause du déséquilibre et au nom de sa morale qu'elle répudiait pourtant, utilisa une nouvelle fois la logique contre la logique.

- *« Chaque année, une quantité de cuivre et de cobalt pouvant atteindre jusqu'à 10 milliards de dollars est extraite au Congo et vendue à l'étranger. Cependant, notre analyse montre que six pour cent à peine des revenus issus de l'exportation minière arrive au budget de l'Etat ».*
- *« Ces quinze dernières années, des compagnies minières internationales privées se sont mises à opérer au côté d'une GECAMINES remodelée. Claude explique que « malgré une forte présence des entreprises minières, nos souffrances augmentent au quotidien ».*
- *« Lorsque la production de GECAMINES a pratiquement cessé dans les années 90, la vie est devenue insupportable. »*

En effet, en 2014 la production en RDC est le double de celle de 1986, et pourtant la population vit bien plus mal que quand la GECAMINES exploitait seule les mines.

Est-ce à dire que quand GECAMINES exploitait les mines du pays, le retour pour le pays était supérieur à celui des investisseurs étrangers responsables ou faut-il continuer à croire Global Witness quand elle écrit : *« Les ressources naturelles du Zaïre étaient principalement exploitées au bénéfice exclusif de Mobutu et ses amis tandis que la vaste majorité des Congolais languissait dans une pauvreté affligeante ? ».*

La réponse est d'autant plus simple à trouver que Global Witness donne toutes les variables de l'équation : cela allait bien mieux quand GECAMINES produisait pour le pays et pour seulement la moitié de la production de 2014.

**COMPARAISON ENTRE CE QUE LE BUDGET DE L'ÉTAT CONGOLAIS REÇOIT ET LES EXPORTS MINIERS (EN MILLIARDS DE DOLLARS)**

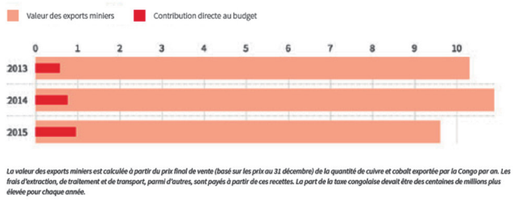


Ce graphique est tiré du rapport de Global Witness – Cash Machine (juillet 2017)

1. Global Witness indique *qu'en 2014*, la contribution directe des producteurs de cuivre et de cobalt au budget de l'Etat avait été de *750 M USD,* pour une production en 2014 de *1.000.000* de tonnes de cuivre sur une valeur totale des exportations de **1** *1 milliards de dollars***.**
2. Global Witness nous apprend que le budget exécuté de l'Etat cette année-là est de 5 milliards USD, soit une contribution de 15%.
3. Global Witness nous apprend que quand GECAMINES produisait *« 500.000 tonnes de cuivre », « elle contribuait à hauteur de 43%*[23][24] *» aux revenus de l'Etat.*

Ce dernier point est hélas exagéré, Global Witness ne le citant probablement que pour frapper l'imaginaire et montrer combien la GECAMINES d'aujourd'hui ne remplit plus le même rôle qu'hier sans évidemment préciser qu'il y a eu la guerre et qu'elle a été dépossédée de ses plus beaux gisements. En fait GECAMINES contribuait à hauteur de 23% aux recettes du cadre budgétaire de l'Etat en 1985 par exemple[25].

Première réponse immédiate : GECAMINES contribuait à hauteur de 23% des revenus de l'Etat, les Miniers à hauteur de 15%.

La différence (soit 8%) représenterait aujourd'hui à niveau de contribution égale 400 millions de dollars de plus par an que les 750 millions pour l'Etat généreusement accordés par les miniers. Mais ce calcul qui n'a de vocation qu'illustrative est largement incomplet et on peut aller plus loin dans la démonstration de la faible contribution du secteur minier privé par opposition à la GECAMINES d'antan.

23 Cash Machine

24 Ibid. A noter que dans Une corruption profonde c'est le chiffre de 42% qui est cité.

25 Voir rapport annuel BCC 1985

On sait en effet que *« les recettes ordinaires actuelles de l'Etat du Congo étaient de 2 milliards de dollars US dans les années 1980*[26] *».*

Comparaison :

Une observation brute permet donc de déduire que GECAMINES contribuait à hauteur de 460 millions de dollars en 1986 (soit 23% de 2 milliards).Mais ce calcul n'est évidemment pas complet, car il omet de prendre en compte (i) l'inflation sur la période (1986-2014), (ii) l'évolution des cours du cuivre, et (iii) le doublement de la production.

- La production en 2014 est de 1 000 000 de tonnes de cuivre, soit le double de 1986.

Il conviendrait donc à minima de diviser la contribution des miniers au budget de l'Etat par deux pour pouvoir la comparer à celle de GECAMINES à production égale, soit 750/2 = 375 millions.

A production égale, et toutes choses étant égales par ailleurs, le manque à gagner annuel pour l'Etat sans aucun autre retraitement serait donc déjà de 75 Millions par an USD, (soit 450 – 375 Millions).

Mais ce n'est pas du tout fini et d'autres facteurs sont à prendre en compte.

- L'inflation[27], sur une base 100 en 1986 est de 216 en 2014. Ce point fonctionne très bien, car le secteur minier est quasiment, sinon totalement, dollarisé.

  Un budget de 2 milliards en 1986 représenterait aujourd'hui un budget de 4,32 milliards (2MM * 216%).

  23% de 4.32 MM représente donc 1 milliard par an.

A production égale et à inflation égale, le manque à gagner annuel pour l'Etat aurait été donc de 1 milliard – 375 M = soit 625 millions par an.

Mais cela n'est toujours pas exact car les cours du cuivre ne sont pas du tout les mêmes entre 1986 et 2014. Les cours du cuivre sont passés de 3 000 USD en dollars constants en 1986 à 7 000 dollars en 2014, soit 133% d'augmentation potentielle sur les revenus de GECAMINES et donc de sa fiscalité.

Néanmoins en raison de la nécessaire prise en compte de l'inflation spécifique liée à l'augmentation des charges de production, qui est elle-même dans un lien de corrélation avec le cours des matières premières, par prudence et honnêteté on ne conservera que les deux tiers de l'augmentation soit 88,6%, ce qui

26 Commission d'enquête « Grands lacs » du Sénat de Belgique, 20 février 2003, p.21

27 https://fr.inflation.eu/taux-de-inflation/etats-unis/inflation-historique/ipc-inflation-etats-unis.aspx



revient à dire que la fiscalité de GECAMINES aurait été de 1,88 milliards de dollars (1 milliards * 1,88), comme si le cuivre n'avait augmenté que des deux tiers pour compenser l'augmentation des coûts de production.A production égale, inflation intégrée et cours de cuivre égaux, le manque à gagner annuel de l'Etat pour une production égale de 500 000 tonnes entre GECAMINES et le secteur privé est donc de 1,88 milliards-375 millions =soit 1,5 milliard par an de fiscalité perdue depuis que GECAMINES n'exploite plus seule son cuivre.

**En 1986, à production, inflation, cours constants, GECAMINES contribuait donc (selon les vrais chiffres) en valeur 4 fois plus que le secteur cobalto-cuprifère de 2014.** Si nous avions eu la faiblesse de nous laisser aller à prendre les chiffres de Global Witness, soit 43% de contribution au budget de l'Etat, la différence aurait été bien supérieure (autour de 9 fois) en faveur de GECAMINES. Mais contrairement à Global Witness, nous ne pensons pas que la fin justifie toujours les moyens et cherchons donc pas à mentir sciemment pour atteindre nos objectifs.

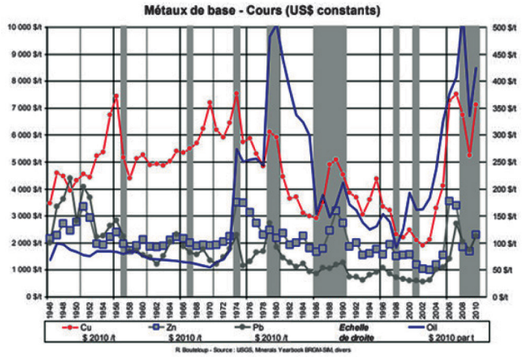


Contrairement à ce qu'affirment les détracteurs de GECAMINES et du système minier de la RDC en général, si les revenus du système minier congolais ne profitent pas suffisamment au budget de l'Etat, ce n'est pas tant parce que les revenus des partenariats de GECAMINES seraient confisqués à hauteur de 170 millions de dollars par an (affirmation de Global Witness qui sera contredite par la suite), ou parce que des actifs auraient été vendus à des prix sous-évalués, c'est bien plus prosaïquement, parce que les revenus issus de l'exploitation minière ne sont pas partagés équitablement avec la République Démocratique du Congo et profitent massivement aux étrangers.

Pourtant Global Witness qui n'est jamais à un mensonge prés a en plus le culot de continuer à écrire : *« L'investissement étranger et l'implication des sociétés étrangères de bonne réputation sont essentiels au développement de l'économie de la RDC*[28] *»* ou encore *« La gestion erronée constante des revenus issus des compagnies minières va décourager les investisseurs responsables de venir ou rester au pays. Il pourrait en résulter un manque d'investissements et l'arrivée de sociétés sans scrupules cherchant à tirer parti des institutions affaiblies du Congo*[29]*».*

Cela est une nouvelle démonstration du double langage de Global Witness. Les investisseurs sont déjà venus en RDC prendre tout ce qu'il y avait à prendre et ne reversent presque rien au pays, mais contre toute logique, enfin pas celle qui vise à défendre une plus grande libéralisation du secteur minier, on veut faire croire que ce sont les Congolais eux-mêmes qui sont la cause de leur pauvreté.

Notre rapport devrait s'arrêter là tant l'ineptie des raisonnements de Global Witness est ici démontrée, mais il est important de comprendre comment cette situation a été rendue possible et comment Global Witness essaye de la défendre.

28 SOS p. 27

29 Cash Machine

# « LES RAISONS STRUCTURELLES DE LA CAPTATION ÉTRANGÈRE »

Quatre raisons structurelles expliquent cette situation de déséquilibre et surtout la volonté de maintenir le statu quo.

1. La première est que les mines de RDC ont été « pillées » entre 1996 et 2001, lorsque la guerre a conduit les belligérants à trouver des financements et que le déséquilibre a continué ensuite avec des contrats léonins noués sous l'emprise du gouvernement de transition.
2. La seconde est que le code minier de 2002 qui était très favorable aux investisseurs a renforcé cette situation.
3. La troisième est que la révision des contrats de 2007, grâce notamment à Global Witness, a été une occasion manquée de résorber les déséquilibres contractuels les plus criants.
4. La quatrième, relative à la pratique industrielle et économique des acteurs miniers en RDC, aboutit à priver délibérément l'Etat et leur partenaire la Gécamines de bénéfices ou de dividendes.

## 1ère raison structurelle : le transfert quasi gratuit des actifs miniers pendant la guerre ou le grand bradage post-guerre

La 1ère cause de ce déséquilibre structurel a été le transfert « gratuit » des actifs miniers congolais durant la guerre, et pendant la période du gouvernement de transition jusqu'en 2006.

Ainsi, on sait de la lecture des rapports du Panel des experts des Nations Unies que le pillage organisé entre 1998 et 2001 sur les ressources naturelles de la RDC a été chiffré à plus de 10 milliards de dollars[30]. A titre d'exemple, une société Zimbabwéenne aurait versé 400 000 USD pour acquérir le droit d'exploiter six concessions de la GECAMINES.

Cette situation a perduré entre 2001 et 2003, pendant que le Gouvernement de transition aurait fait perdre, selon la Commission Lutundula, 11 milliards de dollars à la RDC et jusqu'en 2006 sous le Gouvernement de transition.

Pourtant la Communauté internationale était parfaitement au courant. La Banque Mondiale écrivait ainsi :

En raison des « liens entre la pauvreté et la gouvernance médiocre…l'accroissement des investissements dans les Industries Extractives conduira probablement à de mauvais résultats de développement pour beaucoup sinon la plupart des clients de la Banque ». Le rapport fait appel à « une réorientation fondamentale du travail de la Banque… s'éloignant de la priorité accordée à l'attraction des nouveaux investissements et au renforcement des compétences et à une assistance technique concentrée sur le renforcement de la capacité du gouvernement à maximiser les avantages et à minimiser les risques de l'investissement actuel dans les industries extractives[31] ».

Il semble que la Banque n'ait pas tenu compte de ses propres préventions ou qu'elle n'y ait pas été incitée, et c'est ainsi qu'ils ont laissé faire le grand bradage entre 2001 et 2006 tout en exprimant un certain malaise : « Nous [Groupe Banque Mondiale] avons engagé des fonds substantiels dans le processus de restructuration de la Gécamines, et nous avons donc des intérêts légitimes à ce que le Gouvernement retire le maximum de bénéfices de la renégociation des contrats. De plus notre réputation est en jeu, dans la mesure où nous sommes identifiés comme influents, tant par les médias internationaux que locaux, en ce qui concerne les décisions gouvernementales prises dans le secteur minier. Ne faire aucun commentaire sur ces contrats (ceux signés depuis 2001) risquerait de nous mettre dans la position difficile, entre une présomption de complicité ou d'approbation tacite (Groupe Banque Mondiale 2005)[32] »

Dans le secteur minier, ces pertes sont liées aux conditions de cession des actifs très défavorables à l'Etat et pour GECAMINES, c'est-à-dire gratuitement contre une participation minoritaire dans la nouvelle joint-venture créée. La nature même des contrats noués avec les nouveaux investisseurs ont tous été au désavantage de la GECAMINES.

30 Rapport du Groupe d'experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République Démocratique du Congo, le 12 avril, S/2001/357, Rapport intérimaire du 22 mai 2002, S/2002/565 et Rapport final, 16 octobre 2002, S/2002/1146.

31 Cité dans SOS, tiré de Banque Mondiale 21 janvier 2003, Département d'évaluation des opérations de la Banque Mondiale – Evaluation of the World Bank Group'sactivities in the Extractive Industries, Factoring in Governance

32 Contracts between Gécamines and Private companies", O. Memorandum, Kinshasa, World Bank, IFC, MIGA, p. 4



Nevertheless, according to information from Congolese and international sources, the United States embassy actively lobbied for the DRC government to sign the agreement with Phelps Dodge. There are several reports that the political officer and temporary "Chargé d'Affairs" of the embassy was personally engaged in urging the President's office to sign. At the very least, there was no indication at any time that the US was concerned with the request for a moratorium. In fact, the ICG's July 2007 report notes that US officials attended a signing party hosted by Phelps Dodge upon conclusion of its contract, demonstrating unambiguous disregard for the moratorium.

The same official that is said to have actively lobbied for Phelps Dodge retired from the State Department in 2006. In September of that same year, she became "Vice-President for Government Relations, Africa" for Phelps Dodge, whose only major African interest is Tenke Fungurume. This official's important role at the US embassy and the timing of the move have fueled suspicion on the part of DRC government officials and others regarding the interests of Western governments. At the very least it indicates obliviousness to the appearance of impropriety.

Pour la seule GECAMINES, ce sont 36 millions de tonnes de cuivre et 3 millions de tonnes de cobalt qui pour rien ou presque ont changé de mains.

La RDC s'est retrouvée dépendante de compagnies minières internationales, qui par ailleurs n'auront pour la plupart d'entre elles rien fait jusqu'en 2009, attendant la fin du processus de revisitation afin d'être sûrs que leurs « emplettes » conserveraient leur caractère attractif.

Ainsi le cabinet d'avocats Fasken Martineau DuMoulin, déclarait-il à l'époque, après avoir eu accès aux contrats de Joint-venture : « il est hautement probable que la GECAMINES supporte tous les risques et qu'elle ne reçoive aucun dividende en rémunération de son apport en capital social avant que ses partenaires privés n'aient été entièrement remboursés de leurs prêts, capitaux et intérêts ». A l'heure où ces lignes sont écrites, c'est-à-dire en 2020, il apparaît que pour les contrats conclus à cette période, leur prévision était juste. GECAMINES n'a encore jamais touché un dollar de dividendes de Boss Mining, KCC, TFM, RUASHI, etc…

Global Witness en est pourtant parfaitement conscient et écrivait en 2006 au sujet des transactions récentes : *« le déséquilibre perçu entre les parts attribuées aux sociétés privées et à la Gécamines au titre des contrats, les sociétés privées dégageant des profits considérables aux dépens de la Gécamines, laquelle, pour sa part voit ses ressources et ses capacités à générer des revenus sérieusement affectés; la durée des contrats, certains d'entre eux étant de 30 ou 40 ans »* ou encore *« ceux-ci (les contrats) assurent aux entreprises étrangères ou multinationales une part des bénéfices très élevée et disproportionnée par rapport au montant négligeable qui revient à la société minière d'Etat, la Gécamines[33] ».*

**Pour résumer, le patrimoine minier du pays a été, soit pillé pendant la guerre, soit transféré à vil prix dans des partenariats à l'occasion d'accords passés post conflit avec des acteurs privés bénéficiant de clauses léonines qui pour certains d'entre eux ont profité de la guerre ou de l'appui de leur ambassade pour obtenir des conditions très favorables.**

Ainsi, on peut noter à titre d'exemple, un deal tristement célèbre pour la RDC, celui du bradage de son plus bel actif minier à TENKE FUNGURUME dont le Carter Center dans son mémorandum The Carter Center – Review of DRC Mining contracts – Update and recommandations November 30,2007, explique comment il a été imposé au pays à la RDC

Outre le caractère politique de la pression apparemment exercée sur le jeune Gouvernement de la RDC par la première puissance mondiale, ce deal, nous apprend Global Witness, a conféré à l'époque 17,5% à la GECAMINES et 57,75% à Phelps Dodge (USA) et 24,75% à Lundin (CANADA) mais pour quelle somme ? Personne ne le sait, et ne s'interroge, en tout cas pas Global Wtiness. Nous rappelons que TFM a été présenté comme *« Dwarfing all these projects (DCP, Anvil, FQM,*

33 Une corruption profonde p. 5

*Chemafndr)Tenke Fungurume, a massive deposit with estimated reserves of over 19 millions tons of copper and 1,5 million tons of cobalt, which lies east of Kolwezi on the road to Likasi. »*

De plus et contrairement aux autres contrats, celui-ci a été régi par le régime des conventions minières jusqu'à l'adoption du code révisé de 2018 mettant fin à ce régime préférentiel inique, que les miniers évidemment contestent. Ce régime spécial permettait de conserver les clauses plus favorables que celles du Code minier de 2002 comme l'absence de royalties, ou de seuil minimum de rapatriement de fonds.

Mais Global Witness, qui a surement la fibre ethno tribaliste anglo-saxonne, ne s'en prend jamais à Washington, Londres ou Toronto et préfère expliquer que si de tels deals ont été réalisés dans cette période c'est sous pression de la Présidence :

*« Plusieurs employés de la Gécamines et experts miniers du Katanga ont fait savoir à Global Witness que des membres de la présidence proche du Président Kabila étaient intervenus directement lors des négociations pour exercer des pressions sur le personnel de la Gécamines, afin de faire accélérer la passation des contrats[34] »* selon une source anonyme.

## 2ème raison structurelle à la faiblesse des revenus pour l'Etat congolais. après avoir dépossédé le pays pour pas grand-chose, l'instauration d'un cadre juridique très protecteur des intérêts acquis. – le mensonge par omission

*« La stratégie de la Banque mondiale pour donner un coup de fouet (sic) au secteur minier du Katanga a consisté à promouvoir l'investissement étranger. Cette démarche est évidente d'une part, à la lecture de l'introduction du code minier de 2002, qui favorise fortement les investisseurs privés et, d'autre part, à travers son approche de la restructuration de la Gécamines en faillite, qui consiste à attirer les partenaires étrangers pour prendre le contrôle des actifs de cette société[35] ».*

34 Une corruption profonde p.37

35 Ibid p.35

Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement. Un bon coup de fouet – de chicotte pourrait-on dire - favorisera la promotion de l'investissement étranger et la prise de contrôle des actifs de GECAMINES. Léopold II serait donc presque de retour.

Si le code et le bradage de GECAMINES ont permis d'attirer les investisseurs, il n'a pas permis au pays de bénéficier des revenus tirés de l'exploitation de son sous-sol, ce qui est normal, ce n'était pas fait pour. La vérité est que ces entreprises appuyées par leurs Etats ont profité de sa situation pour acheter les mines du pays à bas prix. Mais cela, Global Witness oublie un peu de le dire, voire même semblerait chercher à le cacher.

Cette situation de déséquilibre du nouveau code minier était aussi bien connue depuis le début de Global Witness qui écrivait : *« En ce qui concerne le secteur industriel, de nombreux Congolais, considèrent que le code minier favorise de manière disproportionnée les entreprises étrangères et multinationales, car il leur procure des exonérations fiscales plus importantes qu'au titre de la législation précédente. Ils se plaignent du fait que le Code minier perpétue une situation dans laquelle les activités minières bénéficient aux entreprises étrangères, aux dépens de la population congolaise ».*

Cette situation a été largement décrite par la Banque Mondiale elle-même, qui dans son Rapport préparatoire à la révision du code minier de 2002, a fait le constat sans équivoque du déséquilibre entre les richesses exploitées et les retombées pour le pays, ce que Global Witness ne pouvait pas ne pas savoir quand elle écrit son rapport en juillet 2017 chargé d'expliquer que c'est GECAMINES la principale coupable des détournements du pays. Ce point a déjà été largement développé dans un autre rapport de Gécamines auquel le lecteur pourra utilement se référer[36].

Ainsi l'institution de Washington notait-elle[37] :

*« Les dispositions généreuses du Code minier de 2002 et la faiblesse de l'Administration fiscale*

36 La vérité sur les mensonges des ONG en République Démocratique du Congo

37 Banque Mondiale, Avril 2016, RDC, Révision du Code minier – Examen observations et Analyse comparative



*ne permettent pas à la RDC de tirer pleinement profit de ses abondantes ressources naturelles. En 2014, la contribution fiscale des compagnies minières à tous les niveaux du secteur public (tant au niveau national que local) a été évaluée à 3,8% du PIB. Actuellement les recettes fiscales tirées des ressources minières représenteraient tout au plus 25% de l'ensemble des recettes du secteur public, comparé à 48% au Botswana. Selon les études multi pays actuelles, le Gouvernement devrait maximiser la VAN de sa part de profits à 60% ou plus. Pour y parvenir le Gouvernement congolais devrait en effet appliquer un régime fiscal complet, comprenant l'impôt sur les bénéfices des sociétés, les redevances et un impôt sur la rente minière ».*

Ces sommes manquantes sont exactement celles que GECAMINES payait à l'Etat quand elle exploitait les mines congolaises.

Ce que le graphique de la Banque Mondiale démontre à l'envi, ci-dessous.

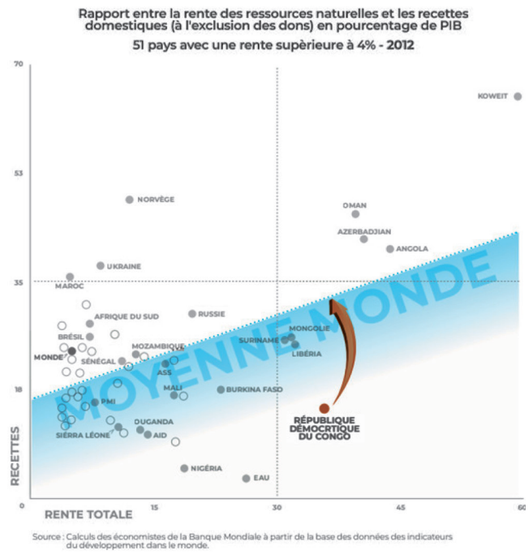

Source : Calculs des économistes de la Banque Mondiale à partir de la base des données des indicateurs du développement dans le monde.

On voit bien que la RDC est largement en-dessous de la droite de régression réalisée entre les recettes perçues et la rente totale du secteur des ressources naturelles, ce qui veut dire que structurellement dans les autres pays, les investisseurs contribuent à des niveaux supérieurs.

Par ailleurs, nulle part, il n'est dit que c'était GECAMINES qui était le principal coupable des détournements ou de la vente d'actifs sous-évalués. Il est bien précisé que c'est la nature même, systémique, de la répartition des richesses entre les investisseurs étrangers et l'Etat qui est à revoir.

Global Witness connaît aussi ce déséquilibre, car elle a publié les citations d'un chercheur spécialiste de l'Afrique centrale – Stefaan Marysse , qui disait : *«…selon les estimations du Fonds Monétaire International (FMI), c'est qu'à partir de 2013, les rapatriements des profits sont plus grands que les nouveaux investissements qui entrent au pays et cette tendance s'amplifiera jusqu'en 2019. Et le pays perd. Si l'on prend la valeur actuelle de ces flux d'argent, il y a une perte nette de 17 milliards de dollars[38]. »*

Cette *« perte nette »* qui est qualifiée par ailleurs *« d'hémorragie légale »* c'est-à-dire contractuelle, représenterait donc près de 3 milliards par an selon ce chercheur[39]. Très, très loin devant les pires accusations de détournement de fonds que Global Witness porte sur GECAMINES.

C'est cette situation de déséquilibre qui a amené à la réforme du code minier de 2002 et la promulgation de la Loi n°18/001 du 09 mars 2018.

La RDC aurait sûrement aimé recevoir l'appui de cette ONG pendant ce combat visant à lui permettre de rééquilibrer ses relations avec les entreprises du secteur et ne pas se retrouver seule face au déluge de critiques qui n'a pas manqué de s'abattre sur le pays.

Mais il n'en fut rien. Pour ceux qui voudraient chercher, à chaque fois que le code a été abordé dans un rapport de Global Witness, et il l'a été quelques fois, c'est pour regretter que sa réforme n'impose pas plus de transparence (transparence qui pourrait permettre de traquer les corrompus congolais) et non pas pour rééquilibrer les déséquilibres avec le secteur privé étranger.

38 Cash Machine - Ce professeur émérite à l'Institut de politique de développement et de gestion de l'université d'Anvers et directeur de l'Expertise en Afrique centrale connaît bien les questions liées à l›économie politique dans la région des Grands Lacs.

39 http://business-et-finances.com/stefaan-marysse-au-congo-un-secret-ne-reste-pas-longtemps-un-secret/#:~:text=Stefaan%20Marysse%20%3A%20%C2%AB%20Au%20Congo%2C%20un%20secret%20ne,reste%20pas%20longtemps%20un%20secret%20%C2%BB&text=Ce%20professeur%20%C3%A9m%C3%A9rite%20%C3%A0%20l,la%20r%C3%A9gion%20des%20Grands%20Lacs.

## 3ème raison structurelle : la revisitation des contrats miniers de 2007-2009 – l'incarnation de la mauvaise foi

Le péché originel aurait pu être lavé entre 2007 et 2009 lors de la revisitation. Malheureusement ce ne fut pas le cas. Les contrats signés étaient bien trop juteux pour les investisseurs étrangers pour être remis en cause et comme à son habitude Global Witness a joué les idiots utiles de cette mascarade, encouragée par la Communauté internationale, qu'il a contribué à légitimer, en continuant à faire des élites politiques congolaises les seules coupables de l'absence de résultat de la revisitation.

Conformément à sa technique usuelle de partir d'une situation réelle pour raconter une histoire qui n'a plus rien à voir avec la réalité, Global Witness a publié le 1er octobre 2007 – un briefing intitulé *« Le secteur minier congolais à la croisée des chemins – le manque de transparence risque de nuire à l'examen des contrats miniers »*.

Et c'est vrai que le secteur minier est à la croisée des chemins. La RDC a été tout d'abord privée de tous ses actifs miniers, puis le code minier est venu sanctuariser tout cela, en garantissant des conditions très avantageuses aux investisseurs. Ce qu'on appelle du Win-Win mais d'un seul côté. Après avoir été dépouillé pendant la guerre ou la transition qui n'en a constitué qu'un prolongement, le régime juridique sécurise les acquisitions.

Une nouvelle fois, la conclusion de Global Witness est sans rapport avec le sujet : le manque de transparence risquerait de nuire à l'examen des contrats miniers. Serait-ce vraiment un problème de procédure, ou est-ce que Global Witness, ne chercherait tout simplement pas à noyer le poisson ?

*« Global Witness publie le présent rapport dans le but d'aider le ministre à élaborer sa réponse et d'établir les paramètres d'un examen complet, indépendant et objectif des contrats miniers en RDC, qui sont conforme aux meilleures pratiques internationales »* Vraiment merci avec de tels amis, plus besoin d'ennemis.

*« L'examen des contrats miniers constitue une opportunité unique de rétablir le respect de la loi et de la justice et de restaurer la confiance dans l'un des secteurs les plus importants de la RDC. Il pourrait par ailleurs représenter un tournant pour le pays dans son ensemble et* permettre de regagner la confiance de la société civile, des opérateurs économiques, des investisseurs et des bailleurs de fonds ».

Cela dépasse l'entendement. En champion de la novlangue, Global Witness inverse les concepts et essaie de faire croire que c'est le pays qui devrait regagner la confiance de :

- La société civile, c'est-à-dire les ONG comme Global Witness qui contribuent au maintien du pays en dépendance et ne lui ont JAMAIS rien apporté.
- Des opérateurs économiques qui sont venus massivement se servir pendant la guerre et ont noué des contrats léonins.
- Des investisseurs, qui sont les mêmes.
- Des bailleurs de fonds, dont l'attitude pendant la guerre a été tellement partiale que la Commission sénatoriale belge sur les Grands Lacs a pu écrire comme cela a déjà été relevé :

« Les institutions multilatérales telles que le Fonds Monétaire International, la Banque Mondiale ou l'Union Européenne ont mené une politique différenciée dans les différents pays de la Région impliqués dans la guerre au Congo. Cette politique « deux poids deux mesures » n'a certainement pas contribué à dissuader les pays impliqués dans la guerre de poursuivre celle-ci et d'aboutir rapidement à des Accords de Paix dans la Région ».

Ce révisionnisme historique, qui ne vise qu'à culpabiliser les Congolais est permanent de la part de Global Witness. Mais ce qu'il faut retenir, c'est que Global Witness demande à la victime de regagner la confiance de ses bourreaux. Dans le genre culpabilisant Global Witness a rarement fait mieux.

En conclusion, Global Witness, indique que *« L'exercice (la revisitation ndr) permettra de vérifier la validité des engagements verbaux du Gouvernement à l'égard de la bonne gouvernance et de la gestion responsable des ressources minérales de la RDC »* et établit une liste de recommandations à son intention.

A celle de la Communauté internationale, Global Witness recommande sans rire de :

- Demander au Gouvernement de la RDC de mettre en œuvre les recommandations
- De rappeler au Gouvernement l'importance du processus et des conséquences négatives que cela pourrait avoir
- De proposer des conseils…

L'hypocrisie de Global Witness à vouloir faire peser sur le Gouvernement de la RDC la responsabilité de la réussite de l'exercice est une mystification absolue quand on connaît les intérêts en jeu et les pressions politiques internationales qui étaient à l'œuvre à l'époque.

D'ailleurs, le Carter Center[40] ne s'y est pas trompé et a bien vu où résidaient les enjeux réels de la réussite du processus, ce qu'ils ne manquèrent pas de rappeler à la Communauté Internationale.

« Les pays donateurs ont été largement absents du processus de revisitation des contrats miniers, ce qui est particulièrement problématique alors que les entreprises occidentales et les marchés financiers dominent le secteur minier de la RDC. L'impression qui est donnée est que les intérêts économiques l'emportent sur la préservation de la règle de droit.

Les pays qui ont des intérêts miniers majeurs, incluant le Canada, les USA et la Grande Bretagne, n'ont fait aucune communication publique à propos de la revisitation. La Banque Mondiale, qui a joué un rôle significatif dans le secteur minier (depuis 2001 ndr), est restée muette et ne s'est pas engagée. Seule la Belgique a pris une position publique en faveur de la revisitation.

Si la revisitation doit aboutir, la position de la Communauté internationale doit changer …Cela éliminerait l'impression d'un soutien impropre pour les intérêts miniers nationaux sur ceux des Congolais…Cela pourrait aussi créer une volonté positive vers les Gouvernements occidentaux, qui sont actuellement perçus comme les complices d'entreprises qui bénéficient d'arrangements contractuels illégaux ou largement déséquilibrés ».

Et ainsi de suite sur toute note qui pointe du doigt, pays par pays, l'action ou l'absence d'action des Gouvernements qui viserait à remettre en cause les intérêts de leurs entreprises.

Et qu'advint-il ? La Communauté internationale resta très silencieuse, et le résultat fut que presque aucun des contrats ne fut remis en cause, au moins de manière structurelle. Le résultat de cette revisitation fut de l'avis du Carter Center «illusoire et éphémère » à l'exception de l'augmentation de certains pas de porte, qui ne changèrent rien à l'économie des contrats.

Certains comme TFM et First Quantum Minerals, que nous retrouverons bientôt, n'acceptèrent même pas le peu qui leur était demandé en termes de concessions.

Global Witness a pu ainsi donner une nouvelle fois l'illustration de sa duplicité originelle.

Sous couvert de vouloir aider les Congolais, l'ONG charge le Gouvernement de la RDC, alors même qu'elle sait que le positionnement des investisseurs et de leur pays constitue la clef de la réussite. Mais peu importe, c'est toujours un peu plus de culpabilisation pour les Congolais et d'absence de responsabilité pour la « Communauté Internationale » qui détenait pourtant, au moins en 2007, la plupart des leviers sur le pouvoir. Mais apparemment, comme noté par le Carter Center, **« les intérêts économiques avaient pris le pas sur la défense de l'Etat de droit ».**

## 4ème raison : la pratique des multinationales en RDC

La dernière cause structurelle à ce déséquilibre dans les revenus de l'Etat est la pratique des partenaires de GECAMINES. Ce point a été très largement abordé dans un rapport de la GECAMINES « La vérité sur les ONG en RDC » disponible sur son site et seuls les principaux éléments seront repris ici.

Les revenus attendus pour l'Etat n'ont jamais été à la hauteur des promesses des partenaires et de leurs études de faisabilité : une perte de 4,9 milliards de dollars pour l'Etat et GECAMINES

Pour comprendre cette situation, GECAMINES a fait réaliser des études techniques par un des plus grands cabinets d'audits et de conseil du monde[41], qui a permis de découvrir que sur ses cinq principaux partenariats actifs, qui totalisent la majorité de sa production, les flux financiers attendus pour l'Etat/GCM avaient été comparativement aux études de faisabilité, inférieurs de :

- 94% par rapport aux projections des études de faisabilité en matière d'impôts sur les bénéfices et impôts mobiliers, soit 3,3 milliards de dollars de moins qu'attendus.
- 74% par rapport aux projections des études de faisabilité attendues en matière de Pas de Porte/ Dividendes, soit 1,5 milliards de dollars de moins qu'attendus.
- 28% par rapport aux projections des études de faisabilité en matière de redevances minières, soit 160 millions de dollars de moins sur les 554 millions de dollars attendus
- Au total, l'Etat et la Gécamines n'ont pas perçu, par rapport aux projections qui avaient motivé le

40 Note précitée

41 E&Y

choix des prestataires, 4,9 milliards de dollars de revenus entre 2005 et 2016.

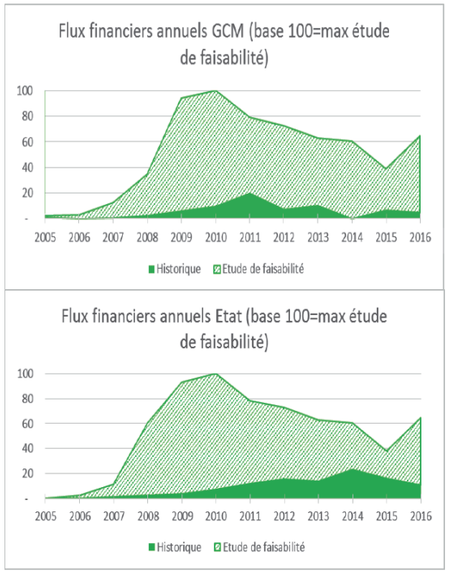


La raison de ces écarts tient principalement aux dérapages très importants des principaux coûts de production qui ont été largement supérieurs aux études de faisabilité. Sur ces cinq partenariats, dont les deux plus grands partenariats de la Gécamines :

- Les dépenses d'investissement (CAPEX) ont représenté une augmentation de 170% par rapport aux projections des études de faisabilité, soit 2,7 fois le prix annoncé pour construire les unités de production.
- Les dépenses d'exploitation (OPEX) sont 95% plus élevés en moyenne par rapport aux études de faisabilité, soit 1,95 fois leur prix initial.
- Les frais financiers ont augmenté de 200 % en moyenne par rapport aux projections des études de faisabilité, soit 3 fois leurs estimations initiales, quand on sait au demeurant que ce sont les actionnaires eux-mêmes qui ont prêté l'argent aux JV et qui profite de cette augmentation.

La République Démocratique du Congo aurait pu à l'époque avoir la faiblesse de croire que face à de tels dépassements que l'incompétence ne peut seule justifier, nos amies les ONG y auraient vu **une des raisons du manque de revenus de l'État et de la pauvreté du pays, de son manque de financement pour les écoles et les hôpitaux auxquels ils sont pourtant si attachés** et auraient demandé des comptes à ces entreprises.

Evidemment , il n'en fut rien, et au-delà du silence qui a succédé à ces annonces retentissantes pourtant faites à INDABA en 2017, véritable grand-messe de l'industrie minière, les attaques de Global Witness continuèrent à viser uniquement le système congolais lui-même.

# LA DIABOLISATION

Global Witness a réussi à convaincre l'opinion de son histoire. Celle-ci, comme on l'a vu ne reflète pas la réalité, mais elle a l'avantage de correspondre à la finalité de son action : faire croire que si les Congolais sont pauvres et ne bénéficient pas de l'argent tiré de l'exploitation de leurs mines, ce n'est pas parce que le pays est exploité depuis des centaines d'années et continue à l'être mais parce que ses élites sont corrompues.

Néanmoins, pour que la démonstration de Global Witness soit complète, il était quand même nécessaire de pouvoir désigner à la vindicte populaire des boucs émissaires, c'est-à-dire un individu, un groupe, une organisation, etc…choisis pour endosser la responsabilité des accusations formulées par Global Witness.

C'est ainsi que Global Witness a cherché à diaboliser GECAMINES, au départ comme un instrument du pouvoir en place, entre 2010-2012, à travers l'évocation de la cession d'actifs sous-évalués, puis en 2017 comme l'acteur principal du détournement des ressources du secteur minier, dans un rapport qui lui fut quasi exclusivement consacré.

Le problème de toutes ces publications est qu'elles comportent des propos mensongers et que l'intention de nuire est malheureusement permanente ce qui contribue à accréditer l'idée d'une ONG en mission commandée.

## 1. Des ventes d'actifs qui auraient fait perdre plusieurs milliards de dollars pour l'Etat congolais ?

Le 9 mai 2012 dans une note intitulée : « Le secret qui entoure les transactions de Glencore en République Démocratique du Congo risque d'exposer les actionnaires à des pratiques de corruption. » GECAMINES fut indirectement mise en cause par Global Witness pour la vente d'actifs sous-évalués estimée à l'époque à *« plusieurs milliards de dollars »* de perte potentielle de recettes pour la RDC.

*« Depuis le début de l'année 2010, l'Etat congolais a vendu secrètement des parts dans six projets miniers de grande valeur (dont ceux de Kansuki et Mutanda) pour des prix largement sous-évalués, selon les évaluations commerciales de plusieurs maisons de courtage reconnues à l'échelle internationale. Ces parts ont été vendues pour un prix nettement inférieur aux évaluations commerciales attribuées à celles-ci par les analystes financiers, conduisant à des pertes de plusieurs milliards de dollars pour l'Etat Congolais. »*

Cette accusation a été reprise de manière récurrente, notamment après la parution du rapport de l'Africa Progrès Panel en 2013, qui avait repris à son compte les informations de Global Witness à la seule différence que de plusieurs milliards de dollars de pertes potentielles, celles-ci furent réévaluées à 1,36 milliards.

Il est d'ailleurs à craindre que l'Africa Progress Panel ait été dupé par Global Witness quant à ces accusations notamment au regard de la pratique étonnante de Global Witness, qui bien qu'ayant été à l'initiative de l'affaire, a préféré ensuite ne citer dans ses rapports que l'Africa Progress Panel comme la source de ces informations.

Ainsi, dans Out of Africa peut-on lire (p. 5) « Si l'Etat congolais avait directement traité (avec l'acheteur) dans le cadre de ces contrats miniers, il aurait pu recevoir au moins 1,36 milliards de dollars de plus que ce qu'il a perçu à travers les ventes» et de sourcer son information *« Le rapport de l'Africa Progress Panel estime, p. 101 que la différence entre ce que le Congo a reçu des sociétés off-Shore de (l'acheteur) pour les ventes secrètes d'actifs miniers et la valeur commerciale et/ou le prix payé (par les nouveaux acheteurs) s'élève à 1,355 milliards de dollars pour les acquérir… »*

Qu'est-il reproché par Global Witness à GECAMINES/l'Etat congolais ? C'est d'avoir vendu à un tiers des actifs miniers, dont la revente réelle ou potentielle ultérieure lui aurait rapporté des sommes très importantes, sommes que l'Etat congolais aurait dû, selon Global Witness, percevoir.

Comme on le verra, il est très difficile de se faire une opinion précise sur la réalité de ce qu'énonce Global Witness tant ils semblent agir de manière très partiale dans leur dénonciation. Notre propos n'est d'ailleurs pas de savoir si in fine les opérations étaient déséquilibrées pour l'Etat congolais, il faudrait pour cela avoir accès à tous les documents cités par Global Witness pour pouvoir les comparer et aucun d'eux n'est disponible.

En revanche, nous allons montrer comment Global Witness dans un cas fait un faux procès à l'Etat congolais en invoquant une vente, qui ne

pouvait avoir eu lieu et d'ailleurs n'a jamais eu lieu, et dans l'autre ne souhaite pas prendre en compte dans ses réflexions la seule étude de valorisation valable réalisée sur le terrain pour remettre en cause ses accusations basées sur celles d'analystes, qui en tant que Conseils d'une introduction en Bourse tant auprès de Glencore que de XTRATA étaient directement intéressés à surévaluer les fameux actifs incriminés.

Au demeurant, ces deux exemples, montrent bien d'une part, comment les investisseurs ont profité de la RDC à une période où celle-ci était dans une situation de faiblesse ce que Global Witness n'a jamais dénoncé, et d'autre part, comment la finance mondiale joue au monopoly avec les actifs congolais, sans aucune mesure pour la réalité du terrain.

Quatre opérations sont visées dont nous ne conserverons que les deux principales qui sont caractéristiques et qui comptent pour plus d'un milliard de pertes supposées sur les 1,3 milliards.

- L'affaire dite des Tailings de Kolwezi, l'Etat congolais aurait perdu 622 millions de dollars en 2010.
- En 2011, la vente par GECAMINES de ses parts dans Mutanda aurait fait perdre à l'Etat 514 millions USD.

***

## FIRST QUANTUM MINERALS[42] - L'ETAT AURAIT PERDU 622 MILLIONS DE DOLLARS

Cette affaire est caractéristique de la méthode utilisée par Global Witness.

L'Etat, à travers GECAMINES, est accusé d'avoir perdu potentiellement 622 millions dans une vente lors de la cession par son partenaire de ses actions, qui représentaient 70% des parts de la joint-venture commune avec GECAMINES.

Le 9 mai 2012 dans la note précitée, on peut lire

Si l'on comprend bien, selon les estimations rapportées par Global Witness

- NUMIS en juillet 2010 estimait que 70% du projet Kolwezi vaudrait 2,69 milliards
- Anonyme de réputation internationale décembre 2009 – 70% du projet Kolwezi vaudrait 334 millions
- Anonyme de réputation internationale mai 2010 – 70% du projet Kolwezi vaudrait 1,58 milliard.

On peut déjà noter que la différence est importante entre 2,69 milliards et 334 millions pour les mêmes actions ce qui objectivement n'a aucun sens économique et montre bien la vacuité du raisonnement de Global Witness qui n'a pour but que de frapper l'esprit.

Conscient du caractère probablement artificiel d'une telle valorisation, Global Witness adoptera ultérieurement la vision de l'Africa Progress Panel qui estime à 622,25 millions les pertes totales encourues par l'Etat dans le cadre de la transaction[43]. Mais peu importe, l'effet recherché fut atteint, on parle encore aujourd'hui de milliards de dollars.

Qu'apprend-on de cette affaire : *« Kolwezi appartenait à la société minière canadienne First Quantum Minerals. En janvier 2010, à la suite d'une procédure légale douteuse, l'entreprise publique a annulé son contrat avec FQM pour l'exploitation de Kolwezi.*

*Immédiatement, la GECAMINES a secrètement attribué une participation de 70% dans le projet à quatre sociétés des IV…qui ont versé un pas de porte de 60 millions de dollars. Les analystes estiment à plus de 600 millions de dollars les pertes pour l'Etat congolais découlant de ce marché. »*

De quelle « procédure légale douteuse » parle Global Witness et surtout de quelles « pertes pour l'Etat congolais » aurait-il souffert ?

Le 12 août 2009, le Conseil des Ministres, pas GECAMINES, dans le cadre du processus de

**signature de 60 millions de dollars US. D'après une estimation de Numis réalisée en juillet 2010 – valorisant 65 % de Kolwezi à 2,498 milliards de dollars US –, une participation de 70 % vaudrait 2,69 milliards de dollars US. D'après les deux autres estimations, obtenues par Global Witness à la condition de préserver l'anonymat des institutions financières de réputation internationale, 70 % de Kolwezi vaudrait respectivement 334 millions de dollars US (décembre 2009) et 1,58 milliard de dollars US (mai 2010). Entre juin 2010 et mars 2011, les mines de Frontier et de Lonshi ont été**

revisitation, notifie à FQM sa décision d'annuler la concession pour un certain nombre de griefs. On

42 Pour plus de détails, sur cette cession se référer à la page 44 su rapport La vérité sur les mensonges des ONG ou l'une d'entre elles avait également essayé de défendre FQM.

43 Out of Africa, note 25



sait d'ailleurs du Carter Center que FQM a refusé de revisiter le contrat entre 2007 et 2009, ce qui aurait impliqué de revaloriser (i) le Pas de Porte, (ii) le niveau de royalties et (iii) le niveau des parts sociales de GECAMINES dans le projet.

On pourrait déjà estimer que ces raisons pourraient avoir joué dans la décision de l'Etat d'annuler ce contrat à l'issue du processus de revisitation et que Global Witness aurait pu aussi le préciser, plutôt que d'accabler l'Etat congolais, mais on se doute aussi que cela aurait affaibli sa démonstration.

Bien plus gênant, c'est que la perte pour l'Etat congolais n'existe pas, en tout cas, elle n'existe pas dans le système de JV mis en place par les opérateurs étrangers et la Banque Mondiale en 2002, dont FQM était un grand bénéficiaire.

En effet, il n'y a jamais eu vente d'actions par GECAMINES à son partenaire lors de constitution de la société commune et comme il n'y a pas eu vente, il ne pouvait y avoir perte.Dans cette affaire, Global Witness confond volontairement le paiement d'un Pas de Porte, qui constitue un droit d'entrée dans le projet calculé sur les réserves géologiques estimées de ce projet et défini comme tel dans le code minier, et la vente d'actions qui sont évaluées sur les revenus futurs du projet.

C'est donc méconnaître totalement le principe de la création de joint-venture que de soutenir que l'Etat a perdu de l'argent au motif que les actions transférées dans le cadre de la joint-venture auraient valu 622 millions de dollars.

Quand le nouveau partenaire a repris le projet de Kolwezi, les actions qui ont été cédées par GECAMINES ne l'ont pas été contre de l'argent. Elles l'ont été, comme d'ailleurs dans toutes les JV, contre un engagement du partenaire de financer le projet. En échange de son engagement à réaliser le projet et à le financer, GECAMINES et lui ont créé une société commune, dont chacun aura des parts. Les parts de GECAMINES sont la contrepartie de son apport en gisement, les parts du partenaire sont la contrepartie de son engagement à financer.

Dans ce cadre GECAMINES perçoit en général :

- Un pas de porte qui est calculé sur la base des ressources connues – un droit d'entrée, en l'occurrence les 60 millions à tort évoqués comme un prix de vente
- Des royalties sur le chiffre d'affaires
- Des parts sociales dans la société commune dont on espère percevoir des dividendes à la hauteur de sa participation qui est toujours minoritaire (ce qui dans les faits n'arrive jamais)

Le partenaire perçoit en général :

- Des parts sociales dans le projet (majoritaire) qui ne lui sont pas vendues et grâce auxquelles il espère percevoir des dividendes (ce qui dans les faits n'arrive jamais) mais visiblement les partenaires trouvent leur compte sur les intérêts d'emprunts, la sous-traitance et la commercialisation de la production privant le pays de revenus substantiels.
- La direction opérationnelle du projet

Le partenaire prend le risque d'investir, en contrepartie des flux financiers futurs qu'il espère percevoir à travers la détention des actions.

Quand GECAMINES crée une société commune avec le partenaire, elle ne vend donc pas d'actions, contrairement à ce que prétend Global Witness, car elle ne vend pas l'actif minier, elle l'apporte dans la société commune. C'est son apport dans la nouvelle société commune qui lui donne droit à un certain pourcentage d'actions.

**Quand Global Witness dit que l'Etat a perdu de l'argent dans la vente de cet actif, c'est faux, tout simplement parce qu'il n'a pas été vendu, c'est d'ailleurs pourquoi ils écrivent perte potentielle et pas perte.**

Ce point peut paraître technique, mais il ne l'est pas pour Global Witness qui connaît l'historique du projet First Quantum Minerals et comment il a été négocié au départ et c'est notamment ce qui caractérise la mauvaise foi de son approche.

En effet, s'il avait fallu s'offusquer de cette méthode de constitution des joint-ventures, et c'est une réalité que ces projets sont déséquilibrés, et du fait qu'une fois les partenaires rentrés dans le projet ceux-ci cherchent à revendre leurs parts, il aurait fallu pour être crédible le faire dès le début de ce projet, et pas uniquement après que FQM aie eu perdu le projet au profit d'un nouveau partenaire, alors qu'eux-mêmes en avait bénéficié par le passé sans contribuer au Trésor Public congolais et sans que cela n'émeuve Global Witness. Et surtout, il aurait fallu le faire pour tous les projets pour lesquels le partenaire de GECAMINES a revendu ses parts.

Si on remonte dans le temps et notamment dans le rapport Une Corruption profonde en 2006, Global Witness écrivait à propos de ce projet :

*« Octobre 2003 – projet cuivre et cobalt de Kolwezi Tailings. L'accord définitif a été conclu avec ADASTRA une société canadienne dont le siège se trouve au Royaume Uni. La GECAMINES détient une participation de 12, 5% dans la transaction et le Gouvernement de la RDC, 5% sur une période 40 ans. En mai 2005, ADASTRA a été repris par First Quantum, une société minière canadienne qui exploite déjà plusieurs projets miniers au Katanga ».*

1. Au début était donc ADASTRA, une société canadienne dont le siège se trouve au Royaume Uni. On sait que Adastra Minerals Inc, anciennement American Mineral Fields, avait été citée dans le rapport de l'ONU sur la guerre au Congo et le pillage de ses ressources entre 1998 et 2001 pour violation des directives de l'OCDE sur les multinationales, ce qui peut laisser à penser que l'obtention du projet des Rejets de Kolwezi avait un caractère douteux dès son origine. Mais à ce stade, Global Witness n'y voyait aucun problème.
2. En 2012, Global Witness s'insurge sur le fait que GECAMINES aurait vendu le projet, c'est-à-dire aurait transféré 70% des actions dans une nouvelle joint-venture pour 60 millions. Pourquoi pas, mais à ce compte-là, Global Witness aurait pu s'interroger sur le point de savoir combien Adastra avait elle-même versé pour obtenir 82,5%.

On sait que pour obtenir 82,5% du projet, ADASTRA avait déboursé 15 millions de dollars, pas des milliards ou des centaines de millions, même pas 60, mais 15 millions au titre du Pas de Porte.

Logiquement, Global Witness aurait déjà dû s'en offusquer. Cependant la perte de revenus pour l'Etat n'engendre aucune curiosité de Global Witness qui sait pourtant que le projet est probablement très rentable, car l'ONG note en 2006 : *« La transaction ADASTRA KMT concerne un investissement de 200 M USD de la part d'ADASTRA – somme que la société devrait très rapidement récupérer dans ses bénéfices ; pourtant le contrat porte sur une exploitation de la mine d'une durée de 40 ans. »* Effectivement, pour un projet de plus de 40 000 tonnes annuelles de cuivre et 7 000 de cobalt, 15 millions représentent selon certains observateurs à peu près une semaine de chiffre d'affaires !

3. En mai 2005, ADASTRA vend à FQM ses 82,5%. Pour quelle somme ? Personne ne le sait. Mais Global Witness ne s'en offusque toujours pas. Après tout, c'est une ancienne société américaine, devenue canadienne et listée au Royaume Uni. Pourtant, si GECAMINES avait bénéficié de la plus-value réalisée par ADASTRA en fonction de ses propres parts, ce qui n'a aucun sens mais qui est le fond du reproche fait par Global Witness, l'Etat aurait sûrement fait un beau bénéfice.
4. On peut enfin penser que toutes choses étant égales par ailleurs, GECAMINES était mieux lotie en 2010 qu'en 2005. Partie de 12,5% des actions de la société avec FQM, elle en a obtenu 30%, et de 15 millions de Pas de Porte initial, elle en a obtenu 60, ce qui est quand même plus favorable.

On peut être en droit de penser que ce modèle de Joint-Venture est désastreux pour le pays et que la latitude laissée aux partenaires de GECAMINES de faire du bénéfice sur la vente de leurs propres actions, après avoir obtenu les projets à des conditions économiques manifestement favorables, est négative.

C'est d'ailleurs ce qu'a publiquement dit le PCA de GECAMINES à Indaba en février 2017 quand il s'est adressé à la Communauté minière mondiale et qu'il a annoncé que la valorisation financière des titres miniers au titre de l'apport GECAMINES serait désormais la norme pour calculer le niveau de sa participation au regard de la valeur de l'investissement du partenaire. Ce principe a été repris dans le nouveau code minier révisé.

C'est encore le sentiment de GECAMINES qui, depuis les années 2015, a développé de nouveaux partenariats comme les projets de partage de production ou des BOT qui sont radicalement différents de ces JV.

C'est enfin, le sentiment de GECAMINES qui ne laisse plus ses partenaires vendre ses actions sans exercer ses droits, au prix de batailles importantes avec les partenaires et pour laquelle elle est de surcroît attaquée par certaines ONG, comme s'il était illégitime de valoriser ses droits pour l'entreprise nationale, quand ses partenaires font des bénéfices importants sur la base des gisements que GECAMINES a apportés.

Mais se focaliser sur le projet de KMT en 2010, et la revente des actions d'un partenaire comme une incongruité majeure, alors même que ADASTRA et FQM l'avait fait quelques années avant sur le même projet, sans demander son avis à GECAMINES, paraît particulièrement partial.

Plus récemment, lorsque Freeport Mac Moran et Lundin ont vendu en 2017 pour 4,6 milliards de dollars leur participation dans TFM (80%) en laissant une dette de plusieurs milliards dans une



société qui n'a jamais payé un dollar de dividendes à GECAMINES et qui ne paye aucune royaltie, alors que le permis avait fait l'objet d'un pas de porte initial de 50 millions de dollars en 1996, réévalué lors de l'entrée de Phelps Dodge en 2005 de 100 millions supplémentaires, est-ce Global Witness a donné de la voix pour regretter une éventuelle perte pour le pays ?

Pas à notre connaissance car au fond ce qui gêne Global Witness, ce n'est pas que le pays perde de l'argent, car le pays perd depuis 1996 et Global Witness n'a rien fait contre ; c'est de penser que des Congolais – sans que la preuve n'en ait jamais été apportée - pourraient en être les bénéficiaires. Il semblerait donc que Global Witness s'accommode du vol uniquement quand il profite aux étrangers.

## La vente des parts de Mutanda

Dans ce cas, la situation est différente de celle des rejets de Kolwezi.

Il s'agit de la vente réelle des parts sociales résiduelles de GECAMINES dans une joint-venture créée antérieurement, qui sort définitivement du projet et renonce donc aux flux futurs que ses parts auraient pu générer.

BNP PARIBAS
Corporate & Investment Banking

Partenariats de la Gécamines

Valorisations

02 avril 2010

STRICTEMENT CONFIDENTIEL

reconnue du secteur, BNP Paribas, Corporate and Investment Banking.

Et on apprend que :

- La valeur des actions de GECAMINES pour cette banque d'affaires reconnue est de 107 millions, calculée sur les dividendes à percevoir.
- Pour ses royalties potentielles, la valeur est de 80,6 millions de dollars

**de dollars US (« Glencore: unapologetically unique », 29 juin 2011). Toujours en mars 2011, la Gécamines a cédé ses 20 % de parts restantes dans la mine de Mutanda à Rowny Assets Limited pour la somme de 120 millions de dollars US, ce qui, à nouveau, est très inférieur aux estimations commerciales. D'après les mêmes rapports de la Deutsche Bank et de Liberum Capital cités ci-dessus, ces participations de 20 % vaudraient, respectivement, 626 millions de dollars US ou 965 millions de dollars US. De plus, les 20 % de participations dans Mutanda vaudraient : 353 millions de dollars US d'après un document d'information de Nomura Equity Research publié en mai 2011 ; environ 375 millions de dollars US d'après un graphique publié en décembre 2011 dans une note de synthèse de BMO Capital Markets ; et 849 millions de dollars US d'après les chiffres présentés dans le prospectus d'introduction en bourse de Glencore de mai 2011, une fois que les redevances ont été prises en compte. Il est important de noter qu'en septembre 2011, la Gécamines a répondu aux**

- En mars 2011, la vente par GECAMINES de ses parts dans MUTANDA aurait fait perdre à l'Etat 514 millions USD.

GECAMINES est donc accusée d'avoir vendu pour 172 millions de dollars ce qui en aurait valu plus de 600.

On apprend que la moyenne de cinq évaluations à la date de la vente donne une valeur de 634 millions de dollars aux 20% vendus, soit une valeur globale de l'entreprise de 3,17 milliards.

Comme GECAMINES l'avait dit publiquement et écrit dans un rapport publié en novembre 2018, il se trouve que la valeur des actions de Mutanda avait été évaluée le 2 avril 2010, avant l'arrivée du Conseil qui s'est retrouvé en charge de la vente le 7 mars 2001, dans un travail de valorisation de la totalité de ses actifs dans des partenariats par une entreprise

*Soit un total de 187,6 millions de dollars assez loin* des 634 millions de dollars annoncés.

**Mutanda Mining : valeur des parts de la Gécamines**

**SENSIBILITE AU PRIX DU CUIVRE**

| Prix cuivre | WACC 12,0% | 13,0% | 14,0% | 15,0% | 16,0% |
|---|---|---|---|---|---|
| -20% | 81.5 | 74.5 | 68.1 | 62.5 | 57.4 |
| -10% | 104.5 | 95.6 | 87.7 | 80.6 | 74.2 |
| 0% | 127.9 | 117.3 | 107.8 | 99.2 | 91.6 |
| 10% | 151.7 | 139.4 | 128.3 | 118.4 | 109.4 |
| 20% | 175.5 | 161.4 | 148.8 | 137.5 | 127.3 |

**SENSIBILITE AU PRIX DU COBALT**

| Prix cobalt | WACC 12,0% | 13,0% | 14,0% | 15,0% | 16,0% |
|---|---|---|---|---|---|
| -30% | 89.4 | 81.6 | 74.7 | 68.5 | 62.9 |
| -10% | 108.4 | 99.2 | 91.0 | 83.6 | 77.0 |
| 0% | 127.9 | 117.3 | 107.8 | 99.2 | 91.6 |
| 10% | 147.8 | 135.9 | 125.1 | 115.5 | 106.8 |
| 20% | 167.7 | 154.3 | 142.3 | 131.6 | 121.8 |

**SENSIBILITE AU COUT DE PRODUCTION**

| Coût production | WACC 12,0% | 13,0% | 14,0% | 15,0% | 16,0% |
|---|---|---|---|---|---|
| -10% | 150.0 | 137.8 | 126.8 | 117.0 | 108.2 |
| -5% | 138.9 | 127.5 | 117.3 | 108.1 | 99.9 |
| 0% | 127.9 | 117.3 | 107.8 | 99.2 | 91.6 |
| 5% | 117.0 | 107.2 | 98.4 | 90.6 | 83.5 |
| 10% | 106.2 | 97.2 | 89.1 | 81.9 | 75.4 |

**SENSIBILITE AU TAUX D'IS EFFECTIF**

| Taux IS effectif | WACC 12,0% | 13,0% | 14,0% | 15,0% | 16,0% |
|---|---|---|---|---|---|
| 20% | 150.9 | 138.6 | 127.5 | 117.6 | 108.7 |
| 30% | 139.4 | 127.9 | 117.6 | 108.4 | 100.1 |
| 35% | 127.9 | 117.3 | 107.8 | 99.2 | 91.6 |
| 40% | 116.6 | 106.8 | 98.0 | 90.2 | 83.2 |
| 45% | 105.3 | 96.3 | 88.4 | 81.3 | 74.9 |

02 avril 2010 F26

| FLUX GECAMINES (M$) | 2010e | 2011e | 2012e | 2013e | 2014e | 2015e | 2016e | 2017e | 2018e | 2019e | 2020-28 | 2029e | 2030e |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Dividendes nettes | 0.0 | 0.5 | 0.0 | 10.6 | 9.7 | 27.7 | 27.7 | 27.8 | 27.8 | 27.8 | 27.8 | 28.9 | 4.4 |
| **Flux Gécamines ('CF to equity')** | **0.0** | **0.5** | **0.0** | **10.6** | **9.7** | **27.7** | **27.7** | **27.8** | **27.8** | **27.8** | **27.8** | **28.9** | **4.4** |
| *Années d'escompte* | 0.5 | 1.5 | 2.5 | 3.5 | 4.5 | 5.5 | 6.5 | 7.5 | 8.5 | 9.5 | 10.5 | 19.5 | 20.5 |
| *Escompte* | 94% | 82% | 72% | 63% | 55% | 49% | 43% | 37% | 33% | 29% | 25% | 8% | 7% |
| **Flux Gécamines escomptés** | **-** | **0.4** | **0.0** | **6.7** | **5.4** | **13.5** | **11.8** | **10.4** | **9.1** | **8.0** | **7.0** | **2.2** | **0.3** |
| **NPV (valeur des actions Gécamines)** | **107.8** | | | | | | | | | | | | |
| **AUTRES FLUX GECAMINES (M$)** | **2010e** | **2011e** | **2012e** | **2013e** | **2014e** | **2015e** | **2016e** | **2017e** | **2018e** | **2019e** | **2020-28** | **2029e** | **2030e** |
| Royalties Gécamines | 2.7 | 7.0 | 6.1 | 17.5 | 14.3 | 14.3 | 14.3 | 14.3 | 14.3 | 14.3 | 14.3 | 14.3 | 0.0 |
| Loyers | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 | 0.0 |
| **Autres flux Gécamines ('CF to equity')** | **2.7** | **7.0** | **6.1** | **17.5** | **14.3** | **14.3** | **14.3** | **14.3** | **14.3** | **14.3** | **14.3** | **14.3** | **0.0** |
| **Autres flux Gécamines escomptés** | **2.6** | **5.8** | **4.4** | **11.1** | **7.9** | **7.0** | **6.1** | **5.4** | **4.7** | **4.1** | **3.6** | **1.1** | **-** |
| **NPV (Autres flux)** | **69.8** | | | | | | | | | | | | |

Reconstitution de la reproduction du rapport GECAMINES.

Comment les analystes cités par Global Witness en sont arrivés à leurs propres chiffres ? Personne ne le sait, mais cela devrait plutôt être à celui qui lance de graves accusations de prouver ses hypothèses, plutôt qu'à GECAMINES qui s'est appuyée sur les siennes pour justifier le prix de vente.

Peu importe le monde entier et même parmi les institutions politiques les plus prestigieuses du monde, ont adopté cette idée que ces actifs avaient été vendus à des prix sous-évalués, sans vérifier la réalité des accusations.

## Pourquoi Global Witness ne veut pas croire GECAMINES et reprend invariablement dans ses publications ses chiffres ?

Plus grave, il est important de noter que Global Witness ne souhaite pas être contredite par des faits qui infirment ses prises de position et que quoi qu'il arrive, l'ONG continue à propager des fausses informations sans même accepter la contradiction.

Ainsi, en septembre 2011, la GECAMINES a déjà répondu aux questions que lui avait adressées le FMI dans une lettre publique concernant la valorisation de ces cessions, réponse dont Global Witness était parfaitement informée avant de publier sa note en mai 2012.

Pourtant en mai 2012, la position de Global Witness était la suivante à ce sujet :

*« Concernant la référence à une estimation de la BNP de 108 millions de dollars US pour Mutanda, Global Witness peine à croire une telle information pour les raisons suivantes :*

- *la BNP a refusé de confirmer si elle avait effectivement évalué la mine à ce niveau,*
- *la BNP n'a encore donné suite ni à un appel téléphonique remontant au 26 avril 2012, ni à un courriel adressé le même jour par Global Witness ;*
- *ni la GECAMINES ni BNP n'ont publié l'estimation ou les détails la concernant ;*
- *et cette estimation est très différente des cinq autres estimations obtenues par Global Witness, dont certaines ont été reçues sous format papier, avec des précisions sur les méthodes de calcul. »*

En 2013, dans le rapport de l'Africa Progress Panel, la réalité du travail réalisé par BNP Paribas a été confirmée par l'Africa Progress Panel lui-même qui a reçu un email de BNP Paribas confirmant avoir réalisé l'évaluation selon les méthodes utilisées dans la profession.

Même si BNP met des réserves dans son email, il apparait peu probable que son évaluation, soit à ce point-là décalée de celle des institutions citées par Global Witness. En outre, si BNP n'a pas valorisé les parts sociales dans une optique de vente, elle l'a bien fait dans une optique de « mise en valeur

received in printed form, along with details of the calculations. In an e-mail of 16 May 2012, BNP Paribas wrote: "BNP Paribas was mandated on September 2, 2009 by Gécamines to review certain assets of the company. A report was delivered on April 2, 2010. We want to underline that our review was not a 'Fairness Opinion'. It was also not done in the context of an asset sale negotiation. After the report was delivered, BNP Paribas did not perform any further work on that matter for Gécamines. We understand from public sources that Gécamines sold some of its assets 18 months later, around the end of 2011, under a different chairmanship. BNP Paribas was not involved in any of these asset sales. Our methodology, which included forecasts for the period and data provided by the company at the time (i.e. dating prior to Q1 2010), was the methodology in use in the profession. We are very sorry but BNP Paribas is linked by confidentiality clauses with its client, that's why we can not provide you with further information." The January 2013 Bank of America

du portefeuille des participations » ce qui devrait aboutir au résultat.

Il semble donc difficile de croire qu'une banque comme BNP se soit trompée du simple au sextuple.

Pourtant, dans Out of Africa en mai 2016, Global Witness, bien qu'elle sache que l'évaluation a été faite par une banque d'affaires reconnue et sur place, continue à propager les mêmes chiffres alors même que les supposées sommes perdues pour l'Etat comptent pour presque la moitié de ce qui est reproché sur les 1,36 milliard de dollars.

De même, GECAMINES ayant publié les facs similés en novembre 2018 de l'évaluation faite par BNP, Global Witness aurait pu revoir sa position, mais Global Witness a continué aujourd'hui à écrire sur son site d'accueil de la RDC que la valeur des



actifs cédés à fait perdre 1,36 milliard à l'État de la RDC et encore aujourd'hui dans son dernier rapport « Business as Usual ».

Mais cela ne doit désormais plus étonner le lecteur, le but de Global Witness n'étant pas de rechercher la vérité mais bien plus de faire cadrer l'histoire qu'elle raconte avec ses objectifs.

Il nous semble que c'est donc à Global Witness de se justifier sur ses accusations et désormais de prouver ce qu'elle avance sur les pertes potentielles que l'Etat aurait subies à l'occasion d'une part d'une vente qui n'en était pas une, et d'autre part, de la cession des parts sociales de Mutanda.

## 2. Cash Machine (Rapport Global Witness 2017)

La 2ème étape a consisté pour Global Witness a rédigé un rapport complet sur les revenus du secteur minier de la RDC en visant en particulier GECAMINES et l'Administration fiscale congolaise, comme coupables de détournements financiers, une nouvelle fois, cause de la pauvreté du pays.

Ce rapport s'inscrivait dans un contexte particulier pour GECAMINES, celui de l'affirmation de sa volonté de rééquilibrer tous les partenariats noués dans les années 2000 et dont toute la planète minière sans exception connaissait le caractère déséquilibré, Global Witness en tête. A INDABA, le Président du Conseil d'Administration de GECAMINES avait fait savoir que tous les partenariats de GECAMINES seraient revus dans une discussion franche et ouverte à partir du 2ème semestre 2017 pour être rééquilibrés.

Comme par hasard, c'est à ce moment que Global Witness a choisi pour faire paraître en juillet 2017 un rapport incendiaire pour GECAMINES intitulé « Distributeur automatique de billets du régime, Comment les exportations en plein essor de la République Démocratique du Congo ne profitent pas à ses habitants ». Dans ce document, l'ONG Global Witness affirma que 750 millions de dollars avaient été détournés des revenus du secteur minier par l'Administration fiscale et les entreprises minières du portefeuille de l'Etat, au premier rang desquelles GECAMINES.

Dans le résumé exécutif, les accusations sont ainsi formulées sur quatre paragraphes reproduits in extenso.

*« Plus de 750 millions de dollars de revenus tirés de l'exploitation minière et versés par des entreprises aux organismes publics de la République Démocratique du Congo ont été perdus durant leur acheminement au Trésor entre 2013 et 2015. Cette somme a disparu dans les caisses d'une compagnie minière publique dysfonctionnelle et celles d'organismes fiscaux nationaux au fonctionnement opaque. Il est difficile à dire à quoi cet argent a servi ou où il a abouti, mais les témoignages et documents recueillis par Global Witness semblent indiquer qu'une partie au moins a été répartie entre plusieurs réseaux de corruption liés au régime du Président Joseph Kabila.*

*La Gécamines, la compagnie publique, est le principal coupable dans le détournement des recettes minières du Congo. Albert Yuma, nommé président de la société par Kabila en 2010, est un allié du Président de la République. Décrit comme « le bailleur de fonds » du régime, il fait partie du comité d'audit de la Banque Centrale du Congo et dirige la Fédération des Entreprises du Congo.*

*Notre enquête montre comment la GECAMINES dépense des sommes faramineuses dans des opérations suspectes pouvant atteindre plusieurs millions de dollars, sans pourtant contribuer de façon notable au Trésor Public et sans investir dans ses propres opérations minières. La société est criblée de dettes à hauteur de plus d'un milliard de dollars et ne gère pratiquement aucune activité minière en propre, bien qu'elle ait précédemment extrait jusqu'à 500 000 tonnes de minéraux en un an.*

*La Gécamines a semble-t-il préféré régler ses dettes auprès d'un ami du président plutôt que de payer son personnel, qui a dû continuer à travailler sans salaire pendant plusieurs mois, et a passé un contrat dans des circonstances peu claires avec un sous-traitant peu connu. Entre temps la société ne verse aucun dividende au Gouvernement, son actionnaire unique, et paie à peine plus de 20 millions de dollars d'impôt par an, selon un organisme de défense de la transparence de l'industrie (une somme bien inférieure aux contributions de plusieurs compagnies minières privées du Congo) ».*

Cette présentation est un modèle du genre. Tous les fonds de tiroirs semblent avoir été raclés et tout est ramassé. Malheureusement ce résumé est basé sur plusieurs mensonges, des accusations infondées, de pseudo justifications, et beaucoup d'insinuations et si l'on lit avec attention, l'affirmation enfin assumée de la préférence idéologique de Global Witness pour un secteur minier libéralisé, c'est-à-dire soustrait à l'influence de ces Congolais qui manifestement continuent à vouloir exploiter leur sous-sol et ne pas se contenter des miettes qu'on leur laisse.

## Première accusation et premier mensonge : « plus de 750 millions de revenus tirés de l'exploitation minière et versés par les entreprises aux organismes publics de la RDC ont été perdus durant leur acheminement au trésor public entre 2013 et 2015 »

Global Witness accuse GECAMINES d'avoir perçu de l'argent, qui était destiné au Trésor Public, et que cet argent n'y serait jamais arrivé.

- *« Plus de 750 millions de revenus tirés de l'exploitation minière et versés par les entreprises aux organismes publics de la RDC ont été perdus durant leur acheminement au Trésor public entre 2013 et 2015 »*
- *« Cette somme a disparu dans les caisses d'une compagnie minière publique dysfonctionnelle »*
- *« La GECAMINES, la compagnie publique, est le principal coupable dans le détournement des recettes minières du Congo ».*
- *« Il est temps de remédier aux failles du système de collecte des revenus, afin que les recettes de l'exploitation minière parviennent au Trésor Public ».*
- *« Entre 30 et 40% des paiements ne parviennent jamais dans les coffres du Trésor Public »*
- *« L'analyse effectuée par Global Witness sur les données fournies par l'ITIE montrent que plus de 750 millions de dollars de revenus issus du secteur minier et perçus par les organismes fiscaux et les compagnies minières publiques ne sont jamais parvenus au Trésor Public ».*
- *« D'après les données de l'ITIE, 149 millions en 2013, 314 M en 2014 et 291 M en 2015 n'ont pas été versés au Trésor Public par les entreprises minières et les organismes fiscaux, soit 753 millions de dollars. Cet argent est conservé par diverses administrations fiscales en RDC pour « leurs fonds propres » ou disparait, absorbé par la GECAMINES. »*
- *« En tout, entre 30 et 40% du total des paiements dérivés chaque année de l'exploitation minière ont disparu avant d'atteindre les coffres du Trésor public… »*
- *« L'argent pillé dans les caisses de la GECAMINES »*

*A la lecture de cette avalanche d'approximations, il ne fait aucun doute pour celui qui lit le rapport que cet argent tiré de l'exploitation minière a été tout à la fois perdu et/ou absorbé et/ou n'est jamais parvenu et/ou n'a pas été versé et/ou a disparu et/ou est pillé, avant d'arriver au Trésor Public, qui est présenté comme sa destination légitime.*

*Cet argent a donc été détourné – c'est Global Witness qui le dit - de sa destination initiale, le Trésor Public et c'est GECAMINES « la principale coupable de ce détournement ».*

Cette accusation est le mensonge initial qui doit servir de base à tout le narratif de Global Witness.

Par quel cheminement, Global Witness en est-il arrivé à cette découverte apparemment incroyable ?

On apprend que c'est à l'issue d'une *« analyse effectuée par Global Witness »* au cours de laquelle *« Nous avons collecté divers documents au cours de notre recherche, notamment des données sur l'exploitation minière de la Division des Mines, des statistiques de la Banque Centrale et du ministère des finances publiques, des rapports du ministère des mines, les comptes de la GECAMINES, des documents fiscaux et des contrats divulgués.*

*La plupart des données sur le secteur minier étaient incomplètes ou incohérentes. Le regroupement des données de paiement du secteur minier dans les rapports ITIE s'est révélé être la source la plus précieuse » sans compter « les quatre voyages de recherche et les 86 interviews ».*

Après avoir donc donné l'impression au lecteur que le travail de recherche qui avait abouti à ces conclusions avait été méticuleux, long et fastidieux, Global Witness reconnaît que sa découverte majeure est le fruit de l'analyse de trois rapports publiés sur un site internet consultable par le public, pour les années 2013-2014-2015 à la page 93, 88 et 84.

Qu'apprend-on de leur lecture ?

- En 2013, GECAMINES a perçu au titre des revenus de ses partenaires, la somme de 121 264 456 USD (p. 93 sur rapport final ITIE RDC 2013)
- En 2014, GECAMINES a perçu la somme de 265 375 304 USD (p. 88 du rapport final ITIE RDC 2014)
- En 2015, GECAMINES a perçu la somme de 249 510 686 (p. 84 du rapport final ITIE RDC 2015).

Les fameuses sommes incriminées, comme ayant été détournées ou perdues, sont donc en fait arrivées à la GECAMINES de manière tout à fait légitime.

Et pour cause, l'argent de ces partenariats appartient légalement à GECAMINES et est la contrepartie économique de son apport minier dans le partenariat – ses gisements – et de sa participation aux sociétés communes, encore que sur ce point, aucun dividende au moment où le rapport avait été écrit n'avait été perçu par GECAMINES.

Pour s'en convaincre d'ailleurs, il suffit de lire ces rapports ITIE où les fondements de ces paiements sont expliqués : cession d'actifs, dividendes, loyers d'amodiation, pas de porte, royalties payées aux entreprises publiques, prestations de services, frais d'option, etc… (Pour exemple p.66 sur rapport ITIE RDC 2013).

La première information est donc que rien n'a été détourné de sa destination légitime, les sommes sont arrivées normalement à l'endroit où elles devaient arriver.

Alors pourquoi cet énorme mensonge d'avoir voulu faire croire que cet argent aurait été *« perdu(s) durant son acheminement au Trésor entre 2013 et 2015 », voire « pillé » ?*

D'abord parce que même grossier, le procédé a fonctionné et la majorité des lecteurs qui n'ont pu prendre le temps de lire réellement le rapport, a pensé que GECAMINES avait détourné 750 millions comme le site supposé spécialisé sur la RDC Afrikarabia l'a repris quand bien même le chiffre de Global Witness est inférieur, ou comme Enough Project, ont continué à reprendre des informations erronées[44].

Mais surtout, parce que Global Witness, qui sait très bien que GECAMINES a toute légitimité pour bénéficier de ses revenus, a une position de principe sur la question, qui est d'affirmer que GECAMINES est illégitime à bénéficier de ces fonds.

*« Expliquons pour commencer comment l'Etat et la population du Congo devraient, en théorie, bénéficier de ces richesses »*, pas en droit, mais en théorie.

Ce point est central, car il n'est désormais plus question de détournements de quoi que ce soit, mais du fait, que selon Global Witness, ces sommes devraient ***« en théorie »*** profiter aux Congolais ; ainsi Global Witness se permet désormais de remettre en cause la politique minière d'un Etat souverain.

Et cette théorie, c'est que : *« Les compagnies minières publiques, dont la GECAMINES, devraient utiliser leurs permis, actifs et participations pour faire bénéficier leur actionnaire : l'Etat congolais ».*

On comprend mieux le raisonnement : ce qui est désormais reproché à GECAMINES, ce n'est plus d'avoir illégalement touché ces sommes, mais que les sommes qu'elle a perçues n'auraient pas bénéficié à son actionnaire.

C'est le cœur de la thèse de Global Witness et de son lobbying politique en faveur d'un secteur minier qui serait totalement concédé aux entreprises privées et donc la justification réelle de ses attaques contre GECAMINES.Global Witness, dit que tous les fonds perçus par GECAMINES de ses partenaires devraient aller directement à l'Etat. A se demander d'ailleurs pourquoi c'est GECAMINES qui les perçoit, ce qu'elle cherche à remettre en cause

Pourtant Global Witness sait très bien pourquoi GECAMINES est destinataire de ces revenus :

1. Parce que l'Etat a décidé que cet argent doit servir à financer sa relance en tant qu'entreprise minière pour redevenir un producteur minier dont on a vu que la contribution aux revenus de l'Etat avait été historiquement bien supérieure aux revenus du secteur privé étranger, et qui justifie la volonté de l'Etat de redevenir acteur minier.
2. Parce que GECAMINES continue à supporter historiquement des charges importantes sans rapport avec sa production propre depuis que ses mines ont été cédées, principalement salariales – autour de 100 millions de dollars par an - mais aussi sociales du fait de ses effectifs, mais également de ses hôpitaux et ses écoles.

Global Witness le sait d'autant mieux, qu'elle connaît le secteur minier congolais et ses spécificités et notamment les difficultés de GECAMINES pour se reconstruire et se restructurer à nouveau comme une entreprise minière nationale.

44 Cela permet encore aujourd'hui d'écrire que « L'ONG Global Witness, qui a épluché les comptes de la Gécamines, affirme que le Trésor congolais a perdu plus de 750 millions de dollars en revenus miniers entre 2013 et 2015.» 12 avril 2020

Mais Global Witness ne veut pas de la reconstruction d'un secteur minier national, synonyme officiellement pour elle de source de corruption et officieusement de menaces pour les intérêts étrangers en RDC, que ce soit en termes de renégociation de partenariat ou de relance d'une production nationale.

Au-delà de toute rationalité, Global Witness comme elle le fait depuis 2004, va donc continuer à broder l'histoire d'une société *« dysfonctionnelle et corrompue »,* qui serait la cause de la pauvreté de la population congolaise et qui la priverait de revenus légitimes.

***Il ne fait aucun doute que l'objectif de Global Witness est de faire disparaître GECAMINES qui constitue le dernier rempart national vis-à-vis des opérateurs privés étrangers.***

D'ailleurs qui a entendu Global Witness se plaindre de la corruption à la MIBA ou à SOKIMO en matière de cession d'actifs ? Personne ! Pourquoi ? De toute évidence, parce que ces entreprises malheureusement ne représentent plus aucun danger pour leurs partenaires.

Dès lors, Global Witness va tout faire pour diaboliser l'entreprise.

## GECAMINES vue par Global Witness

*« Ce ne sera pas avant le 21ème siècle, (...), que la compagnie renaîtra dans sa forme actuelle. Sur les conseils de la Banque Mondiale, en 2010, le Gouvernement congolais transforme la GECAMINES en une opération « commerciale » dont l'Etat détient l'intégralité des parts. »*

- Mensonge : la Banque Mondiale n'a jamais conseillé en 2010 le Gouvernement congolais de transformer GECAMINES en opération commerciale. Au contraire, elle avait conseillé au Gouvernement en 2008 dans son rapport N°43402-ZR, de la privatiser.

Dans ce rapport, il était recommandé au Gouvernement au sujet de GECAMINES successivement :

i. De transformer ses statuts, mais qui étaient déjà en cours d'adoption au Parlement congolais

ii. De recruter des investisseurs et des dirigeants privés par voie d'appel d'offres

iii. De déposséder l'Etat de la majorité de ses actions dans les entreprises publiques et de la gestion de ces entités, et au final

iv. De lancer une offre publique de vente d'une ou de plusieurs entreprises publiques, pour placer les actions à Londres ou Toronto, avec la GECAMINES en première proposition.

**an global pour une croissance basée sur la bonne gouvernance dans le secteur minier de RDC**

1. *Adopter une législation qui définit un cadre réglementaire pour la réforme et la restructuration* des entreprises minières publiques et l'entrée éventuelle des intérêts et dirigeants privés dans ces entreprises en particulier, Des lois sont actuellement à l'étude dans ce domaine. Elles devraient être adoptées par l'Assemblée Nationale.
2. *Recruter des investisseurs et des dirigeants privés par voie d'appel d'offres international* pour les entreprises publiques. Une première mesure dans ce sens pourrait consister à recruter un cabinet devant gérer chaque entreprise, mobiliser le capital nécessaire pour les investissements demandés et déterminer leur rémunération au prorata des bénéfices et/ou de la production.
3. *Déposséder l'Etat de la majorité de ses actions dans les entreprises publiques et de la gestion de ces entités.* La législation à l'étude prévoit que l'Etat renonce à toutes, ou une partie de ses actions dans les entreprises publiques. Il devrait recruter des dirigeants de renommée internationale pour mener des études détaillées sur la meilleure manière de réaliser cet objectif.
4. *Lancer une offre publique de vente d'une ou de plusieurs entreprises publiques.* Une option sérieuse à envisager serait de placer les actions d'une entreprise publique restructurée sur un marché boursier international (Londres ou Toronto). A titre d'exemple, il serait possible de faire un placement initial des titres de la GECAMINES avec l'assistance d'investisseurs qualifiés et de gestionnaires de transactions. Cela a été fait avec succès pour des entreprises publiques d'autres pays.

*Quand la Banque Mondiale militait pour une privatisation complète de la société,* c'est-à-dire littéralement « déposséder l'Etat de la majorité de ses actions » le Président de la République fit le choix inverse en nommant fin 2010 un nouveau Conseil d'Administration pour refaire de GECAMINES un acteur minier national de rang international, ce que Global Witness ne pouvait légitimement ignorer.

Cette réécriture de l'histoire n'est pas anodine, car elle permet à Global Witness de faire endosser par le Gouvernement l'absence ultérieure d'ouverture du capital de GECAMINES.

- Ainsi, Global Witness écrit sur le sujet *« Pourtant, la privatisation de GECAMINES n'est que théorique. Aucun intérêt privé n'a été investi dans la compagnie ; le Gouvernement détient l'intégralité de ses parts, qui ne sont pas cotées en Bourse. La soi-disant « privatisation » de la GECAMINES ne lui a donné qu'un vernis d'indépendance du gouvernement, tandis qu'elle reste sous le contrôle des détenteurs du pouvoir ».*

En effet, le Gouvernement n'a jamais voulu faire entrer des intérêts privés au capital de GECAMINES, comme proposé par la Banque Mondiale. Cette possibilité avait seulement été évoquée une fois en conférence de presse par la Ministre du Portefeuille en 2007.

De fait, on ne voit donc pas au nom de quoi, Global Witness en 2017 s'offusquerait de l'absence d'une privatisation, dont le principe a été formellement rejeté en 2010, sauf à faire état de ses préférences



pour l'avenir du secteur minier congolais ou à vouloir faire endosser au Gouvernement la responsabilité d'une situation qu'il n'a jamais souhaitée.

- Mensonge, la présentation tronquée de Global Witness au sujet de la situation de GECAMINES au cœur la réussite de la relance minière congolaise.

*« D'un côté la transformation du secteur de l'exploitation minière industrielle du Congo avec la GECAMINES en son cœur fut une réussite. »*

Quel cœur ? Et surtout pour quelle réussite ?

GECAMINES, on le sait, mais surtout Global Witness le sait, n'a été associée à rien depuis 1996 et a été proprement dépossédée à des conditions inacceptables de ses gisements. Il eut été plus honnête d'écrire, *« qu'après avoir dépossédé GECAMINES de tous ses gisements de classe mondiale, déjà exploités et connus avec des conditions contractuelles léonines, les investisseurs privés n'ont eu aucun mal à lever des financements et ont relancé la production ».*

Dire que GECAMINES a été au cœur de cette réussite est donc un mensonge, mais qui sert utilement de transition.

En effet, si vous êtes au cœur de quelque chose qui est qualifié de réussite, vous devriez nécessairement en bénéficier également et en faire profiter l'Etat.

Or, selon Global Witness GECAMINES ne contribue à rien.

## « GECAMINES ne contribuerait pas au budget de l'Etat ? »

*« Cependant, en termes de levée de fonds publics, la GECAMINES a régressé depuis son apogée dans les années 1980. (...) la GECAMINES est dorénavant davantage le dépositaire des richesses en cuivre et en cobalt du Congo. D'après l'ITIE, la GECAMINES a versé près de 15 millions de dollars d'impôts à l'Etat, sur des revenus déclarés de 265 millions de dollars en 2014. En 2015, elle n'a payé que 21,8 millions de dollars sur des revenus déclarés s'élevant à 249,5 millions de dollars.*

*En dépit de sa position privilégiée au cœur du plus important secteur économique du Congo, la GECAMINES n'a contribué qu'à hauteur de 0,3% des revenus totaux du pays en 2014, l'année où la production de cuivre du pays a dépassé un million de tonnes. »*

Mensonge sur toute la ligne.

GECAMINES aurait régressé... ? Quel truisme à moins que... ?

GECAMINES produisait 500 000 tonnes de cuivre seule dans les années 80 quand elle disposait de tout son patrimoine minier, de plusieurs dizaines de millions de tonnes de cuivre. En 2010 elle ne disposait plus que de deux mines malingres de 270 000 tonnes de cuivres.

Il ne lui reste plus que « d'insolites pièces de musées » comme ont été qualifiées ses installations industrielles, elle est lestée de 1,7 milliards de dollars de dettes, de 12 000 salariés pour une production inférieure à 20 000 tonnes.

Bien sûr que GECAMINES ne peut plus produire autant que par le passé et ne peut plus contribuer autant au financement de l'Etat que par le passé, elle cherche d'ailleurs à se reconstruire pour redevenir un acteur minier de rang international et contribuer à nouveau autant qu'elle le faisait par le passé.

Global Witness sait pertinemment les difficultés dans lesquelles se débat GECAMINES pour redevenir un acteur minier international, car ils écrivaient eux-mêmes en 2006 : *« ...dans les faits, la GECAMINES a été dépouillée de la richesse de ses actifs, et qu'il reste donc très peu d'éléments sur lesquels SOFRECO puisse travailler.*[45] *»* Ils ajoutent : *« Que va faire SOFRECO à son arrivée ? Il ne reste plus rien à exploiter a déclaré un expert congolais des questions minières. »*

En réalité, l'idée sous-jacente qui n'est malheureusement pas formulée de manière claire par Global Witness est de faire croire aux lecteurs que comme GECAMINES est « au cœur de la réussite » de ses partenaires, qui produisent 1 million de tonnes elle devrait plus contribuer au budget de l'Etat, d'une part à travers ses impôts, mais également à travers ses dividendes.

Et là on tutoie le summum du cynisme de Global Witness, qui définitivement signe son absence d'objectivité et son parti pris en faveur d'un secteur minier totalement libéralisé, dont les Congolais seraient définitivement exclus et sa visée néo-impérialiste.

Tout ceci est faux et mensonger. Mais Global Witness n'est pas à cela près pour atteindre ses objectifs.

Mensonge : c'est que les partenaires de GECAMINES ont produit en 2014, 500 000 tonnes de cuivre et pas un million de tonnes comme improprement rapporté, soit exactement ce que GECAMINES produisait en 1986. Le million de tonnes

45 Une corruption profonde : fraude, abus et exploitation dans les mines de cuivre et de cobalt du Katanga, juillet 2006.

attribué faussement à GECAMINES par Global Witness est la production totale de la RDC en 2014, mais GECAMINES est un partenaire minoritaire pour seulement la moitié de cette production.

Mensonge : GECAMINES n'est au cœur de rien du tout.

Mais cela n'empêche pas Global Witness de continuer à broder son histoire, quand elle écrit *« en dépit de sa position privilégiée au cœur du plus important secteur économique, elle n'a contribué qu'à hauteur de 0,3% ».*

Si la réussite industrielle des partenaires est patente, la réussite financière de GECAMINES dans ces partenariats est loin de l'être, et leur contribution à GECAMINES et à l'Etat est tout simplement indécente mais tout l'objet de Global Witness est semble-t-il d'essayer de le masquer.

Les revenus de GECAMINES issus des partenariats que nous avons pu nous procurer– c'est-à-dire les Pas de Porte, les Royalties, les loyers et les dividendes – 1 milliard en tout entre 2011 et 2019, rapporté au chiffre d'affaires des partenaires – 33,5 milliards, soit à peine moins de 3%.

En termes clairs, cela veut dire que GECAMINES a perçu moins de 3% du chiffres d'affaires total réalisé par ses partenaires entre 2011 et 2019 en contrepartie de la cession d'un potentiel miner de 35 millions de tonnes de cuivre et d'une production cumulée de 4,5 millions de tonnes sur la période considérée.

Est-ce cela pour Global Witness la définition « d'une position privilégiée au cœur du plus important secteur économique » ?

Bien sûr que non et Global Witness en est parfaitement informée. Mais tout à son œuvre de diabolisation et de décrédibilisation d'une solution congolaise au développement du pays, leurs nouveaux mensonges permettent de masquer le déséquilibre indigne dans la répartition des richesses du pays au profit des sociétés étrangères et continuer à faire croire que GECAMINES d'une part contribue trop peu au budget de l'Etat et d'autre part, est la cause de l'absence de revenus pour le pays.

## Mensonge : « GECAMINES n'aurait contribué qu'à hauteur de 0,3% de l'ensemble des revenus de l'Etat »

Ce nouveau mensonge est intéressant. Outre le fait que les chiffres avancés sont faux, GECAMINES a contribué à bien plus que 15 millions dollars USD en 2014 et 21 millions dollars USD en 2015, l'histoire qui est inventée, démontre le caractère biaisé d'un raisonnement fait uniquement pour frapper l'imaginaire, quand bien même il ne recouvre économiquement aucun sens.

GECAMINES est littéralement accusée par Global Witness de ne contribuer qu'à hauteur de 0,3% (15 Millions de dollars USD) des revenus du pays, pour des revenus estimés à 265 millions de dollars en 2014. Nous rappelons une nouvelle fois que dans les années 80, avant l'arrivée du secteur privé étranger, c'était 43% des revenus du pays et ce n'est pas nous qui le disons, c'est Global Witness.

Si l'on croit Global Witness, on peut en déduire que la contribution de GECAMINES à partir de ses revenus est de 5,66% (15 M/ 265 M = 5,66%) pour une production en 2014 de moins de 20 000 tonnes de cuivre.

Une question intéressante est alors de calculer la contribution fiscale du secteur privé étranger par rapport à ses revenus exactement à la même époque, toujours sur la base des chiffres de Global Witness.

**COMPARAISON ENTRE CE QUE LE BUDGET DE L'ÉTAT CONGOLAIS REÇOIT ET LES EXPORTS MINIERS (EN MILLIARDS DE DOLLARS)**

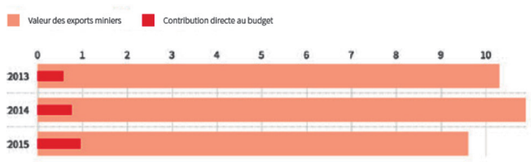


*La valeur des exports miniers est calculée à partir du prix final de vente (basé sur les prix au 31 décembre) de la quantité de cuivre et cobalt exportée par la Congo par an. Les frais d'extraction, de traitement et de transport, parmi d'autres, sont payés à partir de ces recettes. La part de la taxe congolaise devait être des centaines de millions plus élevée pour chaque année.*

Dans le graphique de Global Witness,déjà utilisé, on apprend que la contribution directe au budget des producteurs de cuivre est de 750 millions de dollars.

Cette contribution représenterait donc 6,81% de leur chiffre d'affaires (750 M / 11 000M = 6,81%), soit à peine 1,2% de plus que GECAMINES pour des entreprises rentables, sans aucune dette liée à leur passé, n'ayant aucune des obligations sociales de GECAMINES dans le territoire dans lequel elles agissent, mais surtout avec une production et un chiffre d'affaires incommensurablement supérieur à celui de GECAMINES et supposée être des gestionnaires hors pair.

Est-ce que Global Witness est bien sérieuse à oser avancer de tels chiffres qui d'une part montrent que GECAMINES, même avec des chiffres faux liés à sa contribution fiscale, a quasiment contribué à proportion égale avec le secteur minier pris dans son ensemble, et qui prouvent surtout la faiblesse de la contribution du secteur minier étranger par rapport à ses revenus, malgré sa « réussite ».

Tous ces calculs sont erronés et cela montre le caractère probablement politique de la démarche de cette ONG qui semble prête à tout pour essayer de faire progresser ses idées et pour diaboliser la seule entreprise congolaise qui porte encore les espoirs de son peuple.

## Mais de surcroit, les chiffres de Global Witness sont faux et pire Global Witness le sait

Global Witness sait que GECAMINES a contribué à plus que ce qui est énoncé – 15 millions USD, puisque Global Witness écrit quelques pages plus loin dans son même rapport, qu'elle se pose *« beaucoup de questions sur d'autres versements d'impôts anticipés »* et d'en faire la liste, 30 millions en 2012, 80 millions entre 2015 et 2016 notamment.

Il aurait été plus simple que Global Witness, sur la base des Etats financiers, qu'elle affirme elle-même avoir pu consulter, reprenne la liste entière qui est décrite plutôt que de n'en choisir que certains. Cette liste est reproduite à la page 27 du rapport « Réponses aux ONG et autres acteurs de la société civile » qui permettra au lecteur de constater que rien n'est secret.

La terminologie exacte est « Avances sur fiscalité ». Ces avances constituent un transfert de GECAMINES à la Banque Centrale, justifié par l'Etat par des besoins urgents, et que GECAMINES compensera a posteriori avec les impôts qu'elle devra.

Cette pratique a été reconnue par l'ITIE elle-même dans son rapport 2015 où elle écrit notamment : *« A propos des avances fiscales, le ministre des finances a, pour les exercices futurs, accepté leur titrisation en compensation des obligations fiscales et parafiscales de la GECAMINES, vis-à-vis des régies financières ».*

D'un côté, Global Witness accuse GECAMINES de peu contribuer au budget de l'Etat, mais quelques pages plus loin elle ne comprend pas pourquoi *« les sommes couvertes par ces paiements d'impôts sont anormalement élevées par rapport aux paiements d'impôts que la GECAMINES a déclaré à l'ITIE ».*

Global Witness fait preuve de malhonnêteté intellectuelle.

D'une part, elle sait que GECAMINES fait des avances au Gouvernement ce qui contredit totalement son accusation vis-à-vis de GECAMINES de faiblement contribuer au budget de l'Etat, mais d'autre part, elle méconnaît volontairement le principe de l'avance fiscale, qui n'est pourtant pas si complexe à comprendre. Une avance fiscale est par construction, une avance à valoir sur une fiscalité future qui n'est pas encore due au jour où l'avance est faite.

C'est d'ailleurs pour cela que c'est une AVANCE sur fiscalité dont l'objectif est de permettre à l'Etat de faire face à des besoins que la fiscalité ordinaire ne permet pas de combler et notamment la faiblesse des revenus du secteur privé étranger que Global Witness glorifie à longueur de rapports.

Pour clore ce faux débat ouvert par Global Witness, hors prêt à l'Etat, GECAMINES a transféré à l'Etat 675 millions de dollars[46] entre le paiement d'impôts et les avances sur fiscalité sur la période 2011-2019, ce qui revient à peu près à 17% de son chiffre d'affaires global sur toute la période, une somme plutôt significative pour une entreprise en difficulté et qui explique largement pourquoi son redressement n'est pas aussi rapide que souhaité.

Cela démontre que GECAMINES utilise bien une partie massive des revenus de ses partenariats pour les transférer à l'Etat, contrairement à toute la démonstration tronquée de Global Witness. Le fait que cet argent soit transféré via des avances sur fiscalité prouve juste que l'Etat a plus de besoin que ce que sa fiscalité normale lui rapporte et qu'il ne s'empêche pas de solliciter GECAMINES pour ce faire.

Mais en réalité, la vraie accusation de Global Witness n'est pas là, puisque Global Witness est au courant de ces transferts.

La vraie accusation – assez impérialiste pour une ONG étrangère - est en fait de se demander ce que l'Etat a fait de cet argent, ce qui dénote une conception assez particulière de la souveraineté des Etats, qu'elle accuse – évidemment sans preuve - d'avoir utilisé à des fins détournées, puisqu'elle ose assimiler des avances sur fiscalité comptabilisées dans les comptes de l'Etat et à l'ITIE à *« un distributeur automatique de billet du régime ».*

46 Note de présentation aux nouveaux membres du Conseil d'Administration juillet 2020

Fidèle à sa tactique de l'insinuation, il est écrit : *« Global Witness se posa beaucoup de questions »* sur ce que l'Etat pourrait avoir bien fait de ces sommes.

Ces interrogations, Global Witness devrait les poser directement aux intéressés en analysant les comptes de l'Etat. Mais nous tenons à rappeler qu'en aucun cas GECAMINES, ou toute société publique dans le monde qui effectue des transferts au profit de son actionnaire l'Etat, n'est en mesure, ni même légitime à savoir ce que l'Etat fait de l'argent qui lui est transféré peu importe la modalité du transfert par ailleurs.

## Mensonge : « Mystère financier « GECAMINES devrait déclarer ses dividendes »

Le 1er gros mensonge était lié au fait que l'argent des partenariats hors dividendes aurait disparu dans les caisses d'une société dysfonctionnelle. Or, on vient de voir qu'il n'en est rien, il est dans les faits massivement passé au Trésor public via des avances sur fiscalité.

2ème mensonge encore plus gros. GECAMINES, qui, on le rappelle est au cœur de cette fameuse réussite, devrait transférer à l'Etat les dividendes qu'elle perçoit. Or, elle ne le fait pas, ce qui serait la nouvelle preuve selon Global Witness de ses détournements.

Le problème est que GECAMINES ne touche aucun dividende et l'a publiquement fait savoir, ce que sait parfaitement Global Witness.

Global Witness procède par insinuations. Ainsi écrit-elle :

- *« La GECAMINES devrait gagner des dividendes issus d'au moins certaines de la vingtaine d'opérations minières dans lesquelles elle est actionnaire ».*
- *Il serait dans l'intérêt de la Gécamines de déclarer clairement ses gains provenant de dividendes.*
- *Si les compagnies minières internationales ne paient pas l'entreprise minière d'Etat, c'est peut-être en raison d'une erreur dans le prix de cession ou à un surendettement des filiales congolaises pour annuler les bénéfices.*
- *Si la GECAMINES communiquait clairement ses gains, cela pourrait permettre de force ces entreprises à payer leur juste part.*

Et ainsi de suite sur 7 paragraphes lénifiants dans lesquels Global Witness, cherche au-delà de toute rationalité à déporter la responsabilité de l'absence de paiements de dividendes des principaux intéressés, à savoir les opérateurs et investisseurs internationaux, sur GECAMINES, qui n'est pourtant que leur partenaire minoritaire et de fait exclue de leur gestion.

Quand Global Witness pose ces questions en juillet 2017. Global Witness sait au moins depuis février 2017 d'une part que GECAMINES ne touche aucun dividende et d'autre part pourquoi ?

L'ONG le sait, parce que ces revenus ne sont pas déclarés à l'ITIE, dont elle se gargarise par ailleurs, et qu'il n'y a aucune raison pour que tant les opérateurs privés que GECAMINES ne déclarent pas ces revenus, alors qu'ils déclarent les autres.

L'ONG le sait parce que GECAMINES l'a publiquement exprimé à INDABA devant toute l'industrie minière mondiale réunie, en expliquant les raisons de cette situation, qui ont été rappelées dans la première partie de ce rapport. Mais surtout elle le sait parce que toute l'histoire des partenariats en RDC depuis 1996 a démontré le caractère léonin des contrats qui ont été noués avec GECAMINES.

Continuer pour Global Witness à écrire en *juillet 2017*, de pareilles inepties, alors même que la réponse a été portée à la connaissance de l'industrie minière mondiale en *février 2017,* démontre une nouvelle fois le caractère purement orienté de son activisme et son absence d'éthique professionnelle.

Après les dividendes, Global Witness s'intéresse aux salariés de GECAMINES

## Mensonge : « L'argent dû au milliardaire prend le pas sur les arriérés de salaires »

Pour un titre accrocheur, Global Witness parait prête à tous les mensonges. L'ONG joue sur les mots et cherche à donner l'impression qu'en 2014 GECAMINES a sacrifié ses salariés aux intérêts d'un milliardaire.

Pour accréditer sa thèse, elle explique que les arriérés de salaires qui étaient de 14 millions en 2013, étaient passés à 25 millions en 2014, ce qui est vrai.

Cela dit on va s'apercevoir que cette présentation est particulièrement mesquine, mais donne l'occasion de montrer combien au contraire l'entreprise s'est souciée de ses salariés.

Déjà il faut préciser clairement de quoi on parle. Il s'agit du rattrapage d'arriérés de salaires qui dataient de la période 1998-2006, antérieure à l'arrivée du Conseil fin 2010 et pas des salaires qui devaient être payés mensuellement pendant la période considérée.



A l'arrivée du Conseil fin 2010, les salariés souffraient de 41 mois d'arriérés de salaires qui couraient entre 1998 et 2006, pour un montant global de 51 millions de dollars[47]. Si les arriérés n'étaient plus que de 14 millions en 2013, c'est donc que le Conseil outre d'avoir payé les salaires des mois courants avait déjà résorbé pour 37 millions d'arriérés entre décembre 2010 et 2013.

On peut d'ailleurs noter que cet intérêt pour les arriérés de salaires n'a pas toujours été au cœur de l'attention de Global Witness. Celle-ci notait ainsi avec satisfaction en 2006 dans son rapport « Corruption profonde » que les salaires avaient recommencé à être payés à la GECAMINES, témoignant ainsi de sa foi dans l'aide extérieure pour la relance de l'entreprise. Mais on peut aussi noter que les arriérés de la période 1998-2006, n'avaient fait l'objet d'aucun rattrapage de la part de SOFRECO qui les a laissés à ses successeurs, ce qui à l'époque ne choquait absolument pas Global Witness qui préfère toujours faire du Congo BASHING que reconnaitre même un tant soit les bonnes choses qui sont faites en RDC.

La vérité de l'histoire c'est qu'entre fin 2010 et octobre 2019, sur 51 millions d'arriérés trouvés à l'arrivée, la totalité des arriérés de salaires auront été rattrapés, à l'exception de 700 000 USD, pour les catégories supérieures de personnel. Cela veut dire, que non seulement GECAMINES a payé tous les salaires sur la période, mais a rattrapé tous les arriérés antérieurs, ce qui n'apparait pas clairement à la lecture du rapport de Global Witness.

Certes, en 2014 GECAMINES a connu quelques retards dans la résorption des arriérés. Mais Global Witness aurait dû alors avoir l'honnêteté intellectuelle de rappeler que cette période fut très difficile pour le secteur minier dans son ensemble avec une chute drastique des cours des minerais.

Global Witness aurait pu noter que personne n'a été licencié à GECAMINES, alors même que ses concurrents, pourtant mieux lotis ont arrêté temporairement la production et ont procédé à des licenciements temporaires ou définitifs, comme KCC, KIMIN, MIKAS, CDM, MMG, TFM et Boss Mining, qui sont les sociétés minières les plus importantes du pays et bien plus riches que GECAMINES. Mais évidemment, ce point ne rentre pas dans l'histoire qu'elle raconte.

Global Witness aurait pu rappeler que le cours du cuivre est à 4 300 dollars, que GECAMINES a 11 000 salariés où elle devrait en avoir maximum 2000, que son coût de production est de 10 000 dollars la tonne, et que donc GECAMINES a fait le choix de conserver ses salariés qui seront payés car GECAMINES connait ses responsabilités vis-à-vis de ses agents, vis-à-vis de son écosystème dans lequel elle vit, et vis-à-vis de l'Etat. Certes, le règlement des arriérés a pris un peu de retard, mais à la lumière du contexte qui vient d'être décrit, l'imposture de l'accusation de préférer le Milliardaire aux salariés n'apparait-elle pas dans toute sa clarté.

Pour le reste, GECAMINES a payé sur la période 730 millions de dollars, dont 63 millions pour le décompte final de **2302** agents[48].

Sur ce point des pensions – dit décompte final - que relève Global Witness au détour d'une citation anonyme d'un ancien employé GECAMINES pour l'accuser de laisser ses salariés dans la pauvreté, on peut d'ailleurs noter que Global Witness notait encore avec satisfaction en 2006 que la Banque Mondiale avait fait partir 10 000 personnes pour **4300** dollars en moyenne par agent.Si Global Witness avait été honnête, elle aurait pu dire que ces départs volontaires l'avaient été hors de tout cadre légal et notamment en dehors de la convention collective, quand GECAMINES, qui respecte les conventions collectives a fait partir dignement et conformément aux textes ses agents pour une moyenne de **28 000** dollars par personne.

Il est vrai qu'il est plus long et plus difficile de faire les choses conformément aux textes que de passer en force en bafouant les droits des personnels. Mais quand on est la Communauté internationale et qu'on vient aider les Congolais, on ne va pas en plus se mettre à respecter le droit social du pays.

Toutes ces longues explications pour dire qu'il est tellement simple de raconter n'importe quoi sur la foi de deux articles de radio Okapi présentés hors contexte, un témoignage anonyme, pour pouvoir avoir un titre accrocheur et moralisant qui hélas ne recouvre une nouvelle fois aucune réalité.

Dans les faits, Global Witness qui ne connait apparement rien des difficultés d'un pays comme la RDC et de ses entreprises, instrumentalise de manière indécente tous les sujets, au mépris des gens, mais là n'est pas leur intérêt.

47 Note de présentation aux nouveaux membres du Conseil d'Administration juillet 2020

48 Ibid

Enfin, il serait intéressant que Global Witness s'intéresse aux agents de KISENGE MANGANESE qui accusent 200 mois d'arriérés de salaires, ceux de la MIBA qui accusent 170 mois, SOKIMO 80 mois, SODIMICO 280 mois, pour savoir ce qu'ils pensent de la situation de leurs collègues.

Enfin, Global Witness a tenu à critiquer la politique industrielle mise en place par le Conseil d'Administration au sujet du recrutement d'un sous-traitant sud-africain pour appuyer la relance de la filière de Likasi.

## Mensonge : « Des déclarations contradictoires »

Nous reproduisons ici la réponse déjà apportée aux accusations de Global Witness qui avait fait l'objet d'une réplique dans le rapport précédent de GECAMINES sur la : « Vérité sur les mensonges des ONG en République Démocratique du Congo » concernant la société SMP qui a eu en gestion pendant moins de deux années la gestion de la filière du Groupe Centre (Likasi)

Global Witness, dans son rapport de 2017, a cru trouver chez un sous-traitant de Gécamines matière à calomnier. Ce qui est intéressant, c'est de remarquer que sur une base vraie, la relance de la filière Kamfundwa, Global Witness a réussi à broder une histoire créée de toutes pièces, au service de sa démonstration et qui suggère, sans le dire, que les responsables de GECAMINES ne pourraient être que des personnes mal intentionnées. Ainsi, le rapport note-t-il :

- *Les « principaux espoirs » [...] sont fondés sur la mine de Kamfundwa » (p. 22)*
- *« Scorpion Minerals Processing a été sélectionnée comme un sous-traitant chargé de relancer le travail à la mine, plutôt qu'une entreprise jouissant d'une vaste expérience internationale dans les industries extractives. » (P. 22)*
- *« Selon ces notes, les services de vérification et de contrôle de la Gécamines eux-mêmes ne seront pas en mesure d'empêcher le marché avec Scorpion, et la Gécamines assumera ses responsabilités fiscales et les coûts du projet. » (P. 22)*
- *« Le projet se compose de 5 contrats distincts, dont aucun n'a été rendu public et dont les modalités sont inconnues, même au sein de la Gécamines. » (P. 22)*

Il est intéressant de noter que les principales accusations proviennent de ce que Global Witness cite comme étant un Parti politique radical congolais du Sud Katanga, le PAKAR, qui n'est en fait qu'un groupuscule anonyme et n'a rien d'un parti politique et de radical que ses nombreuses interpellations.

Pour se faire une idée de la crédibilité à apporter à de telles dénonciations, qui fondent toute l'argumentation de Global Witness sur ce point, le lecteur pourra utilement se reporter au rapport GECAMINES, Réponses aux ONG et autres acteurs de la société civile, dans lequel un chapitre entier est consacré au PAKAR. Le lecteur pourra ainsi juger de la qualité des sources auxquelles se réfère une nouvelle fois Global Witness pour accuser ses cibles.

Si on reprend point par point :

- *Les « principaux espoirs » [...] sont fondés sur la mine de Kamfundwa » (p. 22)*

C'est vrai, car faisant le constat des difficultés pour atteindre les objectifs de production, et ce malgré les investissements décidés par le Conseil d'Administration, il fut décidé en décembre 2015 de faire réaliser un audit par deux bureaux d'études reconnus – Coffey Mining (République d'Afrique du Sud) et Qubeka (Namibie) – des filières actives de Gécamines : le Groupe Ouest autour de Kolwezi et le Groupe Centre autour de Likasi.

Sur la base du résultat de ces audits, il fut décidé de fermer les unités industrielles du Groupe Ouest à Kolwezi, non-rentables, obsolètes et dangereuses et de concentrer les efforts sur la filière du Groupe Centre, notamment la mine de Kamfundwa et d'en confier la gestion opérationnelle (et non la propriété comme improprement rapporté) à un opérateur extérieur, Scorpion Mineral Processing (SMP), avec le recours aux personnels de Gécamines.

- *« Scorpion Minerals Processing a été sélectionné comme un sous-traitant chargé de relancer le travail à la mine, plutôt qu'une entreprise jouissant d'une vaste expérience internationale dans les industries extractives. » (P. 22)*

SMP était une société connue dans le secteur minier de la sous-région et au Katanga. Elle a notamment réalisé les études d'AEMR en Angola sur le développement d'une mine de fer, un réseau ferré, un port ainsi qu'une usine de transformation. SMP a également développé le HMS de Kipoï et son Heap-Leach et a apporté un appui technique jusqu'en 2012. Cette société est donc connue en République Démocratique du Congo, et particulièrement dans le fonctionnement des HMS, qui constitue la pierre angulaire du fonctionnement de Kamfundwa. Il faut d'ailleurs préciser que ce sont les agents GECAMINES qui avaient proposé au Conseil d'Administration cette société pour accompagner GECAMINES dans



la gestion du HMS, qu'eux-mêmes n'arrivaient pas à faire fonctionner. Cette première expérience s'est arrêtée faute de fonds disponibles, mais c'est le même exploitant qui fut sollicité à nouveau en 2016.

SMP a compté 56 personnes sur site, dont 12 expatriés, qui travaillaient tous avec plus de 1500 salariés de Gécamines sur cette filière Kamfundwa, laquelle comprend outre la mine, le concentrateur et l'usine de Shituru à Likasi.

Ainsi, compte tenu du besoin spécifique identifié, le recours à une *« grande société minière internationale »* pour opérer une petite mine telle que Kamfundwa n'aurait pas été adéquat. On ne s'adresse pas à Airbus pour acheter un bimoteur. Mais cela doit faire plus crédible de dire *« grande société internationale »*, quand bien même, cela n'a aucun sens et que de telles sociétés n'auraient évidemment pas été intéressées. Mais quand il s'agit de calomnier, Global Witness est très créatif.

- *« Selon ces notes, les services de vérification et de contrôle de la Gécamines eux-mêmes ne seront pas en mesure d'empêcher le marché avec Scorpion, et la Gécamines assumera ses responsabilités fiscales et les coûts du projet. » (P. 22)*

S'agissant d'une prétendue opposition interne, il ne pourrait s'agir que de collaborateurs déçus de ne plus être en charge au profit d'un sous-traitant. Cependant au nom de quoi, les services de contrôle et de vérification de GECAMINES, dont on ne sait naturellement pas qui ils sont, voudraient-ils s'opposer à une politique décidée par l'entreprise et au recours à un sous-traitant qu'ils ont eux-mêmes contribué à faire entrer dans l'entreprise ?

S'agissant des responsabilités fiscales qui semblent inquiéter Global Witness, GECAMINES a fait émettre un avis par son Commissaire aux comptes, dont le fac Similé est reproduit dans le rapport précité, qui a analysé les contrats concernés et émis un avis en date du 7 janvier 2017, qui a été pris en compte par les services de GECAMINES.

- *« Le projet se compose de 5 contrats distincts, dont aucun n'a été rendu public et dont les modalités sont inconnues, même au sein de la Gécamines. » (P. 22)*

S'agissant enfin du caractère public des contrats, GECAMINES n'a pas encore l'obligation de publier les contrats de sous-traitance qu'elle passe avec des fournisseurs pour l'accompagner dans ses missions et ne voit pas en quoi cela pourrait avoir un impact sur sa bonne gouvernance de divulguer, comment et avec qui, elle cherche à atteindre ses objectifs de production.

Pour résumer, par touches impressionnistes, Global Witness a cherché à faire croire l'idée que :

- le sous-traitant n'était pas qualifié mais que GECAMINES l'aurait quand même embauché, ce qui n'est pas professionnel,
- que des personnes sans légitimité auraient cherché à s'y opposer mais en vain, ce qui est courageux,
- que GECAMINES aurait pris des risques fiscaux sûrement pour favoriser le sous-traitant, ce qui est irresponsable.
- et d'ailleurs que les contrats cacheraient quelque chose, probablement illégal.

Sans le dire, et sans aucune preuve autre que des citations d'un groupuscule anonyme le PAKAR, uniquement par des sous-entendus, global witness qui n'y connait rien, décrédibilise une action de l'entreprise.

Pour plus d'informations sur la réelle politique industrielle menée par l'entreprise, il est possible de s'informer en lisant le rapport « Réponses aux ONG et autres acteurs de la société civile » notamment l'onglet « Relance de la production minière ».

# RAPPORT DE GLOBAL WITNESS INTITULÉ « L'ACCORD POUR DEZIWA, CNMC, GECAMINES ET L'AVENIR DU COMMERCE EN RDC »

# CONGO BASHING QUAND TU NOUS TIENS !

Finalement, peut-être à bout d'arguments, mais pressée par le contexte international visant à décrédibiliser tout ce qui a pu être accompli de positif. Global Witness a cherché à s'en prendre à la nouvelle politique industrielle de GECAMINES pour justement dépasser les problèmes rencontrés dans ses anciens partenariats.

Dans un rapport paru en août 2020, intitulé *« L'accord pour DEZIWA, CNMC, Gécamines et l'avenir du commerce du cuivre en RDC »,* l'ONG Global Witness attaque une nouvelle fois GECAMINES.

Dans cette nouvelle parution, l'objet des accusations porte désormais sur la relation contractuelle entre GECAMINES et un Groupe minier chinois de premier plan, CNMC.

Manifestement, d'ailleurs l'objectif de Global Witness dans ce rapport semble être plus de s'attaquer à la présence chinoise en RDC, qu'à la réalité des contrats décriés dans leur rapport :

- d'une part en accusant le Groupe CNMC de s'être implanté en RDC grâce à l'intervention d'un intermédiaire qui serait selon elle douteux et qui jetterait de sérieux doute sur la moralité de CNMC – et de tous les investisseurs chinois - en RDC. Nous ne réagirons à cette partie, qu'en ce qui concerne le projet DEZIWA.
- D'autre part, en inventant purement et simplement un MEGA CONTRAT minier entre CNMC et GECAMINES, soutenu par leur Etat respectif, qui serait la preuve de la mainmise chinoise sur le secteur du cuivre congolais.
- Enfin, en dénigrant de manière irrationnelle et infondée le partenariat innovant qu'ont développé ensemble GECAMINES et CNMC sur le projet DEZIWA. Ce projet représente pourtant l'innovation contractuelle et opérationnelle la plus importante des 20 dernières années en RDC et sans aucun doute l'avenir du secteur minier national congolais en matière de reconstruction d'un outil productif miner.

Au vu de l'ensemble des contrevérités émises dans ce rapport au sujet de ce MEGA CONTRAT ou de l'analyse du projet DEZIWA, nous recommandons tout d'abord à GLOBAL WITNESS de ne plus se livrer à l'analyse juridique ou à celle de l'économie des contrats miniers qui semble loin de son champ d'expertise.

D'autre part, Global Witness justifie ses attaques contre CNMC, et à travers cette entreprise, celle des investissements chinois en RDC au nom du caractère inéquitable de leurs investissements. Ce soudain intérêt pour l'économie des contrats – chinois – est surprenant. En 16 années de parutions, Global Witness n'a jamais cherché à remettre en cause la nature contractuelle des partenariats noués avec les investisseurs traditionnels de la RDC, c'est-à-dire occidentaux.

Nous rappelons pourtant que ce sont ces mêmes investisseurs, qui sont donc défendus aujourd'hui en creux par Global Witness, qui se sont accaparés le secteur minier congolais dans le courant des années 2000 à travers des contrats réellement léonins.

Venir aujourd'hui attaquer la présence chinoise en RDC au nom du caractère inéquitable d'un projet innovant comme DEZIWA **est un contresens historique de la part de Global Witness.** En effet, si tous les contrats signés lors de la libéralisation du secteur minier de la RDC dans les années 2000 avaient été faits sur le modèle de DEZIWA avec CNMC, la RDC serait aujourd'hui dans une situation bien meilleure que celle qui est la sienne, aujourd'hui vis-à-vis d'investisseurs étrangers dont les retours pour le pays sont inéquitables.

On peut enfin noter qu'une nouvelle fois le quotidien belge, la Libre Belgique, a repris à son compte le jour même de la parution du rapport de Global Witness, ces accusations grotesques sans même s'interroger sur leur pertinence, comme elle avait repris celles tout aussi grotesques d'un désormais fameux lanceur d'alertes il y a quelques mois. Il faudra que les lecteurs se posent un jour la question de savoir quelles sont les motivations réelles de ces officines que sont devenues certaines de ces ONG ou des organes de presse qui les relaient inconditionnellement.

***

Ce rapport est construit autour de deux principaux blocs : un premier sur *« l'expansion des entreprises chinoises dans le secteur minier congolais »* et l'autre sur la relation contractuelle entre GECAMINES et CNMC, qui se subdivise en deux parties : un méga contrat qui selon nos sources n'a jamais existé et l'autre mettant en doute l'avancée majeure que constitue le projet commun de GECAMINES et CNMC sur DEZIWA.

## « Expansion des entreprises chinoises dans le secteur minier congolais » et « arrivée de CNMC en RDC[49] ».

Cette 1ère partie, du rapport, a pour objet de raconter - historiquement - l'arrivée et le remplacement des sociétés occidentales par des sociétés chinoises et visiblement chercher à décrire les moyens mis en œuvre pour y parvenir.

C'est ainsi que sur plusieurs pages, le rapport s'attache principalement à faire la description de ce qui est présenté comme un intermédiaire et partenaire douteux de CNMC, qui l'aurait aidé à s'implanter en RDC.

Les deux autres parties du rapport étant entièrement consacrées à la relation contractuelle entre CNMC et GECAMINES, il est difficile de penser que Global Witness n'ait pas voulu influer sur l'esprit du lecteur en le laissant faire le lien entre CNMC, les pratiques de ce personnage et les accords signés par GECAMINES avec CNMC.

Global Witness, comme à l'accoutumée, après avoir beaucoup brodé, conclut apparemment un peu à regret : *« Bien que ces contrats (de supposés contrats entre CNMC et cet intermédiaire/partenaire ndr) soient antérieurs au marché DEZIWA, et qu'il semble que Siu Kam Ng n'ait pas été impliqué dans le projet DEZIWA ».*

Outre la traduction approximative de la phrase, tout comme le titre du rapport disponible sur internet « LACCORD(sic)_POUR_DEZIWA_Raport(sic)_Global_Witness_Aout(sic)_FR » qui semble dénoter d'une certaine précipitation à publier un document non encore suffisamment relu, **Global Witness se sent obligé de reconnaitre que toute sa longue démonstration pour essayer de relier CNMC, un intermédiaire chinois et GECAMINES, est vaine.**

Néanmoins, cette phrase étant subrepticement glissée au milieu de 20 paragraphes, il est probable que l'effet voulu auprès du lecteur aura été atteint, et emporte ce discret acte de contrition.

49 Les parties entre guillemets et en italique sont des extraits du rapport de GW

## « LE MEGA CONTRAT DE CNMC »

Pour démontrer combien la présence chinoise, et notamment celle de CNMC pèse sur le marché congolais, Global Witness va, dans un second temps, s'attacher à inventer un « MEGA CONTRAT » de 2 milliards de dollars entre CNMC et GECAMINES.

Le titre en lui-même est déjà un mensonge.

En effet, le Méga-contrat de CNMC n'est pas un contrat, mais selon les documents auxquels nous avons pu avoir accès de manière confidentielle un Memorandum of Understanding, c'est-à-dire le témoignage d'une manifestation d'intérêt qui n'emporte aucune obligation entre les parties, autre que celle de se parler de bonne foi pour éventuellement un jour développer des projets ensemble.

Donc de contrat il n'y en a PAS, et de MEGA encore moins, mais le titre frappe l'imagination.

Tout ce qui est encadré en noir et grisé est tiré directement du rapport de Global Witness

*« DEZIWA n'est pas une transaction isolée ; elle s'inscrit en effet dans le cadre d'un accord de bien plus grande ampleur passé entre la GECAMINES et CNMC. Mi-2015, soit plusieurs années après l'arrivée de CNMC en RDC, la société a conclu un « accord de partenariat stratégique » avec la GECAMINES visant cinq projets miniers. Ce marché est énorme, d'une valeur susceptible de dépasser 2 milliards de dollars USD, et il joue un rôle clef dans la coopération bilatérale entre la Chine et la RDC. »*

Dans ce paragraphe introductif toutes les informations sont fausses ou approximatives. De quoi s'agit-il en réalité ?

Dans le cadre de « l'Accord-cadre de coopération stratégique n°1549/12635/SG/GC/2015 » que nous avons pu lire, GECAMINES et CNMC ont signé un projet ***« d'accord-cadre de coopération »*** – dont l'objet était relatif à l'engagement de discuter– pour une période limitée à 90 jours – de l'établissement de principes de coopération pouvant porter sur cinq éventuels projets.

- Une usine métallurgique de Kambove
- La construction d'une centrale à charbon à Luena
- Un projet de coopération sur les scories de GECAMINES à STL

- Un projet de reprise de droits miniers de CMSK
- L'exploration des périmètres de GECAMINES

Par rapport au paragraphe précité Global Witness a donc énoncé beaucoup de contrevérités : *le projet DEZIWA* présenté comme faisant partie de ce « MEGA CONTRAT » *n'est pas concerné par cet accord*, alors que Global Witness en fait le projet principal.

2ème contrevérité : *cet accord n'est pas un contrat* portant sur des obligations de réaliser des projets, mais sur le fait de discuter pour s'accorder sur des principes de discussion qui mèneront peut-être un jour à des accords en bonne et due forme.

Cela s'appelle communément des M O U pour Memoranding of Understanding et sont monnaie courante dans l'industrie, où ils constituent souvent, sans plus d'obligations de part et d'autre, le début d'une relation qui pourra, le cas échéant, se concrétiser ultérieurement après des négociations techniques cette fois-ci.

On peut d'ailleurs noter que 4 projets sur 5 n'ont pas dépassé le stade de la discussion et ne seront jamais développés et, en outre, qu'un nouveau, qui n'était pas prévu dans ce document, en l'occurrence le projet DEZIWA, a, lui, été développé, ce qui démontre le caractère non contraignant de ces MOU.

3ème contrevérité : *aucun marché énorme,* dont la valeur serait de deux milliards de dollars, ne peut donc être attribué à cet accord-cadre de coopération

4ème contrevérité : il ne s'agit pas de cinq projets miniers ; l'un porte sur une centrale électrique et l'autre sur la certification de permis, c'est-à-dire un accord de travail géologique.

5ème contrevérité : **Global Witness essaye d'en faire un accord politique** entre la RDC et la République Populaire de Chine – en parlant de rôle clef dans la coopération bilatérale – alors qu'il s'agit de discussions purement commerciales qui ont abouti en l'occurrence à un projet de 50 000 tonnes annuelles.

On est donc d'une part loin d'un projet *d'Etat à Etat*, comme le fut SICOMINES auquel Global Witness essaye de raccrocher le projet avec CNMC, comme on est bien loin du fantasme d'un *« marché énorme »* ou d'*« Un marché d'une telle envergure [qu'il a] a des répercussions sur le secteur minier de la RDC, et donc sur son économie d'une manière plus générale ».*

La question que devraient se poser nos amis chinois, est de savoir pourquoi Global Witness s'intéresse tant à eux désormais et pas aux occidentaux avant ? Est-ce parce que le Péril Jaune est toujours présent dans les mémoires, ou plus fondamentalement parce que les financeurs de Global Witness relèvent d'autres parties du monde ?

Le plus intéressant dans cette affaire et qui relativise encore plus le narratif de Global Witness est que dans la note de bas de page 55 du rapport, il est écrit : *« le 13 janvier 2016, GCM et CNMC auraient signé un protocole d'accord non contraignant » pour DEZIWA et KAMBOVE ».* Global Witness sait donc parfaitement que les *« fameux marchés »* et contrats initiaux qu'elle dénonce n'ont jamais existé puisque les deux seules réalisations qui arriveront plus tard ont été consignées dans un nouveau protocole d'accord de coopération, qu'elle qualifie elle-même de non contraignant.

Mais néanmoins, c'est à partir de cette information initiale fausse, que Global Witness va faire entendre sa petite musique habituelle anti-congolaise, lui permettant de recycler ses anciennes accusations et de donner l'impression d'un travail de recherche abouti.

*« Cependant les modalités de cet accord restent un secret bien gardé, et ce alors que le code minier congolais exige la publication des contrats miniers dans les 60 jours suivant leur signature ».*

C'est une vielle accusation de Global Witness qui ne resiste pas à l'examen des faits.

D'une part, parce que dans le cas présent les règles du Décret n°11/26 du 20 mai 2011 portant obligation de publier tout contrat ayant pour objet les ressources naturelles ne s'appliquent pas à un Memorandum of Understanding mais aux contrats qui aboutissent à des obligations « en matière de recherche, d'exploration ou d'exploitation » , ce qui n'était pas le cas, l'objet étant seulement de se mettre d'accord sur le fait de discuter de bonne foi pour développer des partenariats communs.

Aux termes du Décret, « Tout contrat conclu entre l'Etat ou une Entreprise du portefeuille et un ou plusieurs partenaires privés nationaux ou étrangers, de droit privé ou public et ayant pour objet la recherche, l'exploration ou la recherche …, est publié par le Ministre en charge du secteur duquel relève l'administration de la ressource naturelle concernée dans les soixante (60) jours francs qui suivent la date de son entrée en vigueur. »

D'autre part, parce que GECAMINES n'a pas le droit de publier les contrats, prérogative dévolue à son actionnaire unique, l'Etat, via le Ministre en charge du secteur duquel relève l'administration de la ressource naturelle concernée.

*« Des représentants de la GECAMINES ont justifié cette opacité en faisant valoir qu'il s'agissait d'un « accord »* et non d'un contrat et que, par conséquent, il n'était pas couvert par la législation sur la transparence prévue par le code minier congolais. Il semblerait cependant s'agir d'une interprétation délibérément restrictive d'une loi conçue pour faire la lumière sur les marchés miniers.

Les représentants de GECAMINES ont selon nous eu raison. Il est heureux qu'une entreprise commerciale puisse encore faire de tels accords, non contraignants, non financiers, sans avoir à le diffuser sur la place publique, pour lui permettre d'entamer des relations qui déboucheront éventuellement sur des accords commerciaux.

Nous comprenons que la notion de souveraineté ne semble pas s'étendre pour Global Witness à la RDC qui devrait n'être qu'un livre, ou des mines à cœur ouvert, pour l'industrie minière mondiale. En revanche, quand les partenaires de GECAMINES s'entendent dans son dos pour se revendre leurs actions sans en parler à l'Etat ou leur partenaire naturel qui a amené le gisement, on n'entend jamais Global Witness venir donner des leçons de transparence à TFM, PLATMIN, etc…

*« Les gisements et projets miniers couverts par l'accord pourraient donner une idée assez claire de ce que CNMC prévoit de faire en RDC et, ainsi, de l'évolution du secteur congolais du cuivre sans son ensemble. »*

Après avoir dénoncé un contrat qui n'en est pas un, Global Witness, pour essayer de donner du crédit à son invention d'un MEGA CONTRAT qui aurait un impact substantiel sur le secteur minier de la RDC, va donc chercher à lui donner vie en essayant de reconstituer les projets sur lesquels il aurait porté.

Ce nouvel exercice d'invention s'est révélé ardu dans la mesure où, dans les faits, un seul contrat sur les cinq projets envisagés initialement s'est réalisé

*« Des rapports publiés dans les médias en 2016 au sujet de DEZIWA ont cité une raffinerie de plus petite taille à Kambove comme étant l'un des autres projets inclus dans l'accord. »*

Selon les informations publiques, c'est vrai que Kambove est même le seul projet envisagé dans l'accord de partenariat de 2015 qui a été réalisé.

*« L'ITIE a ensuite publié des documents liés au projet DEZIWA et KAMBOVE, ainsi qu'un contrat datant de novembre 2015 accordant le droit de traiter des rejets miniers sur un site appelé PANDA. Il semblerait qu'il s'agisse d'un troisième projet associé à l'accord. »*

Le rattachement de PANDA au protocole d'accord cadre est une invention de Global Witness, car outre DEZIWA qui n'était pas concerné, Panda est une vente de rejets sur laquelle GECAMINES a communiqué dans son précédent rapport, ne l'était pas non plus.

*« En 2016 CNMC a démarré la construction d'une grande usine de traitement du cuivre au Lualaba en partenariat avec une autre entreprise publique chinoise, le Yunnan Copper Group, qui pourrait être le 4ème projet. »*

C'est encore une invention car GECAMINES n'est pas partenaire de ce projet qui a été réalisé entre deux entreprises chinoises ce qu'indique d'ailleurs Global Witness. On ne voit donc pas au nom de quoi, Global Witness le raccroche à l'accord-cadre de coopération, si ce n'est pour essayer de masquer la vacuité de sa laborieuse démonstration.

*« Reste encore à confirmer quel est le cinquième projet. »*

Nous pensons que cette confirmation sera difficile à obtenir, considérant que des cinq projets initiaux devant faire l'objet de discussions, il n'y en eut qu'un seul qui fut réalisé.

**Pour conclure, sur cette partie Global Witness, dans son rapport, a essayé de faire croire à l'existence d'un MEGA PROJET dont les répercussions se feraient sentir sur l'économie congolaise tout entière dans le cadre d'un accord d'Etat à Etat.**
**Dans les faits, cet accord-cadre de coopération a finalement débouché sur un seul vrai contrat sur Kambove Mining, une JV destinée à produire 50 000 tonnes par an pendant une dizaine d'années.**

Après avoir dénoncé un méga contrat qui n'existait pas pour faire croire à un éventuel « Péril Jaune » sur la RDC et les minerais mondiaux, Global Witness va chercher à remettre en cause le bienfondé d'un autre contrat qui lui existe bien et qui, constitue réellement une avancée majeure pour la RDC et la GECAMINES grâce à ce partenaire chinois tant décrié. Global Witness est donc toujours du mauvais côté de l'argumentation.

## « Le contrat DEZIWA : un marché innovant ? »

Tout est dans le point d'interrogation de Global Witness. Dire sans dire, critiquer sans critiquer, insinuer.

Pour cette partie, nous nous contenterons de reprendre les principales accusations émises par Global Witness pour essayer de trouver à redire sur ce qui constitue la plus grande innovation minière pour la RDC depuis 2000 et que nous, patriotes congolais, soutenons pour qu'enfin, nos mines profitent à nos concitoyens.

Ne pouvant cependant clairement dire que c'est un mauvais projet, tant ses caractéristiques sont favorables à la partie congolaise que Global Witness prétend défendre, l'ONG a préféré souligner de façon un peu mesquine, que l'absence d'informations, dont elle semble avoir souffert lui permettait de concevoir :

*« un sérieux doute sur l'équité du contrat pour la GECAMINES et la RDC. Le risque est en effet que l'accord permette à CNMC de dégager des bénéfices considérables du « fleuron » de la GECAMINES, tandis que cette dernière n'en tirera qu'un profit relativement mince. »*

Toute cette partie et l'argumentation de Global Witness en constitue donc rien de moins qu'un nouveau procès d'intention dénué de fondement. Plus grave, la plupart des informations que Global Witness prétend ne pas connaitre ont été rendues publiques lors des différentes communications de GECAMINES sur le sujet et que nous reprendrons, en plus de certains documents auxquels nous avons eu accès de la part de cadres de l'entreprise qui ne cautionnent pas ce Congo BASHING inutile.

Pour bien comprendre le caractère biaisé des reproches de Global Witness, il faut d'abord comprendre en quoi ce projet est radicalement innovant et favorable pour la RDC.

Pour cela il suffit simplement de comparer ce projet avec les projets miniers antérieurs conclus dans les années 2000 qui ont privé GECAMINES et l'Etat de revenus depuis cette date. Il faut souligner que Global Witness n'a jamais cherché à remettre en cause ces contrats, peut-être parce qu'ils avaient été noués par des occidentaux.

| | Durée du partenariat | Actionnariat | Gouvernance | Sous-traitance |
|---|---|---|---|---|
| Projets avant DEZIWA | Jusqu'à l'épuisement de la mine (entre 10 et 40 ans) | 70% pour les industriels / 30% GECAMINES dans le meilleur des cas (TFM 20%) | Règle de majoritaire minoritaire, c'est à dier dans les faits rien d'important pour GECAMINES. | Le droit commun, c'est-à-dire dans les faits tout pour le partenaire |
| DEZIWA | 9 ans maximum, après GECAMINES devient seule propriétaire du gisement et de l'usine | 51% industriels et 49% GECAMINES | Gouvernance partagée sur la plupart des décisions | Partagée à 51% pour CNMC et 49% pour GECAMINES, c'est-à-dire le tissu local. |

## 1ère critique : Global Witness s'interroge sur le modèle Build Own Operate Transfer choisi pour ce contrat

Selon elle, ce type de contrat n'aurait pas été adapté à un contrat minier, au motif qu'il est utilisé de manière moins fréquente s'agissant d'actifs consommables comme les mines. Ce type de contrat en effet, permet au propriétaire d'un actif (gisement, route, puits de pétrole) d'en céder pour une durée donnée la gestion à un partenaire extérieur et de récupérer cet actif au terme d'une durée fixée contractuellement et ayant permis au gestionnaire de se rembourser et d'avoir fait un profit.

Pour la clarté du débat, nous avons pris le parti de reproduire la question qui avait été adressée par Global Witness à GECAMINES (et qui nous a été transmise par un lanceur d'alerte) dans un courrier antérieur sur le sujet et qui décrivait clairement ses interrogations et ses doutes sur le sujet et aussi ses a priori. (Jointe ci-dessous).

> 8. La structure de l'accord de Deziwa répond au modèle de financement dit « BOOT » (« Build Own Operate Transfer », ou construire, posséder, exploiter et concéder). Ce modèle se retrouve surtout dans les partenariats publics-privés pour la construction d'importantes infrastructures, telles que les autoroutes à péage ou les réseaux de chemins de fer, qui, une fois qu'ils sont rendus à un gouvernement, peuvent procurer des flux de revenus relativement fixes et de longue durée. Ce modèle est moins fréquent s'agissant d'actifs « consommables » à la durée de vie limitée, comme c'est le cas des mines de cuivre. Par conséquent, la décision de la Gécamines de recourir à un financement BOOT est contestable.

Dit clairement l'ONG accuse GECAMINES d'avoir utilisé une modalité de remboursement basée sur l'exploitation des ressources du projet, et qui donc



pourrait éventuellement ne laisser aucun gisement à exploiter par GECAMINES à l'issue de la période de remboursement. En gros, Global Witness accuse soit GECAMINES d'incompétence, soit de malhonnêteté.

Il est regrettable que, sur ce point, Global Witness opte a priori pour la critique plutôt que de noter que c'est un moyen ingénieux pour GECAMINES, qui n'a pas les ressources financières nécessaires pour investir dans un projet moderne, de se le faire financer.

Sur le fond, cette décision aurait pu être contestée dans l'hypothèse où GECAMINES n'aurait plus eu de minerais à la fin du projet. Mais cela n'est pas le cas et a été rendu public à de nombreuses reprises.

Dans la mesure où GECAMINES n'a eu de cesse de rappeler que :

- Les réserves certifiées en cuivre et cobalt garantissent 15,9 années d'exploitation – ce qui est une donnée publique donnée rendue publique la dernière fois le 15 janvier 2020).

Table 4-7: Summary of Ore Reserves Reported in the Feasibility Study

| Item | Unit | Value | Comments |
|---|---|---|---|
| Cut-off (EqTCu:) | % | 1.41 | EqAsCu = AsCu + 1.62*TCo |
| Ore reserves | Mt | 70 | |
| AsCu | % | 2.04 | |
| TCu | % | 2.22 | |
| TCo | % | 0.218 | |

AX/YZ/PX/YW/BM/QH/GM/NX/VM/AD SCN504 Advanced Review of Deziwa Cu-Co Project_Second Draft_Rev1.docx February 2017

SCN504 Second Draft Report
Advanced Review of Deziwa Feasibility Study Page 23

Documentation à laquelle nous avons pu avoir accès grâce à un lanceur d'alerte et qui démontre la réalité des propos tenus par les dirigeants de GECAMINES.

- Qu'il existe des ressources de 2,5 millions de tonnes devant encore être certifiées en réserves par CNMC après la mise en production commerciale, qui étendront probablement la durée de vie de la mine. (Donnée rendue publique la dernière fois le 15 janvier 2020)
- Que la limite maximum en temps et en production de la phase initiale est de 9 années ou d'un volume de production maximum correspondant à 9 années. (Donnée rendue publique la dernière fois le 15 janvier 2020)

Dans tous les cas de figure, GECAMINES disposera donc au minimum encore de 6.9 années de production après la récupération de son usine C'est un minimum car comme dit précédemment, 2,5 millions de tonnes complémentaires de ressources sont encore à certifier en réserves qui étendront très probablement la durée de vie de la mine.

La réalité est la suivante : plutôt que de faire une énième JV traditionnelle, sans aucun retour autre qu'un Pas de Porte et des royalties, et d'hypothétiques dividendes, GECAMINES a opté pour une structuration lui permettant de récupérer à court terme (pour le monde minier) une usine moderne, utilisable encore pendant 7 années, sans compter la certification à venir. Nous ne voyons donc pas en quoi l'intérêt d'une telle opération serait contestable selon les propres termes de Global Witness dans son courrier.

## 2ème critique « Des bénéfices raisonnables ? »

Global Witness, pour remettre en cause le bienfondé du contrat, doute que la notion de bénéfice raisonnable, appliquée à CNMC pour définir la durée du contrat, soit une bonne notion et indique que ce terme est dénué de sens et manque de clarté.

Pourtant, dans la question adressée antérieurement à GECAMINES, et que nous reproduisons ci-dessous, la notion de bénéfice raisonnable était comprise par eux, en fonction d'un certain nombre de critères. Leur approche prudente désormais de la question montre bien l'absence totale de consistance de leurs propos qui n'ont d'autre but que de décrédibiliser cette avancée majeure dans l'esprit de l'opinion publique.

> 4. La convention de joint-venture indique qu'une étude de faisabilité, dont un « modèle financier », sera réalisée. Ce modèle financier est censé fixer le montant précis du prêt accordé par CNMC à Somidez, la durée exacte du remboursement, la quantité de cuivre qui devra servir à rembourser le prêt octroyé par CNMC, le montant des « bénéfices raisonnables » que CNMC devrait réaliser pendant la période de remboursement, la production annuelle minimale requise pour le remboursement et les dépenses opérationnelles maximales autorisées. La convention de joint-venture donne à CNMC le droit de désigner les consultants engagés pour réaliser l'étude de faisabilité et le modèle financier pour Deziwa. Le fait que CNMC ait eu le droit de désigner ces consultants pose un risque de conflit d'intérêts, étant donné que l'étude et le modèle imposent les bénéfices que CNMC doit dégager de l'accord. La Gécamines n'aurait pas dû accepter ces modalités.

De quelles modalités s'agit-il ? Il s'agit de réaliser une étude de faisabilité, qui prévoira un certain nombre de seuils, destinés à éclairer et protéger GECAMINES, mais aussi CNMC, dans le cadre de la négociation à venir, sur la durée au bout de laquelle GECAMINES récupérera l'usine.

D'un côté, il faut qu'il reste suffisamment de minerais dans la mine pour que GECAMINES puisse jouir de son usine lorsqu'elle en deviendra seule propriétaire, d'où notamment les seuils de temps et de consommation de minerais et de l'autre, d'un délai suffisamment long pour que CNMC puisse faire un *« bénéfice raisonnable »* au regard du caractère spécifique et radicalement novateur de ce projet minier en RDC.

Le bénéfice raisonnable a semble-t-il donc été calculé par CNMC et GECAMINES comme correspondant à 9 années de partenariat en commun, comme GLOBAL WITNESS le sait, car toutes les informations sur la durée et le coût du projet ont été rendues publiques.

S'agissant du risque et de conflit d'intérêt lié au choix par CNMC du rédacteur de l'Etude de faisabilité, on peut noter qu'outre la réputation de la dite firme qui est bien connue de toutes les entreprises minières du Katanga, GECAMINES a choisi de se prémunir contre ce risque en demandant la revue de l'étude par deux experts indépendants de réputation internationale, ce qui à notre connaissance est une nouveauté, contrairement aux accords antérieurs, notamment avant 2010 que Global Witness n'a jamais cherché à remettre en question.

On se rend donc compte, une fois plus que plutôt que d'objectivement saluer une pareille avancée, Global Witness accuse de manière erronée.

## 3ème critique « le Pas de porte »

Nous reproduisons la question initiale de Global Witness et ses reproches qui sont formulés de manière plus claire que dans son rapport.

> 5. D'après la convention de joint-venture, la Gécamines a reçu de la part de Somidez une prime de signature de 55 millions de dollars dans le contexte du site de Deziwa. Ce paiement a été financé par un prêt contracté par Somidez. La Gécamines détenant 49 % des parts de Somidez, elle doit effectivement rembourser 49 % du prêt de Somidez (CNMC devra quant à elle rembourser les 51 % restants). Cela signifie que la Gécamines devra rembourser 49 % de la prime de signature de 55 millions de dollars qu'elle a perçue, celle-ci faisant partie du prêt. Par conséquent, la prime de signature que la Gécamines a perçue se monte en fait à environ 28 millions de dollars. La manière dont la prime de signature a été structurée donne un montant de 55 millions de dollars propre à induire en erreur. La Gécamines n'aurait pas dû accepter ces modalités.

Nous ne comprenons pas le reproche qui est fait quand Global Witness se permet de prétendre qu'elle *« n'aurait pas dû accepter ces modalités.* »

De quoi s'agit-il ? Global Witness soutient que le Pas de Porte étant remboursable, GECAMINES n'en touchera réellement que la moitié, car elle en rembourserait elle-même l'autre moitié.

Si l'argument peut paraître séduisant lu rapidement, il est surtout spécieux :

- 1ère raison : la durée pendant laquelle CNMC sera dans le projet consommera un maximum de 950. 000 tonnes de cuivre en 9 années.

Or, CNMC a payé un Pas de Porte sur la totalité des minerais certifiés en réserve soit 1 540 000 tonnes, alors même que l'usine ne sera plus la leur depuis près de 7 années. Le Pas de Porte aurait donc dû être de 31 millions de dollars, en se fondant sur la ressource de la durée de vie maximum du projet.

Cela voudrait-il donc dire que CNMC aurait payé en trop 24 millions de dollars ?

2ème raison : CMNC par rapport à une JV traditionnelle, prend *un certain nombre de risques* qui ne sont pas pris d'habitude par les partenaires de GECAMINES dans ses JV traditionnelles.

- 51% des actions quand les autres partenariats sont entre 70 et 80% pour le majoritaire
- Des règles de gouvernance drastiques en matière de décisions majeures
- Des règles particulières sur la sous-traitance
- Mais surtout, au bout de 9 années, l'usine sera à GECAMINES.

Cela veut dire, que s'il reste de l'emprunt, CNMC ne sera plus aux commandes de la société pour garantir son remboursement sur la durée de vie de la mine. Cela ne fait peut-être pas une grande différence pour Global Witness dans ses appréciations, mais cela fait une énorme différence en termes de risque financier par le prêteur

Nous saluons une nouvelle fois cette volonté de GECAMINES de ne plus dépendre des promesses jamais tenues de ses partenaires et de le faire supporter le risque, car il est apparu que les partenaires traditionnels de GECAMINES toujours tendance à laisser courir, voire à accroître leur dette pendant toute la durée de vie du projet, se garantissant ainsi, non seulement des intérêts conséquents en tant que bailleurs de fonds, mais également le non-paiement de dividendes et d'impôts sur le bénéfice à l'Etat. Dans le cas présent, ce sera largement différent.

Nous pensons donc qu'il n'est donc pas anormal qu'en contrepartie de cette caractéristique – c'est le premier projet sur ce modèle fait en RDC -il y ait eu des contreparties pour CNMC, comme celle du caractère remboursable du Pas de Porte.

- 3ème raison : ce n'est pas GECAMINES qui rembourse le Pas de Porte comme le dit à tort Global Witness, mais le projet. L'impact du remboursement n'est pas pour GECAMINES, direct, comme improprement rapporté, mais porte sur la capacité globale du projet à rembourser ses dettes et éventuellement à générer des dividendes, dont on sait par ailleurs, qu'ils constituent l'exception.

GECAMINES laisse donc à Global Witness le soin de s'interroger sur le bien-fondé de sa position initiale ?

Par ailleurs, et plus gravement, Global Witness commet une erreur grossière quand elle écrit : *« Une fois la dette remboursée dans son intégralité, la mine et la raffinerie devraient être entièrement transférées à la GECAMINES ».*

C'est faux : le transfert ne dépend pas du remboursement de la dette, mais d'un délai fixé à 9 ans dont GECAMINES s'est publiquement fait l'écho à de nombreuses reprises. C'est d'ailleurs un des aspects très innovants du projet que de responsabiliser le prêteur qui est en même temps l'opérateur, sur l'intérêt de ne pas laisser filer les dépenses, donc des dettes pour lui, dans une opération dont il ne sera plus le propriétaire.

## 4ème critique : « le transfert » qui constitue un modèle de double langage de la part de Global Witness

*« La convention laisse ouverte la possibilité d'une seconde phase ».*

C'est tout à fait vrai ; dans toutes les déclarations publiques, il a été clairement précisé que CNMC est tenu de certifier la zone dans son intégralité dans les deux années qui suivent la mise en production commerciale et si les conditions sont réunies, cela permettrait de passer à une usine de plus grande capacité.

*« Cela signifierait que CNMC contribuerait d'exploiter SOMIDEZ et d'étendre ses capacités de production et qu'en échange elle prêterait à la GECAMINES des fonds supplémentaires adossé au volume de cuivre restant à DEZIWA. »*

L'extension des capacités de production étant l'objet même de la 2ème phase, c'est une évidence de le rappeler. Mais Global Witness se livre à un (énième) mensonge en indiquant qu'en échange elle prêterait des fonds supplémentaires à GECAMINES. Aucun fonds n'est prêté à GECAMINES : ce sont des investissements réalisés par l'entreprise commune SOMIDEZ, qui seront financés par CNMC, pour étendre la capacité de l'usine.

Mais ce mensonge est bien utile, car il permet d'écrire :

*« En réalité, la GECAMINES peut décider de ne jamais reprendre le contrôle de DEZIWA. Cela est tout à fait envisageable, à en croire la manière dont elle a procédé par le passé – la GECAMINES a souvent préféré accepter de l'argent immédiatement plutôt qu'investir dans des actifs productifs durables. Elle risque de manquer de profiter de tout le potentiel que représente ce gisement ».*

Au-delà du procès d'intention, le reproche adressé est tout simplement impossible :

(i) comme cela a été rappelé à de nombreuses reprises l'objet même de la 2ème phase, si les conditions sont réunies, est de passer à une capacité de +/-150 000 à 200 000 tonnes de production annuelle, pour une usine qui reviendra à GECAMINES au bout d'une nouvelle période qui sera décidée contractuellement. Cette période sera calculée sur l'amortissement du nouvel investissement et sur les mêmes bases que la phase 1, c'est-à-dire devra permettre à GECAMINES d'avoir un outil lui appartenant, encore exploitable pendant un certain nombre d'années et à CNMC de faire un bénéfice raisonnable, qui se traduira par la durée de la gestion qui lui sera confiée

(ii) GECAMINES ne manquera *« aucun potentiel que représente le gisement »,* car outre une usine plus grande, elle conservera la totalité des bénéfices de la phase 1. En effet, au bout de 9 ans, même si une 2ème phase est enclenchée, il est contractuellement prévu – et cela a été annoncé publiquement que l'usine sera gérée de manière à ce que et l'ensemble des charges et revenus et donc des bénéfices de la 1ère phase soient affectés à GECAMINES exclusivement.

# « CONCLUSION DE GLOBAL WITNESS »

Global Witness regrette :

*« L'opacité qui règne autour du montant total »,* qui est pourtant public : soit 880 millions pour l'emprunt qui représente la construction (coûts, les intérêts d'emprunts que GLOBAL WITNESS semble avoir oubliés et le besoin de fonds de roulement initial).

*« Sa période de remboursement »*, moins de 9 ans a priori, information également publique.

*« Le montant des bénéfices raisonnables »* qui constituent une estimation, mais qui se traduisent dans la durée de 9 années au-delà de laquelle le projet sera rendu à GECAMINES, qui est aussi une information publique.

*« L'ambiguïté du pas de porte »* à laquelle il a été répondu,

Jettent un sérieux doute sur l'équité du contrat pour la GECAMINES et la RDC. Le risque est en effet que l'accord permette à CNMC de dégager des bénéfices considérables du *« fleuron »* de la GECAMINES, tandis que cette dernière n'en tirera qu'un profit relativement mince. »

# NOTRE CONCLUSION

Cette tentative de Global Witness de remettre en cause, tant la présence chinoise en RDC, que les investissements de GECAMINES avec CNMC apparait spécieuse et plus motivée politiquement qu'économiquement au nom de la prétendue défense de GECAMINES et du secteur minier congolais

Pour tous ceux qui connaissent le secteur minier congolais, dont les partenariats n'ont jamais rapporté un dollar de bénéfice à GECAMINES depuis plus de 10 à 15 ans pour certains, et sans que Global Witness n'y trouvât jamais rien à redire, bien au contraire, dépasse l'entendement et signe son intention malveillante, qui doit plus avoir son activisme auprès du Congrès américain qu'avec la réalité du terrain.

Lire une pareille conclusion qui revient à critiquer un contrat qui garantira à GECAMINES d'avoir une usine moderne en responsabilisant le partenaire quant aux dettes qu'il créera, apparaît comme le comble de la mauvaise foi.

Nous rappelons aussi que le Groupe CNMC a construit l'usine de DEZIWA dans les délais impartis, ce qui est extrêmement rare et également pour le prix proposé, ce qui n'est arrivé que deux fois à GECAMINES dans son histoire comme l'a rappelé le PCA de GECAMINES lors de sa dernière visite en présence du Ministre des Mines et du Portefeuille (DEZIWA compris) et deux fois avec des partenaires chinois. Plutôt que de chercher à inventer des problèmes qui n'existent pas, Global Witness devrait plutôt s'interroger sur les vraies raisons liées au déséquilibre du secteur minier.

**Ce rapport est tout simplement mensonger, creux et indigne de l'objet que prétend défendre Global Witness.** Il témoigne de l'intention de nuire de Global Witness, qui manifestement s'est trouvé un nouvel ennemi et ne peut accepter que des Chinois et des Congolais réalisent des choses positives pour le pays.

Encore une fois, Global Witness, drapée dans ses habits vertueux d'ONG, ne fait que défendre des intérêts aussi inavouables que totalement étrangers à la RDC et au peuple congolais.



# CONCLUSION GÉNÉRALE

A l'issue de notre travail d'analyse, il nous apparait à nous Organisations de la Société civile ainsi qu'à toute personne épris d'un noble sens d'éveil patriotique et soucieuses du développement réel de notre Pays la République Démocratique du Congo que la réalité à laquelle notre nation fait face est bien plus complexe que celle que Global Witness vend et véhicule aux parties prenantes du monde entier ; cette « ONG » a probablement d'autres motivations que la seule défense des intérêts majeurs de notre peuple.

En effet, si tel était le cas, Global Witness regarderait avec lucidité et honnêteté les vrais enjeux politiques et économiques de notre pays, ceux de notre souveraineté politique et de notre droit légitime au développement qui ne pourra jamais se construire si notre Pays ne profite pas des revenus de ses ressources naturelles qui sont captées par d'autres ; et que nous congolais ,ne pourrions, nous construire en tant que Nation sans un interventionnisme extérieur permanent qui jusqu'à présent n'a réellement réussi qu'à transférer nos matières premières à des investisseurs étrangers, et ce évidemment au nom de *« notre bien ».*

Nous ne sommes pas dupes, ni de Global Witness, ni des dysfonctionnements de notre pays qui sont à la base même de notre engagement pour plus de justice, moins de corruption, plus de richesses partagées.

Notre intime conviction fonde notre assurance de ne donc plus croire désormais, aux déclarations de bonnes intentions de Global Witness et ses satellites dont les idéaux ne sont que le paravent d'intérêts qui n'ont rien à voir avec nos propres engagements et bien plus concourent chaque jour un peu plus à rendre notre émergence plus difficile.

De fait, à chaque nouveau rapport de Global Witness, nous nous posons désormais la question, **Global Witness ou Global Business ?**

## LA COALITION

# TOUS POUR LA RD-CONGO

"Mêmes droits, mêmes obligations pour la dignité de la terre de nos aïeux."

Ce rapport est disponible sur notre Website www.touspourlardc.org

**Contact Médias** :
Monsieur Ernest MPARARO
Secrétaire Exécutif de la LICOCO
Point Focal de Transparency International en RDC
Cofondateur et Membre de la Coordination de la Coalition ''TPRDC''
N° 14, Av Lwango, Quartier 1, Ndjili, Kinshasa.
Tél : +243816049837)
Email : licocordc@gmail.com

# TABLE DES MATIÈRES

**RÉSUMÉ ÉXÉCUTIF** ..... 5

**PRÉAMBULE..** ..... 6

**« LES CONGOLAIS MÉRITENT MIEUX ET ONT BESOIN QUE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE COLLABORE AVEC EUX »** ..... 7

**« LES FAUSSAIRES »** ..... 9

**« L'APPARENCE D'UNE MÉTHODE SCIENTIFIQUE DANS L'APPROCHE DES PROBLÈMES »** ..... 9

**« DES RÉFÉRENCES ANONYMES »** ..... 10

**« GLOBAL WITNESS NE SUPPORTE PAS LA CONTRADICTION »** ..... 11

**« GLOBAL WITNESS NE S'EMBARRASSE NI DE SES PROPRES APPROXIMATIONS NI DE SES CONTRADICTIONS »** ..... 12

**« L'IMPOSTURE IDÉOLOGIQUE »** ..... 13

**LES HISTOIRES DE GLOBAL WITNESS « SI LES CONGOLAIS NE BÉNÉFICIENT PAS DE L'ARGENT DE LEURS MINES, C'EST LEUR FAUTE ! »** ..... 14

**« LA RÉALITÉ QUE VEUT MASQUER GLOBAL WITNESS EST QUE LES RICHESSES DE LA RDC SONT PILLÉES DE L'EXTÉRIEUR »** ..... 21

**« LES RAISONS STRUCTURELLES DE LA CAPTATION ÉTRANGÈRE »** ..... 24

**LA DIABOLISATION** ..... 31

1. Des ventes d'actifs qui auraient fait perdre plusieurs milliards de dollars pour l'Etat congolais ? ..... 31

La vente des parts de Mutanda ..... 35

GECAMINES vu par Global Witness ..... 40

« GECAMINES ne contribuerait pas au budget de l'Etat ? » ..... 41

Mensonge : « GECAMINES n'aurait contribué qu'à hauteur de 0,3% de l'ensemble des revenus de l'Etat » ..... 42

Mais de surcroit, les chiffres de Global Witness sont faux et pire Global Witness le sait ..... 44

Mensonge : « Mystère financier « GECAMINES devrait déclarer ses dividendes » ..... 44

Mensonge : « L'argent dû au milliardaire prend le pas sur les arriérés de salaires » ..... 44

Mensonge : « Des déclarations contradictoires » ..... 46

**RAPPORT DE GLOBAL WITNESS INTITULE "ACCORD POUR DEZIWA ET L'AVENIR DU COMMERCE EN RDC" CONGO BASHING QUAND TU NOUS TIENS !** ..... 48

« Expansion des entreprises chinoises dans le secteur minier congolais » et « arrivée de CNMC en RDC » ..... 49

**« LE MEGA CONTRAT DE CNMC »** ..... 49

« Le contrat Deziwa : un marche innovant ? » ..... 52

1ère critique : Global Witness s'interroge sur le modèle Build Own Operate Transfer choisi pour ce contrat ..... 52

2ème critique « Des bénéfices raisonnables ? » ..... 53

3ème critique « le Pas de porte » ..... 54

4ème critique : « le transfert » qui constitue un modèle de double langage de la part de Global Witness ..... 55

**« CONCLUSION DE GLOBAL WITNESS »** ..... 56

**NOTRE CONCLUSION** ..... 56

**CONCLUSION GÉNÉRALE** ..... 57

# CONGO NURSING OR BASHING ?

## POUR QUI TRAVAILLE REELLEMENT **GLOBAL WITNESS**?